

Michel Langlois

INSTITUTION ORATOIRE

Présentation par Loïc Damiani.

Ce texte a été rédigé par Michel Langlois entre 1653 et 1658. Cet avocat, reçu au parlement de Paris le 21 mars 1624, le destine à la formation de ses enfants. Il a en effet six garçons dont cinq se destinent à embrasser une carrière juridique. Henri devient procureur du Roi au bureau des finances de Paris. Michel est conseiller à la cour des Aides. Pierre est conseiller au parlement de Metz et Hilaire est correcteur en la chambre des Comptes. Alexis, devient quant à lui avocat au Parlement à la suite de son père. Ce document est tout à fait intéressant car il est rédigé par l'avocat dont tous les recueils d'arrêts du milieu du XVII^e siècle nous montrent qu'il plaide le plus fréquemment à Paris. A lui seul, il plaide près de 10 % de toutes les affaires relevées dans les recueils. Il est le type même de l'avocat qui a réussi. Fils d'un huissier au Parlement, il devient un « ténor du barreau » jusqu'à son décès à Paris le 9 mai 1668. Il est une référence pour toute sa profession par son éloquence et le succès de sa carrière. Trente ans après sa disparition, Henri-François d'Aguesseau, alors avocat général au Parlement, dans son second discours pour l'ouverture des audiences de 1698 intitulé *La décadence du Barreau*, s'adresse aux avocats. Il dit à propos de Michel Langlois : « Il était un de ces rares sujets qui s'élèvent de temps en temps parmi vous, pour la gloire de votre ordre et pour l'ornement de leur siècle ».

L'Institution oratoire est un texte à usage uniquement familial, qui n'a jamais été publié. Michel Langlois, lorsqu'il achève cet ouvrage, a une expérience de 34 ans au Barreau. Il est très exigeant sur cet aspect : « la récompense que je vous demande de ce petit travail est qu'il ne soit jamais mis sous la presse et qu'il ne voie jamais le jour en public, mais que vous le gardiez secret

dans la famille pour exciter le courage de ceux qui aspireront à une profession que j'ai cultivée au dernier point ». Il y a là un souci de modestie que j'ai décidé de transgresser lorsque j'ai rédigé ma thèse de doctorat¹. Ce texte est en effet une mine d'informations pour l'historien des avocats du milieu du XVII^e siècle et plus généralement pour l'histoire du droit. Il y est question de la façon dont on doit se former pour devenir un bon orateur. L'auteur mêle des souvenirs personnels ainsi que des conseils méthodologiques et pratiques. Il répertorie aussi un certain nombre d'ouvrages à lire en priorité afin de se lancer dans les meilleures conditions possibles dans la carrière du barreau, de la magistrature ou dans celle de la prédication. On retrouve dans les bibliothèques des avocats parisiens presque tous les auteurs conseillés par Langlois. Cela montre qu'il est en phase avec la réalité de son époque.

Le titre choisi est emprunté au rhéteur latin du premier siècle Quintilien. *L'Institution oratoire* de ce dernier prône le retour au classicisme de Cicéron en réaction au goût moderne de Sénèque. Michel Langlois, quant à lui, nourri de culture latine et grecque, donne des conseils de lecture mais aussi de pratique professionnelle à ses enfants. Il les tire de sa riche expérience au barreau. Le texte a été conservé par les enfants de Michel Langlois, puis il est devenu la propriété de la famille d'Aguesseau. C'est Henri-François d'Aguesseau qui en fait réaliser une copie manuscrite. On perd ensuite la trace de l'original. Le texte ici retranscrit est celui de la copie, datant probablement de la fin du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle. Il est conservé à la bibliothèque de la Cour de cassation sous la cote Ms. 262.

Que soit ici remercié monsieur Pierre Truche, qui, lorsqu'il était premier président de la Cour de cassation, m'a donné l'autorisation de consulter, de microfilmer et de publier ce texte. Il donne au lecteur un témoignage saisissant sur le travail quotidien, tant chez lui qu'au Palais, d'un des avocats les plus réputés de cette époque.

La méthode de transcription est assez classique, mais doit être expliquée avec ses partis pris. Par rapport au texte original, un certain nombre d'éléments ont été modifiés pour faciliter la lecture. L'orthographe a été modernisée et la ponctuation refaite. Michel Langlois écrit comme il a été formé, avec un style latin. Les phrases sont souvent très longues et parfois impossibles à

¹ Thèse d'histoire soutenue en décembre 2004 à l'université de Paris IV-Sorbonne, sous la direction du recteur Poussou, ayant pour titre : *Les avocats parisiens de l'époque mazarine*, deux volumes de 794 et 663 pages pour les annexes. Ce travail doit paraître en 2006 aux éditions de L'Harmattan sous le titre : *Les avocats du parlement de Paris au milieu du XVII^e siècle*, 639 pages.

racourcir. Les majuscules ont aussi été modernisées, l'auteur en effet en utilise beaucoup soit en signe de respect (pour les mots Docteurs, Pères, Roi, Reine, Je...), soit pour souligner l'importance de ce dont il parle (Eloquence, Esprit, Avocats...). J'ai par contre laissé certaines particularités typographiques : les mots ou morceaux de phrases soulignés ainsi que les commencements de paragraphes écrits en majuscule dans le texte. Ces détails dénotent une volonté de l'auteur (ou de celui qui a recopié) d'attirer l'attention du lecteur. Michel Langlois est un latiniste complet. Comme tous ceux qui sont passés par le collège, il a étudié le latin comme une langue vivante. Il en est conscient et écrit à la manière de Cicéron. Il utilise parfois en français des mots ou adjectifs latins (enthymème, épideictique...) dont j'ai signalé le sens dans les notes de bas de page lorsque c'était nécessaire. J'ai laissé en revanche dans le texte les quelques citations latines qui montrent combien sa pensée est marquée par le classicisme. La question des citations grecques est un peu différente. Cette langue était moins étudiée au collège. Michel Langlois le reconnaît sans mal à plusieurs reprises. Il en a, selon lui, quelques notions, mais ce ne semble pas être le cas de celui qui a recopié son manuscrit. Quelques citations sont à peu près illisibles. Je les ai signalées comme telles.

Signalons enfin que le texte de la copie ici retranscrite compte quelques approximations, des ratures et même deux trous. Ces passages n'ont pas été déchiffrés au moment où le texte a été recopié. Ils semblent donc pour l'instant devoir nous échapper. Mais il ne s'agit que de quelques lignes sur un manuscrit qui compte 93 pages recto verso. J'ai enfin découpé le texte en chapitres en y insérant des titres en gras, ce qui permettra au lecteur de se repérer plus aisément.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Langlois', with a decorative flourish at the end. The signature is written in a cursive style with some ink bleed-through or smudges.

Signature de Michel Langlois
A.N., Minutier Central, CXV, 167, 12 octobre 1664.

En 1653,
un jour de la
montecôte après
avoir imploré
le secours
du saint Esprit

INSTITUTION ORATOIRE PAR MONSIEUR LANGLOIS AVOCAT POUR SES ENFANTS.

Afin qu'ils pussent en peu de temps donner à l'exercice de la parole tout le temps qu'il avait donné à la lecture et aux versions des pièces grecques et latines..... Il dit :

Que l'éloquence ne se peut acquérir sans la peine d'esprit ; que si le fond de lumière intellectuelle s'y rencontre en quelque degré, qu'il se peut beaucoup fortifier par le travail ; que l'étendue de l'esprit est infinie par degrés c'est-à-dire que jamais on ne peut s'élever au comble de la perfection du discours qu'on ne puisse encore avec envol d'aigle monter plus haut, et, quand on est en pleine mer et dans le plus grand empressement des affaires, qu'il reste moins de temps à consulter l'art, c'est alors que l'âme fait mouvoir plus avantageusement tous les ressorts de ses puissances et qu'elle agit avec plus de rapidité. Dans mes dernières années, dit-il, plus j'ai plaidé et mieux j'ai plaidé et moins je me suis confié à ma mémoire, plus l'entendement et le jugement sont accourus à mon secours et plus l'art m'a fourni de pensées, de pointes, de figures d'observations agréables et naturelles auxquelles je n'avais point pensé ; c'est pourquoi il ne faut point se défier de ses formes.

[Un seul but : devenir éloquent.]

Il avoue que personne ne s'est jamais trouvé plus sec et plus stérile que lui, ni qui ressentit plus de difficultés à parler en public ; qu'il admirait tous ceux qui pouvaient s'expliquer une demi-heure ou un quart d'heure en un auditoire même en termes médiocres. Je me défiais (dit-il) de pouvoir arranger et conduire mes paroles qui me semblaient s'envoler devant moi comme les statues de Dédale. C'est pourquoi on ne doit point se rebuter de toutes ces

épines que l'on trouve peut-être moindres que moi dans cette entrée que je vous souhaite.

Mais gardez vous bien de vous persuader ce que j'ai lu avec regret dans le *Dialogue* de messieurs nos pères² que la perfection de l'avocat consiste en la connaissance exacte du droit et de l'usage des affaires avec un médiocre talent pour le produire en public ; un homme avec cela pourrait passer pour disert et non pas pour éloquent. Il faut tenir pour maxime qu'en toutes les professions publiques èsquelles le choix des hommes est libre Il ne faut point espérer de fortune, si entre plusieurs habiles, on n'a acquis la réputation d'exceller et d'être sinon le premier, au moins le second ou le troisième, et s'il se peut faire toujours le premier en quelque rang qu'on se rencontre.

[Les différentes couches de l'éloquence.]

La profession d'avocat a deux parties : la jurisprudence qui comprend généralement le droit civil, canon et français. L'éloquence qui doit être didactique ou doctrinale, pathétique et artificielle afin qu'elle règne aussi bien dans notre barreau qu'elle a fait dans ceux des Grecs et des Romains. Je ne veux point qu'un avocat cède pour la forme de sa profession aux Servius, aux Papienien et aux autres, et je voudrais qu'il ne dégénérait point de l'éloquence de Démosthène et des Cicéron et des Chrysostome.

C'est pourquoi, pour réussir au Palais avec un peu d'inclination, il faut embrasser ces deux parties comme les deux grands flambeaux de la Justice, les deux mamelles du discours, les deux mains et les deux bras avec lesquels on se peut démêler de toutes sortes d'affaires.

Pendant que monsieur Langlois s'occupait le matin avec son docteur de droit après avoir fait ses humanités, il étudiait avec soin la langue française aux heures de relevée pour former un style et un caractère français mêlé de termes du Palais et de l'élégance des beaux discours pendant deux ou trois ans et jusqu'à ce qu'il sentit ses forces et qu'il jugea qu'il pourrait se soutenir et s'avancer dans la version et les autres exercices. Voici comme il s'appliqua à l'étude des paroles en son sentiment pour en acquérir la perfection. Il dit.

² Il s'agit du *Dialogue des avocats* écrit par Antoine Loysel (1536-1617), avocat et juriconsulte, au moment de la grève du Barreau de 1602. Ce texte a été édité en 1652 par le neveu de Loysel, Claude Joly, avocat de 1625 à 1700 et chanoine de notre-Dame.

Mon opinion est en général que le choix de la diction est la première couche de l'éloquence à laquelle il ne faut pas s'arrêter avec trop de soins, ni aussi la négliger. Elle embrasse quatre parties : la première la netteté et la pureté du langage. La seconde la douceur et la fluidité du discours. La troisième l'abondance et la richesse des termes et la quatrième la sublimité, la magnificence et la majesté du style. Il distingue ces quatre vertus des simples paroles par lesquelles il a passé comme par autant de différents degrés.

La première et la plus commune est de très grand poids, encore qu'elle ne paraisse pas si nécessaire, qui consiste en la propriété de l'expression de chaque chose pour son nom qui soit connu et dans l'usage. Car il se faut bien garder d'étaler des mots de professions comme de l'architecture, de la chasse et des autres arts, des sciences ou des exercices qui ne sont que dans la connaissance de ceux qui les pratiquent, parce que les noms étant obscurs à ceux qui n'en ont pas l'usage ils auraient besoin d'explications eux-mêmes, au lieu que les paroles étant les interprètes des pensées doivent porter leur lumière d'elles-mêmes.

C'est pourquoi, si l'on se trouve obligé d'apporter quelques-uns de ces termes qui ne soit connu à tout le monde, il faut user de périphrase et de circonlocution pour adoucir la nouveauté du mot.

Il est aussi de la pureté du discours de rejeter toutes les paroles empruntées aux autres langues³ qui n'ont pas encore leur cours, parce qu'elles sont rudes, barbares et de mauvais son. La lecture que j'y ai observée a été premièrement des œuvres de monsieur Du Vair⁴, principalement des pièces de sa jeunesse qu'il a davantage achevées et polies. Ce n'est pas qu'on ne lui ait fait quelque reproche pour la nouveauté de quelques paroles qui lui sont échappées, mais ces petites taches qu'il est bon d'éviter ne ruinent pas la beauté du corps entier. Il passait de son temps pour un auteur fort net et assez propre pour apprendre notre langue. L'accueil qu'il fit à la reine de Médicis arrivant en France passait pour une pièce fort pure, mais les dernières pièces de son âge avancé ne sont pas si bien travaillées..... Il faut surtout lire les pièces éloquentes des plus habiles de la profession et de ceux qui parlent le mieux dans le temps où nous vivons.

³ Michel Langlois, on pourra le constater ci-dessous, ne se gêne pourtant pas et utilise parfois des citations en langues étrangères dans ses textes, y compris ses plaidoiries.

⁴ Guillaume Du Vair (1556-1621), magistrat, moraliste, garde des Sceaux et évêque de Lisieux.

Les rhéteurs font grand cas d'une pensée sublime pour justifier ou accuser une action morale. Elle est de grand poids pour faire impression sur l'esprit des auditeurs et de grand éclat pour la pompe et beauté du discours et il est toujours mieux et de la politesse du discours d'en faire la citation en notre langue même au Barreau. J'en ai toujours usé fort rarement en langue étrangère, et je les approuve davantage en français d'une manière courte et comme en courant, si ce n'est quand il y a quelques points importants à toucher qui servent de principales couleurs. Parce que les citations françaises ne distraient point l'attention et persuadent plus facilement. L'écriture Sainte et les Pères se peuvent citer en latin dans la chaire la citation des auteurs profanes en est indigne.

C'est un grand vice de se targuer de sentences qui ne servent qu'à établir des propositions morales dont tout le monde convient. Les excellents raisonnements de ces grands philosophes conviennent mieux dans la Chaire, mais sans aucune citation à cause qu'ils viennent des païens que j'ai pourtant lus avec attention. Il faut aussi qu'un orateur lise l'écriture Sainte et les ouvrages qui traitent de nos grands mystères. Prenez-en dit-il sérieusement les enseignements pour vous-même, ce sont des fonds inépuisables contre les attaques de la fortune. Cette lecture doit servir à vous munir et fortifier vous-même au dedans, et puis à consoler et affermir les autres dans les détresses de la vie. Mais gardez-vous d'en faire parade ni ostentation parce qu'il n'y a rien qui soit plus mal goûté dans le monde. Il faut clouer et attacher les maximes de l'Évangile dans son âme et ne les faire paraître jamais qu'au besoin.

C'est une légèreté d'esprit de suivre plutôt une secte qu'une autre. Il faut comme les abeilles en former le miel de toutes les fleurs, aimer les grâces de Platon, pénétrer les raisonnements d'Aristote, manier les pointes des Stoïques et surtout discerner les endroits du discours auxquels toutes ces matières pourront être d'usage et paraître en leur jour. Les traités de tous les académiques qui ressemblent à des tapisseries de haute lice sont propres à tout ce qui approche du genre épидictique⁵ ou érotique et se doivent imiter dans les sujets où nous avons donné place à la belle, douce et agréable diction. J'ai marqué au Platon⁶ d'un côté le fond du raisonnement et de l'autre les belles pièces détachées qui sont dans la seconde lecture, attachez-vous principalement à ces dernières qui expriment les plus belles pièces de Platon. La manière

⁵ Il y a ici l'utilisation d'un mot latin : *epidixis, is*, répétition théâtrale.

⁶ A annoté ses livres, écrit des cahiers de citations et fait un répertoire alphabétique de ses références.

d'Aristote, concise et pressante est excellente en la confirmation qui se peut étendre en syllogismes ou réserver en entymèmes⁷ selon la qualité de la question épineuse ou claire, que aux matières difficiles et observer l'étendue entière du syllogisme mêlé et diversifié de propositions majeures et mineures. Adoucies et assaisonnées de l'art apporte beaucoup de lumière et force la persuasion, comme aux articles de coutume et aux controverses de droit écrit, principalement lorsqu'elles ne sont pas communes ou que d'elles-mêmes elles ont quelque obscurité soit de leur nature, soit par leur nouveauté comme aux causes évoquées des autres Parlements⁸. La pratique des entymèmes est plus propre aux matières claires aisées et qui s'impriment d'elles-mêmes. L'amas des pointes comme de certaines machines de guerre inventées dans l'oisiveté de l'éloquence était à mon avis mieux séant à la philosophie qu'à la rhétorique et la manière avec laquelle Sénèque en a enveloppé les mystères de la philosophie stoïque, quoique certainement très belle et inimitable en ce genre, est à mon avis très périlleuse au Palais, parce qu'elle est peu naturelle mais presque toujours forcée et gênée, par conséquent incapable de persuader les esprits ni d'émouvoir les volontés, parce que la vérité ne peut entrer que facilement et doucement et les affections naturelles ne se recueillent qu'aux moyens naturels.

D'ailleurs comme ces pointes doivent être courtes et ramassées, elles sont ordinairement aussi accompagnées de nuage et d'obscurité qui en dérobent l'intelligence que s'il y a lieu de les mettre en usage au Palais, c'est aux péroraisons lorsque les esprits étant déjà préparés et convaincus par l'évidence des raisons, il ne reste plus qu'à les abattre et leur faire rendre pour ainsi dire les armes. C'est un vice commun à la Chaire et au Barreau d'en faire montre et parade aux exordes et aux entrées du discours qui doit être simple et coulant pour la pensée.

VOILÀ ce qui ce qui regarde la lecture en général des grands auteurs de ces trois sortes ne vous attachez point à perdre le temps à la *Dialectique* et aux *Topiques* d'Aristote. Ils ne sont d'aucun usage dans la profession d'avocat, à moins que pour vous contenter, vous ne vouliez seulement les parcourir, car la lecture en est sèche stérile et ingrate. Eloignez-vous aussi des livres impropres et barbares de l'école qui ne conviennent qu'aux abstractions des sens au lieu que toutes les affaires du Palais sont engagées et plongées entièrement dans la matière.

⁷ Du latin *enthymema, matis*, syllogisme.

⁸ En appel.

LA PHYSIQUE ni la métaphysique ne peuvent fournir à la profession d'avocat que des comparaisons de la nature qui doivent être rares et tirées des effets les plus ordinaires, afin que l'esprit des auditeurs ne soit point distrait de la force du discours.

[Les auteurs anciens, modèles de la rhétorique.]

L'ORDRE de la lecture de ces auteurs par la conformité des matières ou par la suite des temps est fort indifférent. Je conseille de quitter la méthode du raisonnement et de vous attacher à la singularité des pensées. Il faut dans la lecture de Platon et de Xénophon prendre autant que vous pourrez la teinture de la douceur de leur style et de leurs conceptions, et quant à Platon s'élever encore à la sublimité de ses abstractions. Tirez d'Aristote la force, la netteté et la brièveté du raisonnement. En Sénèque admirez et imitez la beauté de ses pointes et la variété de ses manières à traiter un même sujet très féconde et très agréable mêlée de transitions, d'interrogations et de circonlocutions qui est ce qu'il faut le plus imiter en son style. Les autres ouvrages ont leurs proportions et leurs mesures à ces principaux auteurs selon les degrés de leurs perfections. Soyez soigneux de vous rafraîchir souvent la lecture de ces hommes sages, parce qu'elle contient le véritable fond de l'éloquence sublime et la vraie maturité du discours qui est le comble de tous les travaux de la rhétorique comme vous verrez dans la suite.

Dans le cours de mes travaux, j'arrivais à l'histoire romaine. Je croyais avoir surmonté toutes les difficultés qui pouvaient m'arrêter et qu'il ne me pouvait échapper aucune des grâces de l'éloquence, principalement sur ce que je m'étais persuadé avoir acquis de la délicatesse de la langue latine⁹.

Il me fallut donc entrer dans l'histoire d'abord par le commencement de l'histoire de Denis d'Halicarnasse qui comme Grec et affectant un peu la gloire de l'éloquence s'est plus étendu que les lois de l'histoire ne le permettent, mais cette prolixité est récompensée par les belles imitations qu'il nous a laissées de Démosthène dont il est grand scitateur¹⁰.

Cette entrée est encore fort propre pour passer de l'histoire grecque à la latine, parce qu'elle se fait avec le même esprit et le même caractère.

⁹ Il semble effectivement penser comme un Latin.

¹⁰ Du latin *scio, is, ire*, connaître. Connaisseur.

Et enfin après avoir été tenu en suspens et en haleine par cet auteur et au commencement de la carrière se présente le Tite-Live qui a été autrefois justement admiré comme un prodige, particulièrement à mon avis pour la richesse, l'éclat et la fécondité de son langage qui est certainement inimitable encore qu'il semble avoir le style un peu trop gras et trop nourri ce que j'estime avoir été autrefois appelé par ceux même de son pays Patavinitatem. Mais ce que vous devez suivre à la trace dans sa lecture est l'ordre, la naïveté, le soin, la grâce et en un mot toutes les vertus de la narration qu'il a embrassées au souverain degré ses harangues entremêlées sont très florissantes, très coulantes et très accomplies de la belle manière de l'antiquité qui ne sont point encore souillées de l'haleine de l'école de la déclamation. L'éloquence n'y est point gênée ni resserrée à l'étroit mais elle coule comme une belle rivière dans toute l'étendue de son canal et de sa capacité sans passer ses bornes, ce qui fait qu'en une si grande mer de divers événements qui se rencontrent dans son histoire, il n'y a rien de vicieux ni à censurer, ce qui est une félicité très rare à un auteur qui a tout écrit et de si grandes choses.

L'HISTOIRE romaine est entremêlée de Polybe que je mets après Tite-Live, quoiqu'il ait écrit avant l'autre, à cause que le premier prend l'histoire de plus haut¹¹. Mais en auteur est encore un personnage à révéler du dernier respect comme il a été le compagnon grand ami et le compagnon des voyages du dernier Scipion Emilien, on peut dire véritablement de lui ce qu'on a dit autrefois du même grand Scipion et de Laelius son ami, que l'un a été le poète et l'autre l'auteur, et encore que vous deviez tenir Polybe pour le véritable génie de l'histoire, de l'excellence de laquelle il n'a rien ignoré et que ces raisonnements de politique peuvent tomber quelquefois dans les actions du Palais quoique très rarement. Ne travaillant pas que pour l'éloquence, vous devez appliquer votre esprit à ses narrations qui ne cèdent en rien à celles de Tite-Live. J'en ai transcrit quelques unes toutes entières pour vous en faire connaître la richesse, comme je les ai conservées pour des tableaux très accomplis et très achevés. Car sachez qu'en notre profession, la narration fait presque tout pour le gain de la cause. Ce sont les pièces que j'ai toujours le plus travaillé et auxquelles il me semble qu'on ne peut jamais apporter trop d'artifice ni trop de délicatesse parce que, outre que nos juges y sont très accoutumés et qu'ils arrêtent leur jugement sur le fait, d'ailleurs naturellement tous les hommes s'y portent par son instinct de jalousie qui fait que voulant être les maîtres du raisonnement, chacun selon son sens et selon la portée de

¹¹ Polybe : 210 ou 202 à 126 av. J.-C., Tite-Live : 59 av. à 17 ap. J.-C.

son esprit, chacun avant toutes choses veut être éclairci et informé du fait. L'image et la première représentation duquel est d'un merveilleux poids pour faire pencher le jugement. C'est pourquoi je ne cesse d'admirer le peu de conduite de quelques personnes de notre profession qui, après avoir enrichi un bel exorde, rampent dans une narration et puis s'élèvent médiocrement dans une confirmation et reprennent après la pompe dans une péroraison qui sont souvent des pièces bigarrées que nous entendons avec étonnement au lieu que s'ils avaient de bonne heure pris le soin de polir leurs narrations, leurs pièces seraient toutes uniformes et d'une persuasion bien plus puissante¹². C'est pourquoi je considère toutes les belles histoires de ces grands hommes comme autant de magasins et de provisions innombrables pour toutes les aventures que la nature et la fortune peuvent suggérer dans le cours des affaires. Plus les narrations qui s'y présentent dans les monuments de l'antiquité sont ou courtes ou dilatées, agréables ou tristes, publiques ou domestiques et privées, plus il y a de quoi remplir et cultiver son imagination. Et c'est ce que l'orateur romain a dit que, comme à force de marcher au soleil on devient hâlé, de même à force de lire ces belles pièces qui ne sont quasi que des narrations, le style en prend la teinture et la couleur¹³. C'est ce que Saluste a admirablement fait, lequel s'est entendu plus que les premiers principalement dans la description des mœurs et des inclinations des hommes et qui descend en quelque façon davantage dans le détail des affaires de notre profession.

Encore que la perte des autres pièces de cet auteur soit grande, il nous en reste encore assez pour y puiser toute l'excellence et la grandeur de cette partie si nécessaire à la narration. Ses harangues aussi ont toute la force et toute l'énergie desquelles la véhémence de l'orateur est capable, qui est une autre vertu excellente et incroyable pour la confirmation. Et ce que j'estime comme je l'ai déjà dit de ces grands auteurs, c'est que leurs siècles ni leurs ouvrages ne sont point infectés de l'affecterie¹⁴ de la déclamation qui m'a toujours semblé la première dépravation de l'éloquence. Au lieu que dans ses grands auteurs qui sont d'une égale force elle parle encore en reine et en impératrice.

Le CÉSAR a encore quelque chose pour l'éloquence qui est la pureté, la netteté et la délicatesse de la diction. Mais comme ce n'est que la moindre partie de l'éloquence, elle n'est pas de si grand fruit que la lecture et la méditation

¹² Il n'est pas spécialement tendre avec ses confrères, mais ces critiques restent dans un cadre privé.

¹³ Comme par capillarité, l'imitation vient naturellement à force d'ingestion.

¹⁴ Comprendre « de l'affectation ».

des autres qui ont ajouté la force et l'assemblage des autres parties à cette première. Quelque mérite qu'aient ces grands personnages, vous ne devez considérer leur lecture que comme une préparation à la belle éloquence qui est déposée dans les œuvres de Cicéron qui les a surpassés tous en éloquence étant celui en qui elle a le plus déployé toutes ses forces et toute sa vigueur, non seulement dans la fleur de l'âge mais encore dans toute la maturité et généralement de tous les âges et dans tous les états de la vie humaine, n'ayant pas seulement écrit comme ses grands historiens à l'ombre du cabinet et dans la poudre de l'école, mais qu'il est venu aux mains, qu'il a poussé et produit l'éloquence en tous lieux dans les tribunaux, dans les conseils publics, dans la cour même de César, qui est une résolution que j'ai toujours trouvée admirable qu'un homme nourri et élevé et qui avait passé toute la force de son âge et de son esprit dans l'aire de l'éloquence d'une république où il avait eu les plus grandes charges et les plus grands honneurs, où pourtant il était accoutumé de parler non seulement en homme libre de pair à pair mais encore de roi et de souverain, avec toute la fierté et le sourcil¹⁵ que peut donner au plus grand esprit du monde la plus haute, la plus parfaite, la plus éprouvée et la plus consommée éloquence. Néanmoins que la forme de l'état ayant changé tout d'un coup de la République de laquelle il avait été grand amateur, en une domination en effet tyrannique néanmoins pour un coup sans avoir eu le loisir de se reconnaître ni d'oublier sa première forme d'agir, il se soit trouvé dans la disposition et l'exercice de la plus délicate, la plus flatteuse et la plus soumise éloquence que l'esprit puisse concevoir, comme il serait dans ses oraisons césariennes, c'est ce qui surpasse quasi la créance d'avoir pu être fait. Mais cela vous doit servir d'une preuve convaincante que, lorsque l'art est venu à son point d'éminence et de perfection, il excelle partout et il transforme toutes sortes de sujets en or et en sublimité.

J'eus la même ardeur pour la lecture d'Homère que j'accompagne du petit scoliate grec, avec quelques endroits d'Eustache¹⁶ que je ne parcourus qu'avec peine ne sachant pas assez bien le Grec. Je me contentai d'en extraire de beaux vers qui ont de beau sens. Mais je n'ai pas songé que la mémoire des lieux et des circonstances où ils étaient enchâssés m'en échapperait. C'est pourquoi à mesure que vous le lirez, vous devez marquer à quel sujet ces vers ont été faits, ce que j'aurais corrigé si les affaires me l'eussent permis. Vous achèverez aussi l'*Odyssée* à laquelle je n'ai pu donner la dernière main, parce que je renfermais mes lectures dans certaines périodes d'années, après lesquelles j'en prenais

¹⁵ Du latin *supercilium*, orgueil.

¹⁶ Eustache de Thessalonique.

d'autres, afin que chacune eût son cercle et son tour. Ce que vous devez faire, de peur qu'une attache trop curieuse et trop exacte à chacune en particulier vous dérobe la connaissance des autres, la teinture de chacune en général, quoi qu'imparfaite étant plus utile pour parler en public que non pas la recherche trop scrupuleuse de quelques unes en particulier, parce que toutes ces connaissances ne sont que des véhicules et des préparatifs à l'éloquence qui a besoin de ces étages qui ne doivent pas être polis ni achevés. Tenez comme je l'ai déjà dit pour maxime que toutes les sciences sont infinies pour la curiosité et bornées par l'utilité et la nécessité. Il n'y a aucune science qui seule ne soit capable d'occuper deux ou trois vies d'un homme, s'il les avait et s'il voulait toujours y creuser, il n'en trouverait jamais le fond, parce qu'elles sont de même nature que l'esprit humain qui découvre toujours de nouvelles connaissances. Mais il faut que le besoin et jugement retranchent toutes ces superfluités.

Homère a été vendiqué¹⁷ par les auteurs de toutes les sciences pour leur père commun, ce qui montre que l'esprit humain est capable non seulement de l'une d'elles en perfection, mais encore de toutes les autres en un degré éminent. Mais comme la poésie et l'éloquence ont un grand rapport, Homère ayant été le père de la poésie, il ne se peut faire qu'il n'ait ouvert de grandes lumières pour la rhétorique, ce que vous reconnaîtrez aux belles notions qu'il a eues de chaque chose en particulier selon les sujets qui se sont rencontrés particulièrement en ses harangues qui sont aussi artificielles et figurées qu'on pourrait souhaiter, ce qu'il faut toujours suivre et la piste en toutes les lectures que vous ferez. La connaissance exacte et curieuse des antiquités qui se rencontrent dans ses œuvres est de grand travail et de peu d'application.

QUANT aux autres poètes, je les ai lus chacun à peu près selon le temps qu'ils ont eu, parce qu'ils ont plusieurs beautés qu'on ne peut recueillir ni savourer qu'avec l'image du siècle dans lequel ils vivaient. Non pas qu'ils aient fait l'histoire de leur temps ôté Lucain, Juvénal et quelques autres, mais parce qu'ils touchent assez souvent les mœurs et les actions de leur âge, qu'ils en découvrent la force et la grâce. Je vous conseille aussi auparavant que de vous mettre à la lecture de chaque espèce de poète de lire quelque docte traité de sa manière comme avant le tragique celui d'heinlius de la tragédie, avant Horace et les autres celui de la satire, parce que cela découvre la beauté de l'art. Que si en particulier vous désirez mon jugement de la disposition de ce que chacun d'eux peut avoir à l'éloquence, je mets après Homère, Euripide que vous

¹⁷ Du latin *vindico, as, are*, revendiquer.

devez lire assez attentivement, non pas pour en ramasser seulement les sentences auxquelles il s'est trop relâché, mais pour vous laisser aller vous même à la pente des sentiments relevés qui sont fort entassés les uns sur les autres dans ses pièces. Echyle, Sophocle doivent aller de même pied. Ils ont une merveilleuse enflure et comme un son de trompette et de tambour en la phrase et en la diction pour émouvoir et animer aux passions qu'ils touchent à quoi le Grec est de grande efficacité. Pindare n'est propre qu'au genre *epidich*¹⁸, que trop obscur et à mon avis plus curieux qu'utile. Néanmoins il faut une fois s'être rempli l'esprit de ses belles semences qui produisent enfin avec le temps leurs fruits. Les *Érotiques* de Théocrite et de Sapho sont inimitables pour la douceur et la mignardise du style et de la pensée qu'il faut encore digérer pour en former l'harmonie de la douceur de la parole et de la conception pour les sujets et les endroits auxquels ils peuvent être enlacés. Aristophane ne mérite pas d'arrêter votre lecture. Mais il y a quelques fragments de pièces comiques grecques dans l'Athénée qui ont la beauté des expressions naturelles qui sont de grand mérite, et qu'il ne faut pas passer légèrement. Mais vous les pourrez ramasser en cet endroit, elles valent mieux à mon avis que les simples *Sentences* compilées par Stobée¹⁹.

Après ces lectures grecques estimées pour leur antiquité, il faut appliquer toute l'attention de son esprit pour recevoir comme à pleines voiles l'enthousiasme des poètes latins qui se sont beaucoup élevés au-dessus des Grecs. Les orateurs n'ont rien qui surpasse en force, ni en figure, ni en élégance les pièces de Virgile et de Valerius Flaccus, ni en beauté, en grâce et en délicatesse les odes d'Horace et les *Élégies* de Catulle, Tibulle Properce et Ovide. Les autres n'ont rien qui approche de ces rares lumières du siècle d'Auguste, si vous en exemptez la naïveté inimitable de Térence, qui n'est qu'une riche paraphrase de Ménandre. Plaute me semble revêché, Sénèque plat, Juvénal déclamateur, Perse stérile, Lucain trop approchant la prose, Martial de peu d'usage pour le discours. Ce n'est pas que vous ne deviez donner votre temps à la lecture de chacun de ces auteurs qui ont mérité de la postérité qu'elle nous en a conservé les ouvrages, mais je vous en fais le jugement afin d'y apporter le discernement du mérite, car ce qu'il y a de plus parfait doit être le modèle et l'idée des autres de son espèce.

Quant à la composition des vers latins en Français, elle doit être fort rare et non absolument négligée parce que la composition latine aiguise et recueille

¹⁸ Comprendre théâtral.

¹⁹ Compilateur de la fin du v^e siècle qui cite plus de 500 auteurs.

l'esprit, elle colore et anime l'éloquence, la française me semble plus facile et rampante, elle peut néanmoins défricher et cultiver le style. L'excès et le trop grand amour qui est plus naturel à cette espèce de production d'esprit qu'aux autres, est capable d'énerver et de détremper la force de l'éloquence. C'est pourquoi il faut une grande adresse pour ne se pas laisser charmer par cette servante fardée qui quelquefois surprend et abuse ces folâtres amants au lieu de la véritable maîtresse. Les épithètes et les comparaisons qui sont plus hardies dans la poésie peuvent trouver leur place dans les pièces de l'éloquence et l'imitation de l'orateur consiste à les épargner et singulièrement à raccourcir les similitudes ou les tourner en métaphores, n'étant pas vrai absolument que les orateurs ne se servent pas des comparaisons.

Les Philippiques de Démosthène en ont de riches exemples même assez fréquents et Cicéron les a un peu plus courtes, qui est ce qu'il faut toujours imiter.

Après avoir si longtemps parcouru la philosophie et la poésie, me trouvant arrivé à l'histoire grecque je me figurai aussitôt d'être abordé au palais de l'éloquence parce que ces grands personnages qui nous l'ont laissée par écrit ayant été aussi jaloux de la beauté de leurs pièces que de la vérité des événements, il y a autant de profit à les lire pour les paroles que pour les choses.

HÉRODOTE se présente le premier, duquel vous trouverez dans mes extraits l'éloge qui est plutôt un jeu d'esprit qu'un jugement solide que j'en ai fait. Mais l'état que vous en pouvez faire au vrai est, qu'il se peut comparer à Homère tant pour le style que l'éloquence qui tient beaucoup de l'air et de l'antiquité.

C'est comme le berceau de l'éloquence de la Grèce, de même que l'âge de l'adolescence commence à Thucydide et celui de la vigueur et de la maturité est accompli et Démosthène, Eschine, Isocrate, Xénophon, et aux rhéteurs grecs ; j'ai passé Hérodote un peu vite parce que ses pièces ne me semblait pas de grand usage pour ma profession. Néanmoins je vous conseille de traduire les autres endroits que j'ai marqués aux marges de mes extraits à mesure qu'ils se présenteront à vous, étant des pièces fort curieuses et délicates.

J'AI LU Thucydide avec tout le soin et l'attention imaginable, parce qu'en ayant conçu une grande estime à cause de l'état même que Démosthène en avait fait, et n'ayant pas encore goûté les attraits ni les beautés des autres, je me suis

persuadé que c'était un modèle de l'éloquence parfaite et qu'ainsi d'un excellent original. Il n'y en avait aucun trait à perdre, c'est pourquoi j'en ai traduit presque toutes les pièces oratoires. Je ne vous conseille pas d'y apporter moins d'attention, parce que c'est une très belle idée de l'éloquence naissante en laquelle il n'y a rien d'affecté ni de fardé, rien qui ne soit assaisonné d'un grand jugement et d'une gravité naturelle, qui est une des plus importantes règles à observer au discours ; qu'il ne s'emporte point à des saillies de jeunesse qui ont quelques pointes agréables et qui sont vides de suc et de solidité. Il est très utile de le prendre dès les premiers exercices de la jeunesse, cette trempe et cette austérité d'un style sage et majestueux, au lieu que la plupart de ceux qui se produisent à l'éloquence se jettent avec impétuosité à la lecture des déclamateurs et des sophistes qui n'ont pas été les maîtres, mais corrupteurs de l'éloquence, lesquels il ne faut pas condamner ni abandonner entièrement, mais qu'il faut réserver à un âge plus mûr et après que l'âme tendre dans ses commencements aura pris de ces excellents originaux la teinture et l'idée de la véritable éloquence, afin que si puis après il se trouve comme il y a sans toute quelques grâces et quelques mignardises dans ces ouvrages de pompe et ces pièces curieuses de cabinet, l'orateur en prenne ce qui sera propre et à orner et enjoliver le dehors de son ouvrage, mais ce que le corps et la substance de la véritable et saine éloquence s'y conserve toujours. C'est pourquoi je ne vous saurais recommander assez l'application entière de l'esprit à toutes les pièces de ces premiers maîtres qui ont éclaté en Grèce devant des peuples très délicats et très amoureux de la parole, qui ont été très éloignés de toutes les puérités élégantes des écoles pour en former une image saine et incorruptible de la vraie éloquence, laquelle vous parerez puis après de tout ce que vous trouverez de riche et d'éclatant dans les autres lectures que le temps vous amènera. Mais ces premiers Thucydide, Xénophon, Démosthène, Eschine, Isocrate, Lisias, Dinarchus ont conservé l'honneur, la pureté et la majesté de l'éloquence entière et impolluée. C'est pourquoi encore qu'elle ne paraisse pas si charmante ni si éclatante dans ces premières pièces, il ne faut pas laisser de les révéler et de les cultiver avec grand soin et surtout commencer par ces échantillons à se former le caractère de la rhétorique. C'est le profit principal que j'en ai tiré en ayant retenu pendant toute ma vie l'efficace et la force du discours qui a toujours emporté le dessus des autres qui n'avaient pas cette provision²⁰.

Après ces avis, il est inutile de s'arrêter au détail. Il faut seulement remarquer qu'en travaillant il faut toujours faire des extraits des choses les plus utiles pour la profession que vous embrasserez.

²⁰ Il se considère un peu, malgré sa modestie, comme meilleur que ses confrères !

[Pour avoir une conversation aisée dans le domaine de la politique.]

Si quelqu'un a le loisir et qu'il veuille fréquenter la Cour²¹ ou avoir la conversation aisée, il doit remarquer les singularités des événements de l'Histoire. Ils sont propres pour la conduite des gens de qualité. Ces leçons de l'Histoire sont merveilleuses par les exemples qu'elles renferment de la bonne ou mauvaise conduite en toutes sortes de fortunes. J'ai négligé ces singularités, voulant me perfectionner seulement dans l'éloquence pour la profession que j'embrassais. Je vous conseille pourtant d'en marquer succinctement les plus beaux passages qui peuvent être utiles dans les rencontres de votre vie et plus encore au Conseil des Grands si vous y êtes appelés²².

Surtout, observez bien comme l'honneur et le courage ont eu toujours le dessus, pourvu qu'ils soient un peu modérés et balancés de la prudence et de la vertu qui sont les principales annexes de la vie. L'honneur et la fierté, le courage et la sagesse. Tâchez de suivre à la piste ces choses, de les bien démêler et de faire réflexion sur les noires trahisons et les sanglantes infidélités dont toutes les histoires sont pleines pour s'en défier et prendre les précautions et le contrepoison nécessaire.

Il faut aussi faire un grand discernement des mœurs qui peuvent être louables ès monarchies ou républiques qui sont toutes différentes selon les gouvernements, ce qu'il faut observer dans les historiens selon la forme des États èsquels ils ont vécu.

Une chose aussi se découvre à la vue de l'histoire de Thucydide qui est le droit des gens pour la jurisprudence de la guerre et de la paix, ce qui s'appelle politique, de laquelle il y a de très beaux exemples qu'il est bon d'observer encore que plusieurs autres l'ayant fait, la remarque dans les originaux en sera plus pure et vous en formerez plus facilement vos conséquences. Mais revenez surtout à l'éloquence qui excelle en toute manière, soit aux harangues, soit aux narrations qui sont achevées comme vous le trouverez aux endroits que je vous ai marqués avec *Les vies* de Plutarque pour les grands hommes contemporains de ces siècles. Lesquelles y donnent un grand jour vu même que Plutarque a conservé très soigneusement ce riche caractère de ces mêmes auteurs

²¹ Ici la cour du Roi, pas le Parlement.

²² Nombre d'avocats en effet participent aux Conseils des grandes familles. Ils y gèrent alors les affaires de leurs maîtres.

desquels il a relevé l'étoffe par la belle broderie qu'il y a ajouté, ce qui ne gête point la matière. Ce sont quelques philosophiques qu'il y a mêlé pour l'amour de la profession qui doivent être quelquefois plus courts, quoique très beaux et incomparables²³. Mais il les faut envisager comme des pièces détachées du corps de l'histoire, à laquelle elles ne conviennent pas. Il se faut aussi bien garder d'en chasser de ces pièces de cette qualité comme j'ai vu en quelques actions publiques du Barreau, qui, tenant de l'escrime de l'école, ennuiet ou divertissent les auditeurs et ne frappent pas les juges.

QUAND vous serez arrivé à Démosthène faites ce que j'ai observé autant de fois que j'ai relu mes recueils, qui est de nettoyer tous les sens, de préparer l'imagination et repurger²⁴ l'esprit de toutes les autres pensées, pour recevoir par toutes les fenêtres et toutes les avenues de votre âme l'air et l'enthousiasme de la force, de la grandeur et de la majesté de sa véritable éloquence. *Les Philippiques* emportent à mon avis le prix sur toutes ses autres pièces, desquelles vous ne pouvez faire un meilleur jugement que celui qui nous a été laissé par Démétrios de Phalère, très digne en son traité de la force de Démosthène que vous devez lire deux fois. La première avant que de lire Démosthène et la seconde après que vous l'aurez lu, parce que c'est le moyen d'y reconnaître le jugement que ce grand personnage en a fait.

Mais j'y ajouterai encore ce mot que les riches pièces sont tellement achevées qu'on n'y saurait ôter ni ajouter aucune chose sans défigurer l'ouvrage. Considérez surtout la rareté et la brièveté de ses comparaisons, la vitesse et la précipitation de ses pensées mêlées de clarté et de facilité, la pointe de ses réductions à la fin de ses arguments, l'adresse de l'art caché et imperceptible qui ne laisse pas de prendre et de captiver. Enfin remarquez les étincelles qui brillent et reluisent partout de vertu, de bonté et d'affection pour son pays, qui sont toutes manières excellentes pour gagner et manier les esprits. Ce sont des choses très parfaites et excellentes à suivre et desquelles je me suis toujours proposé le caractère à imiter. Je ne l'ai jamais relu sans en ressentir la vive pointe dans mon esprit. J'ai mis un jugement de la pièce de la couronne à la fin. La différence entre les pièces d'Eschine et de Démosthène est presque comme du maître et de l'écolier.

Mais surtout l'inimitable endroit de Démosthène est celui de l'apologie de la bataille de Chéronée que j'ai transcrit de deux façons. Celle de monsieur Du Vair

²³ Plutarque est aussi moraliste qu'historien dans *Les vies parallèles*.

²⁴ *Repurgare*, ôter, nettoyer.

est beaucoup au-dessus de l'autre et il manque au sens en beaucoup d'endroits ce qui montre la nécessité de la connaissance de la langue grecque. Vous devez faire un singulier état de ces versions que j'ai, qui sont très fidèles et énergiques, conformes au style de Démosthène, ne vous laissez jamais de lire cet auteur qui m'a fourni le premier avec admiration le caractère de la véritable éloquence, serrée, châtiée et vraiment vierge sans fard. Et surtout travaillez comme moi à son exemple de faire reluire non seulement en votre vie mais encore en tous vos discours, des pensées et des sentiments de vertu, à quoi plusieurs ne prennent pas garde qui, parlant pour des hommes vicieux, parlent comme eux de leurs convoitise, de leurs amours et de leurs calomnies. C'est la une très grande erreur puisque l'orateur doit passer sur ces saletés comme le soleil sur la fange sans s'infecter et prendre part à ces ordures.

LA LONGUEUR des pièces de ces auteurs n'est pas pourtant à imiter. Par exemple la *Midiennne* de Démosthène qui passerait pour une amplification de collège, vice fort contraire à l'expédition des affaires de cette qualité. Aussi n'en ai je fait que des extraits fort courts, mais parce qu'il vous peut arriver de grandes causes, lesquelles il est nécessaire de traiter avec éloquence comme les causes de rapt, d'exhérédation et d'autres violences, elles y doivent servir de modèle et d'idées pour s'y conformer.

LES PETITES CAUSES servent plus pour remarquer l'antiquité que pour l'éloquence, ce qui vous doit servir d'avis pour vous attacher aux petites affaires de la même manière en travaillant simplement à la clarté et à la pureté du fait et du langage²⁵. Car ces maîtres ont été très religieux d'habiller le style à la nature et à la qualité des causes. Ce qu'il faut toujours pratiquer à leur exemple et croire qu'il y a autant de vertu en la bassesse propre des uns, qu'en l'éclat et en la dorure des autres, aussi que le nombre de ces petites est bien plus grand que des sujets relevés et dans les causes importantes il y a beaucoup d'endroits où la grâce des petites pièces peut trouver son jour.

Quoiqu'il soit utile de traduire ces grands maîtres pour s'exercer et se faire un style, notre dessein n'étant pas pour les admirer mais pour en tirer avantage en l'éloquence de notre siècle qui est fort différente de leurs temps²⁶. Première-

²⁵ C'est toute la question de l'efficacité. Racine l'évoque dans *Les plaideurs*, acte III, scène 3.

²⁶ Claude Fleury, qui est lui-même avocat de 1658 à 1667, le dit aussi dans la préface de son *Traité du choix des études* publié en 1675 : « pour rendre utile ce qu'on apprend au collège, il faudrait qu'on écrivit souvent en latin dans le commerce de la vie ; que l'on fit encore la guerre et que l'on rendit la justice de la même manière que les Romains du temps de Cæsar et de Cicéron ; il faudrait qu'on persuadât effectivement les hommes par de grands mots et de belles pensées. Mais il n'en est pas ainsi, l'on ne persuade que les raisons qui paraissent les plus solides à chacun selon ses maximes : il faut agir selon nos mœurs ».

rement, je conseille de ne se point engager en des versions de pièces entières comme de celles de Cicéron. Il en a de trop abondantes et trop asiatiques, même il y en a de plus florissantes qu'il n'a jamais prononcées comme les *Ver-rines* qui passent pour des exercices d'esprit. On se fatiguerait trop l'esprit au lieu que c'est pour l'égayer.

IL VAUT mieux s'attacher aux pièces détachées qui ont plus de rapport à notre usage, quand il n'y aurait qu'une ligne laquelle y serait propre. Il y a du péril à les traduire toutes. On tomberait à cause de sa prolixité et superfluité dans des amplifications qui ne conviennent point au Barreau. Il y a aussi très peu de pièces qui puissent y être appliquées tout entières. Et c'est un vice d'insérer en des plaidoyers des périodes tout entières d'auteurs anciens et modernes.

Les maîtres éloquents y sont fort réservés Politien et après lui Lipse et Muret ont fait quelques parallèles des passages grecs imités par les Latins qui sont si délicats qu'à peine on peut en apercevoir le larcin. Il en faut traduire les plus remarquables. C'est ainsi que les traductions de ces auteurs doivent servir à imiter doucement les traits et les beautés qui sont répandus largement dans ces grands maîtres. Au surplus cette grande abondance de figures, d'amplifications et d'expressions doit être réservée aux grandes pièces d'éloquence qui ne se présentent que quatre ou cinq fois l'année. Il faut éviter celles qui sont trop connues et qui se ressentent du collège, on se ferait mépriser²⁷.

Il ne faut pas même trop imiter celles de Cicéron, qui rebat trop souvent une même pensée, ce qui ne convient pas à notre usage et la répétition en efface la beauté. Il ne faut que prendre le crayon de la figure sans la faire valoir par le redoublement de la pensée, et pour que cela serve à tous vos discours, vous n'avez qu'à mettre la main à l'œuvre, traduire, apprendre, composer et suivre les préceptes que je vous donne, et vous verrez que la lecture, la méditation et l'exercice de la parole vous donneront cette riche lumière.

POUR réussir dans les traductions, c'est de rendre avec perfection tous les termes de l'original jusqu'aux moindres paroles avec les affirmations et les interrogations. Quand il y en a, les apprendre et les répéter souvent comme j'ai fait autrefois tant de discours, que j'ai mis en notre langue, que des ser-

²⁷ C'est un défaut très commun à l'époque chez beaucoup d'avocats. La rapidité et la faiblesse des études universitaires suivies par les membres du Barreau sont telles que bien souvent, la seule base de nombre d'entre-eux, est la formation qu'il ont suivie au collège. Cela s'entend parfois nettement lors des plaidoiries.

mons que j'ai écrits après les avoir entendus²⁸, qui n'ont pas laissé de fournir l'idée de l'art qui consiste en la figure, laquelle se peut imprimer sur toutes sortes de sujets, même sur le champ de même que toutes les autres figures, lorsque l'imagination en est remplie, que l'habitude en est contractée, et que la chaleur du discours en remet et en élève les notions à l'esprit.

Vous serez peut être surpris quand je vous dirai qu'il se trouve des taches et des imperfections dans les actions oratoires de ce grand personnage, mais quel péril y a-t-il de le faire remarquer puisqu'il en a averti lui même la postérité en ses traités de l'éloquence où il a censuré le passage si célèbre de sa seconde oraison touchant le supplice des parricides ? Ce qui sert pour vous faire reconnaître avec quelle retenue il faut manier ce bel art, puisque la jeunesse a surpris ce grand esprit du faux éclat d'une figure apparente, laquelle, bien fondée, dégénère en une chimère ou en une description poétique. Il se trouve encore quelques autres faux diamants dans *les Catilinaires*, qu'une trop grande affectation d'invectives ou le transport de la colère a fait échapper à ce maître de l'art pour vous consoler même de vos fautes. Si la philantie ou l'amour de vos propres pensées qui est excusable en l'orateur vous trompe quelques fois et d'autre côté pour vous montrer que l'orateur doit parler en homme et s'éloigner de toutes les puérités.

AU SURPLUS il me vient encore en l'esprit de vous laisser le jugement que j'ai un jour fait de ses *Philippiques* et de celles de Démosthène qui est que comme j'avoue que Cicéron a surpassé Démosthène en la beauté, la souplesse et en la fertilité de l'esprit. Néanmoins ses *Philippiques* sont beaucoup au-dessous de celles de Démosthène, parce que celles de Démosthène sont d'un homme d'État consommé, ce qui ne touche la personne de Philippe qu'autant que la nécessité du sujet l'obligeait et la raison y agit plus que la passion au moins elles m'ont toujours semblé telles. Au lieu qu'en celles de Cicéron, j'ai jugé que la colère comme un cheval fougueux qui a rompu ses rênes, et qui court à bride abattue, entraîne et transporte la raison. Toute la seconde philippique que j'ai vue être tant prisée des anciens, me semble un ramas d'injures et une satire plutôt qu'une harangue digne du Sénat auquel elle a été faite.

L'oraison funèbre des morts doit être exceptée de ce nombre, laquelle a surpassé toutes les beautés de celles des Grecs. Mais j'ai cru que le reste dégé-

²⁸ Il s'agit là d'une réelle « formation sur le tas » que les avocats sont obligés de faire seuls, étant donné l'absence de stage professionnel à cette époque. Il n'apparaît de façon obligatoire qu'à partir de 1693.

nérait de la grandeur et de la dignité de l'éloquence, je ne veux pas aussi blâmer la mémoire de ces deux grands personnages, mais leur fin vous doit faire appréhender le danger qu'il y a de porter le fer, le feu et le venin de l'éloquence dans les affaires publiques, qui est à quoi vous devez prendre garde à mon exemple, n'ayant jamais voulu qu'il parût aucune chose de ce que j'en pouvais faire valoir dans les saisons fâcheuses qui sont arrivées à Paris depuis 1649 jusqu'en 1652²⁹, encore qu'il n'y ait guère eu d'écrivain qui s'en soit abstenu et encore que vous verrez par les pièces que j'en ai fait dans ce temps pour la satisfaction d'un ami auquel j'étais obligé, que je ne manquais de fond ni d'application pour ces sujets si j'eusse voulu me rendre de la partie. Mais ne vous en mêlez jamais, sinon qu'étant au service d'un prince chef de parti, vous fussiez obligé d'écrire sous son nom ou qu'étant en fonction de magistrature, la nécessité de votre charge vous y obligeât, ce qui ne peut guère arriver. Gardez-vous aussi de la licence des injures qui parait effrénée dans ces auteurs, et laquelle ne peut être supportée que dans les États populaires où l'égalité des avocats et des juges la peut autoriser³⁰. Il y a des manières d'en dire et comme des aiguilleurs desquels il faut ôter la rudesse et la fierté pour les adoucir et les accommoder au respect qui est dû aux juges et à l'honneur des Compagnies³¹.

IL Y A UNE FIGURE en laquelle cet auteur s'est rendu singulier par un talent naturel dont l'imitation a besoin de retenue qui est la gauserie ou l'ironie, laquelle je bannirais entièrement de la Chaire. Et quant au Barreau j'y ferais une différence qui est que pour celles qui excitent seulement quelques sourires jusqu'au bord des lèvres et qui sont élégantes et ingénieuses telles que sont toutes celles de ce grand maître Cicéron qui sont dans le texte de ses oraisons, et de quelques autres orateurs, je les aimerais fort dans les narrations lorsque le sujet y est disposé, et quelquefois dans les confirmations, étant une espèce de sel qui assaisonne le discours et lui donne de la pointe. Quant aux autres qui font rire à gorge déployée, quoique l'Orateur romain s'y soit quelque fois laissé aller, comme ces sortes d'ironies ressentent plus le bouffon

²⁹ Événements de la Fronde auxquels le Parlement fut largement mêlé. Michel Langlois qui écrit ces lignes l'année suivante se veut discret sur le rôle qu'il a été obligé de jouer dans le cadre du réseau de fidélité auquel il appartenait. Il fait preuve d'une prudence raisonnée à un moment où les éléments les plus turbulents font profil bas. Beaucoup d'avocats du fait de leurs liens avec les parlementaires et certains grands seigneurs ont effectivement écrit, sous leur nom ou de façon anonyme des libelles polémiques. Ils ont été très actifs dans ce qu'Hubert Carrier nomme la « guerre des plumes ». Une pièce de 1649 intitulée : *Le Mazarin portant la hotte* / Contre le pauvre Mazarin ».

³⁰ Il insiste bien ici sur le sens de la hiérarchie judiciaire, ce qui n'est pas le cas de tous ces confrères !

³¹ Les Parlements.

ou le farceur, elles ne conviennent point à la profession d'avocat³². Quelquefois il arrive que cette figure est très propre pour rendre une personne méprisable comme dans les causes de mariage contre une personne de basse naissance ou de peu de mérite. Il faut que cette risée ou ce mouvement soit excité plutôt par la lecture de quelques lettres ou de quelques pièces s'il y en a par écrit au procès, ou par quelques circonstances de fait qui paraissent nécessaires à dire, auquel cas ce sera un effet de la chose et non une invention de l'orateur qui se garantira par ce moyen de l'envie du reproche³³.

Mais j'ai pris un extrême plaisir aux traits que cet auteur porte à toutes rencontres à ceux qu'il accuse ou qu'il blâme en leur disant si contraire à vous, si éloigné de votre méchant naturel, et que vous n'avez jamais fait et il y a une merveilleuse beauté qui lui est presque toute singulière. Il les faudrait crayonner de rouge en lisant l'Orateur romain des beautés duquel il faut aussi faire des extraits.

Il ne vous reste de Velleius Paterculus quasi que les *Éloges* des grands personnages, sa manière est ingénieuse mais peu utile au barreau, assez propice pour les panégyriques, et l'imitation n'en est pas à négliger.

QUINTE-CURSE doit être extrait légèrement sur l'Histoire grecque. Il est un de ceux à la lecture desquels on doit s'appliquer autant qu'à aucun de ceux que je vous ai nommés, parce qu'il est très fleuri et éloquent, dont les narrations sont très accomplies et les oraisons très figurées. Les mœurs des hommes y sont très bien peintes et louées, les expressions en sont animées. Après cette liste de grands hommes qui ont honoré l'éloquence, il y a un intervalle et un milieu entre sa pureté et sa corruption, c'est le style de CORNÉLIUS TACITE lequel pouvait être éloquent, mais il a commencé à habiller l'éloquence à la mode qu'on peut appeler de la Cour romaine. Il en faut faire cas. Ses narrations sont accompagnées de toutes les circonstances, elles sont pathétiques et tragiques, ses harangues pleines de figures et ses avis politiques et judicieux, mais on peut dire que son style resserré, raccourci et comme escarpé a commencé aussi de gêner, de rétrécir et d'estropier pour ainsi dire l'éloquence en la renfermant en des sentences qui la rendent maigre et décharnée. Car la rondeur et la carrure des périodes en étant retranchée, n'est ce pas lui ôter sa braverie et sa pompe, la faire marcher par des épines et des préci-

³² Il faut du sérieux dans le discours. L'avocat n'est pas un amuseur bien qu'il ait un public. Il y a là une critique implicite de certains de ses confrères amateurs de saillies comme Claude Gaultier (1590-1666).

³³ Il s'agit donc de faire sourire sans avoir l'air d'y toucher !

pices ? N'est-ce pas la faire sautiller et lui faire courir la porte au lieu qu'elle doit toujours marcher en reine avec cadence et un port majestueux ? N'est-ce pas la dégrader et la rendre esclave de l'assujettir toujours à une même manière de parler concise et laconique ? N'est-ce pas enfin la rendre aveugle, sourde et muette de l'obliger d'avoir un truchement pour s'expliquer ou au moins d'obliger l'esprit de réserver et de faire réflexion sur ce qu'elle veut pour en comprendre le sens et la subtilité comme nous voyons beaucoup d'endroits où cette méditation est nécessaire ? Cette nouvelle méthode de parler se peut reconnaître en la diversité de traiter les mêmes sujets qui se voient dans Cicéron comme du mépris des honneurs et autres. À la vérité cette expression forte et courte est bien séante à un Roi et un ministre d'État.

Ne laissez pas pourtant de faire grand cas des pensées de ces auteurs qui certainement ont été du genre très sublime, mais évitez la manière pour le corps vu que par l'expression des choses qui en est l'habit, auquel seul elle se peut manier et reconnaître, lequel par conséquent doit être convenable à la grandeur et à la majesté qui en doivent être inséparable, qui parce qu'il n'y a aucun de ces grands personnages de l'antiquité qui ont passé pour très éloquents en leur siècle et que nous aurions encore tels qui n'ait été très exquis au choix de ses paroles, témoins les discours que nous admirons encore tous les jours des Platon, Démosthène, Cicéron, Chrysosthème et de toute cette bande d'illustres qui ont consacré à la postérité l'image de l'éloquence véritable. Je ne ferai jamais état des esprits secs et stériles qui se contenteront de voir cette reine et cette maîtresse des cœurs vêtue et parée de haillons et d'étoffe médiocre. Il faut qu'elle paraisse avec tout l'éclat et la pompe qui lui est due selon les journées de cérémonie³⁴, ou de passe-temps ou de cabinet ou d'autres rencontres dans lesquelles elle a à se faire voir. Quant à ce premier point je n'ai point d'autre avis à vous en donner que ceux que je vous ai tracés au commencement de ce discours. Mais je me contenterai de vous faire remarquer que c'est la première partie que j'établis de l'éloquence.

[Les différentes parties d'un discours éloquent.]

La seconde partie est renfermée en la distribution du corps et de tous les membres de l'oraison et du discours quel qu'il puisse être, car je ne prétends pas que toutes ces sortes de harangues ou de pièces à faire en public, ou même à rédiger par écrit sont composées d'exorde, de narration, de confirmation, de réfutation et de péroraison, parce qu'il y a mille sujets de parler éloquentement

³⁴ Les jours de rentrée solennelle par exemple.

qui ne peuvent pas être si étendus. Mais de quelque espèce que puisse être le discours qui est à faire, je présuppose qu'il ait une tête, un corps et des pieds³⁵. Car il y a toujours l'entrée et puis la substance du discours et la conclusion, soit aux compliments d'adieu, de retour, d'entrée, de sortie, soit aux délibérations publiques des affaires, soit aux plaidoyers, aux remontrances, aux mercuriales, aux ouvertures, aux présentations des lettres d'officiers de la Couronne ou de Duc et Pair. Soit aux sermons, aux exhortations, aux ambassades, aux apologies, ou aux manifestes. Bref de quelque genre que puisse être une pièce, j'entends qu'elle doit avoir son ordre et sa disposition.

Je veux que celui qui a le dessein d'y travailler l'envisage d'abord pour reconnaître quelle en doit être la proposition, laquelle se doit mesurer pour la qualité du sujet. Tout ce qui est pour récréer l'oreille et pour flatter l'esprit doit avoir un visage doux, une entrée du discours et vous réserver d'en prendre la force pour les entymèmes.

Pétrone, qui a été un des plus sévères vengeurs de la pureté de l'éloquence, mérite aussi que vous en fassiez une estime toute singulière. La narration de la dame d'Ephèse ne se peut assez payer pour son excellence.

Après les grands personnages, vrais pères et enfants légitimes de l'éloquence, le théâtre est tout changé dans les autres auteurs qui sont en si grand nombre et qui n'ont que l'ombre de l'éloquence, j'entends tous ces déclamateurs et ces sophistes. Ils n'en sont que le fantôme, pour moi qui m'étais nourri de la viande et du suc de la vraie éloquence par cet ordre de lecture que je vous ai ci-dessus marqué. Je m'aperçu aussitôt de moi-même et sans aucun avis de personne de cette maigreur et de ces squelettes, et je ne les lus, plutôt par honte de paraître aux occasions que je ne les eusse pas lus que par aucun avantage que j'ai espéré d'en tirer pour l'éloquence ; qu'ils auraient plutôt gâté mon style que formé. Il ne se faut point accoutumer à leur manière vicieuse qui est d'agiter une question des deux côtés, en disant on peut dire ceci et on peut répondre cela. Cela est contraire à tous les anciens orateurs qui n'ont jamais rien traité que de leur côté, mais ils ont réfuté puissamment ce qu'on leur opposait³⁶.

Il est encore blâmable d'alléguer qu'on pourrait dire cela et cela, et tandis qu'on avoue qu'on entretient l'auditeur des choses inutiles, combien s'en

³⁵ On a ici une vision organiciste du discours. Le même type d'arguments est utilisé pour la description de la société.

³⁶ La question de la présentation de sa cause et de la destruction des arguments adverses se rattache là encore à celle de l'efficacité qui est l'un des maîtres mots de Langlois.

échappe-t-il d'utiles et que le juge qui ne cherche que la décision se moque de ces vaines raisons, et lorsqu'on veut venir aux bonnes, le juge et l'auditeur rebuté, a peine de les souffrir. Tenez cette maxime certaine le discours est un combat dans lequel il faut vaincre et non pas faire parade de ses armes, que s'il se présente des journées de montre, de cérémonie et de carrousel, qu'il soit permis de faire ces feintes et d'éblouir les yeux de la lueur de son équipage. Mais que tout cela soit retranché aux journées de duel et de bataille³⁷.

Je mets au rang de ces déclamations, le panégyrique de Pline à Trajan et les autres qui ont suivi ce même caractère sous les autres empereurs. La comparaison de son style avec l'oraison pour la loi Manilia³⁸ en peut faire reconnaître assez la différence à tout esprit tant soit peu initié à ces mystères. Ce n'est pas que je ne les prise beaucoup plus que toutes ces déclamations desquelles je viens de parler, parce que l'éloquence n'y est pas si étranglée ni si étouffée comme dans les autres, mais aussi l'éloquence n'y a pas encore sa démarche toute libre. Vous verrez aussi par là que je n'approuve pas toutes les pointes, mais que je veux qu'on les réserve comme des grenades et des feux d'artifice pour jouer, tandis que la batterie du canon renverse les murailles et y fait brèches.

Les avis dans les livres des déclamations de Sénèque sont meilleurs que les pièces. C'est pourquoi il s'y faut plus arrêter qu'aux autres.

Apulée est encore un orateur d'une quatrième espèce, lequel n'a point déshonoré l'éloquence en la captivant comme la déclamation. Mais il l'a fait aller en masque et revêtir d'un habit de théâtre. Son style est propre au genre qu'il a voulu traiter qui sont des fables, comme on emploie de faux or et de fausses perles aux habits des ballets, il ne laissait pas d'avoir la pensée très haute et les expressions que j'en ai tiré ressentent tout à fait le véritable air de l'éloquence, ce qui montre qu'il l'a plutôt négligée par plaisir qu'il ne l'a ignorée par incapacité.

Cette variété de style ne doit être écoutée qu'après avoir fait de grands fondements dans la véritable éloquence, parce que ne pouvant plus en altérer le génie, elle sert à égayer et à divertir comme quand un grand peintre, après s'être épuisé en des ouvrages de grand appareil, se joue à quelque grotesque pour réjouir son imagination récréée et fatiguée de ces pièces de méditation.

³⁷ La plaidoirie est donc l'arme d'un combat, le procès, qu'il faut remporter pour le client. Si cela paraît évident de nos jours, il semble nécessaire de le rappeler à l'époque !

³⁸ Pièce de Cicéron.

Enfin, de toutes ces observations assez longues pour le nombre des auteurs qui entrent dans cet intervalle, vous pouvez juger le peu de lumière de ceux qui se donnant à la Chaire ou au Barreau ne lisent ces auteurs que pour en tirer des passages comme on faisait au siècle passé au lieu de songer sérieusement à se former un style sur ces beaux modèles³⁹. On reconnaît assez qu'encore que les derniers eussent lu les Iers et encore que les latins s'exerçassent à la langue grecque comme nous faisons à la latine, ils ne s'amusaient pas à des fonds de citations pour en faire les magasins et des lieux communs, mais ils les assemblaient des vives sources du raisonnement en produisant des ouvrages d'eux-mêmes qui leur ont donné une réputation immortelle. Travaillez à leur exemple⁴⁰ et assurez-vous qu'en creusant dans votre fonds et en remuant les forces naturelles de votre esprit, vous y trouverez, avec la connaissance des principes, avec la force de la méditation et aux traces de l'imitation de ces grands ouvriers, de quoi répondre à la beauté de ces ouvrages anciens comme je n'ai remporté en mon siècle la réputation du génie du Barreau.

J'ai enfin assuré en cet endroit de vous donner le jugement que j'ai fait souvent de la véritable éloquence, en quoi elle consiste et ce qu'elle embrasse pour sa perfection, eu égard à nos mœurs et à l'esprit de notre siècle et en quelque profession que ce soit. J'ai toujours estimé que la beauté de la diction en était la première couche sans laquelle je n'ai jamais cru qu'aucun pu avoir part à l'éloquence, étant à cause que l'éloquence ne se peut faire connaître que par agréable et plutôt des jeux d'esprit que des raisonnements solides. Il y faut plus rechercher la beauté des paroles que les nerfs et la moelle de la raison. Tout ce qui tombe dans la délibération doit être au contraire mal peigné et négligé, il y faut peu ou point d'exorde, de figures et les comparaisons rares ; tout y doit être fort vigoureux et abrégé.

Les choses qui tombent aux panégyriques ou dans le judiciaire de grande conséquence ou dans les sermons entiers doivent avoir la perfection de leurs parties, étant impossible de donner des règles générales de toutes ces choses que l'esprit et l'art peuvent suggérer assez dans l'occasion.

³⁹ Il s'agit de s'en imprégner pour former son propre style, non de recopier et de réutiliser tels quels des passages entiers sans les adapter aux circonstances et temps et de l'affaire. Langlois regrette ces abus qui ont encore largement cours à l'époque.

⁴⁰ L'utilisation de recueils de lieux communs est très courant chez les avocats du temps. Ils ont commencé à en constituer dès le collège et y puisent souvent des citations.

Je blâme en toutes ces pièces les exordes ordinaires et communs, je n'y puis souffrir que très peu de citations et je veux que les pensées en soient ingénieuses et il importe extrêmement de quelle manière on ouvre les portes du discours. Je ne veux point ici parler des vices et des vertus des exordes : ce qui en a été dit par Quintilien au chapitre qu'il en fait suffit. Et je vous conseille de pratiquer ce que j'ai fait les dix premières années de mon emploi⁴¹, de relire les chapitres curieusement tous les ans deux ou trois fois, étant une pièce très accomplie et qui vous donnera toutes les adresses qui se peuvent souhaiter sur ce sujet.

Dans le plus grand empressement de mes affaires, je méditais de bonne heure la nuit les exordes des grandes pièces que je mettais brusquement par écrit. Je les savais et plus méditais tous les matins en m'habillant, lorsque j'en avais plusieurs ensemble, je les partageais aux jours de la semaine. Vous les trouverez presque tous, que j'ai conservés à peu près comme je les ai dits sans en lire jamais rien comme je n'ai fait que des textes, lorsque je n'avais plus le temps de les apprendre ; et gardez vous bien hors cela d'avoir recours à des papiers pour lire, cela est contre l'honneur de votre profession⁴².

Si l'affaire est susceptible d'une narration, il ne faut point encore en chercher d'autres règles que celles qui ont été données par Quintilien au chapitre qu'il en a fait et qu'il en faut relire souvent comme celui de l'exorde. Je me consentirai d'y ajouter deux avis : le premier qu'il y a de deux sortes de narrations, les unes diffuses et susceptibles des grandes figures, telles que sont celles des *Verrines*, celle *pro aulo cluentio* et quelques autres dans l'Orateur romain et les anciens auteurs, les autres raccourcies, polies et revêtues de circonstances nécessaires comme celles de Lysias qui ont été tant estimées de l'antiquité et en particulier celle de Cicéron pour Milon que j'ai toujours admirée comme un prodige de l'art, quoi qu'elle n'ait pas tant d'éclat. Il faut une grande prudence pour discerner de laquelle ces deux manières le sujet que vous traitez est capable. Il y en a encore quelques-unes qu'il ne faut prendre qu'à moitié, à la façon des poètes, ce qui convient aux délibérations et aux sermons desquels on présuppose que le sujet est déjà connu, et ressouvenez-vous toujours qu'en la matière judiciaire, c'est la pièce qui doit être la plus forte et la plus vive pour toucher les esprits à laquelle il ne faut rien épargner, et que j'ai toujours le plus travaillée. Prenez bien garde aussi que quand vous parlerez le second, la réfu-

⁴¹ Ces années sont celles durant lesquelles Antoine Le Maître, avocat érudit s'il en fut a un succès considérable au barreau.

⁴² Il faut déclamer, réciter mais pas lire.

tation des faits contraires qui vous ont été opposés ne se peut mieux faire ni plus à propos qu'en cet endroit, en avertissant l'auditeur de les rejeter et en justifiant qu'ils ne sont point véritables s'il est nécessaire, parce qu'on retranche d'abord toutes les fausses couleurs de l'adversaire. Votre confirmation est bien plus libre et plus commode, au lieu de la réserver comme quelques-uns font après la confirmation, ce qui n'a pas tant de grâce et tient plus longtemps en peine l'esprit du juge, lequel étant en suspens sur les faits qui ont été posés ne goûte pas si facilement vos raisons. Au lieu qu'étant délivré d'abord de cette inquiétude, et son esprit étant en repos du côté de la vérité, il ne cherche plus que la balance de la justice pour voir de quel côté la décision peut tourner. Cet exercice est un peu pénible dans les commencements èsquels on apprend par cœur, parce que cela peut interrompre l'ordre du discours. Mais je m'y suis accoutumé dès ma plus grande jeunesse. Et pourvu que l'esprit ne se distraie pas à quelque autre chose qu'au sujet qu'on a traité, la mémoire, fortifiée du jugement, souffrira facilement cette syncope et comme en cette rencontre le fruit en est très grand et mérite bien qu'on en prenne le hasard.

QUELQUEFOIS la proposition de la question ou du sujet qui est à traiter se met à la suite. Quelquefois même la proposition se fait sans narration et elle a toujours bonne grâce. Il faut qu'elle soit simple, le sujet court, au contraire qu'elle soit plus étendue et raisonnée quand la matière en est plus obscure. Au premier cas un membre suffit, au second, il faut autant de périodes que la proposition a de parties et cette déclaration soulage l'esprit de l'auditeur. Je comprends dans la proposition, la distribution qui n'est presque qu'une même chose.

Mais la confirmation est bien d'une plus grande conséquence et je puis dire que c'est la véritable partie de l'éloquence, laquelle a besoin d'un grand fond. Parce que plus le raisonnement en est fort, rare et exquis, plus il est parfait et cela ne se peut produire que dans une connaissance entière du sujet qu'on traite. Ce qui fait que la rhétorique est l'art des arts et qui se pare des dépouilles de toutes les sciences, car jamais un avocat n'y réussira qu'il n'ait une très exacte connaissance de toute sorte de jurisprudence, ni un prédicateur qu'il n'ait une profonde science de tous les mystères et de toutes les maximes de la théologie, ni un conseiller d'État ou autre de cette profession qu'il n'ait un très grand fond d'une politique raffinée et consommée pour se donner l'ouverture de toutes les raisons par lesquelles les esprits des hommes se peuvent pénétrer et forcer, qui est ce qui a affaibli les forces de l'éloquence

en notre siècle plus qu'en tout autre, lorsqu'on se contente d'une étude crue et non digérée avec laquelle on n'effleure que l'écorce des matières et on ne voit aucune solidité ni aucune efficacité qui entame les mœurs des auditeurs.

C'est pourquoi je ne saurais vous recommander assez de ne point vaquer ni courir à toutes sortes de sciences, ni même de ne vous engager qu'à une, parce que l'esprit humain que je tiens n'être borné que par la mort, a plus de force et plus de capacité à creuser et approfondir une seule science qu'il n'a d'étendue et de capacité d'en embrasser plusieurs. Ce qui se reconnaîtra toujours davantage aux discours qui sont faits par les uns ou par les autres, ayant approuvé moi-même que les pièces de ceux qui ont chéri une science comme une maîtresse sont d'une trempe bien plus acérée, d'une découverte plus exquise et d'une plus riche draperie, que de ceux qui ont battu la campagne des autres professions⁴³. Les sciences aimant d'être caressées et conservant leurs plus grandes faveurs à ceux qui sont leurs fidèles qu'aux volages et aux adultères qui sautent d'une doctrine à l'autre. Il faut avouer aussi qu'une personne qui a bien traité son sujet de quelque qualité qu'il soit par la méthode de sa profession s'est acquittée de son devoir ; et ce qu'a dit Quintilien est très véritable qu'après l'esprit et la diligence, il reste peu de choses à l'art. La différence que l'art y apporte consiste comme au service et en l'assaisonnement des viandes et la figure venant à se répandre là dessus lui donne tout un autre goût et une autre saveur.

Je n'en mettrai rien davantage ici, parce que je tiens que c'est la troisième partie de l'éloquence. Reste la conclusion du discours de laquelle on peut prendre quelques mesures dans Quintilien et les autres rhéteurs. Mais j'estime qu'il y faut être réservé plus qu'en aucune autre partie, parce que comme les plus grands hommes que nous avons lu, ont étalé leur éloquence à la vue des peuples qui ont le naturel porté aux ostentations extérieures des choses, il y a une infinité d'écueils à éviter sur ce sujet.

Et premièrement au Palais, elles doivent être courtes et tout à fait éloignées de la liberté de l'école. Elles ont plus d'espace dans la Chaire, mais elles ne doivent pas dégénérer en cris et en lamentations, mais elles doivent être en toutes choses plus mâles, plus raisonnées et exciter plutôt par le mérite des choses que par des affectations d'exclamations qui ne doivent suivre qu'après une vive représentation du sujet. Ce sont les pièces auxquelles je crois qu'il est plus besoin

⁴³ Critique implicite d'Olivier Patru (1604-1681), avocat reçu en 1625 mais plus versé dans la littérature que réellement dans le droit.

de s'exercer de bonne heure la plume à la main. Qu'il ne faut point épargner en cette occasion pour retrancher et pour limer parce qu'il y a une infinité de premières pensées qui se présentent à la jeunesse avec l'apparence d'une fausse couleur qu'un âge plus avancé ne manquera point de condamner. Il faut néanmoins toujours conserver des anciens ce que notre usage peut souffrir, mais comme on est presque toujours pressé au Palais, il est difficile de trouver des plans raisonnables de péroraison à remplir. Mais il en faut toujours préparer au moins de courtes qui soient vives et éclatantes et pressantes et prendre garde que la figure ne les obscurcisse pas. Parce qu'il n'y a rien où il faille plus consulter les sentiments naturels qu'en cette partie, à cause que la nature y est plus puissante que l'art. Je vous conseille de faire une étude toute particulière de cette partie et plus encore si vous donnez à la Chaire, parce qu'il y a plus de grâce et plus de relief. Il faut autant que faire se peut que ces péroraisons soient liées au raisonnement du reste de l'oraison. Mais au lieu que dans la force du discours on aura fait agir et combattre en foule toutes les raisons, il faut en celle-ci tant qu'on pourra ramasser toutes les autres considérations faibles, non décisives qui n'ont que la couleur, parce que l'esprit étant déjà ébranlé par la première attaque et la brèche étant comme faite dans l'âme, toutes ces troupes qui semblaient légères passent insensiblement et rendent la victoire parfaite.

Enfin, j'ai à vous parler de la troisième partie, de la vraie éloquence que je place en la variété de la figure qui est proprement la différence de ce beau mot de l'orateur, qui a dit qu'il avait vu beaucoup de personnes disertes et nulle éloquence. C'est être disert d'avoir les avantages de la nature pour s'expliquer et le fond de la science pour pousser le raisonnement, mais le propre de l'éloquence est de parler par figures et plus une personne est excellemment versée en la figure, plus elle est digne et véritable orateur.

CE N'EST pas mon intention de parler de la nature ni de la diversité des figures oratoires. Je vous renvoie pour cela aux livres que Cicéron nous a laissés de l'art qui a traité si dignement cette partie que vous verrez, que Quintilien l'a presque transcrit entièrement. Mais la beauté et l'usage en peuvent être mieux reconnus à mon avis par la lecture des pièces éloquentes des anciens auteurs qui en sont toutes pleines, et dont il y a une si grande abondance et une telle variété dans leurs œuvres qu'il est impossible d'en donner tant de préceptes qu'ils en contiennent d'exemples.

Il y en a qui composent des oraisons toutes entières comme celles dont il est parlé dans le traité de Denys d'Halicarnasse.

Il y en a d'autres de périodes, d'autres de membres, les unes de paroles, les autres de pensées, les unes hardies, les autres douces. On peut dire que chaque auteur a eu les siennes particulières auxquelles il s'est plu. Ce que j'ai remarqué fort curieusement dans mes extraits. Par exemple les Grecs forment les antithèses de périodes, les Latins les opposent membre à membre. Les anciens se sont plus servi de la métaphore que de la comparaison les nouveaux ont plus pratiqué la comparaison que la métaphore. Le discernement ne s'en peut faire que par l'usage, la cadence comme le cadens de la période ne se peut mesurer qu'à l'oreille. J'oserais presque dire que les figures des Grecs étant plus modérées que celles des Latins ont plus de rapport à notre langue et à notre siècle⁴⁴. Je n'en voudrais pourtant pas faire une règle certaine parce qu'il n'y a aucune des Latins qui ne puisse trouver son rang dans nos pièces françaises pourvu qu'on les sache bien placer.

LES VICIES à éviter sont : premièrement l'obsécinité qui arrive quelquefois de la contrainte et de la torture qu'on donne à la pensée pour lui faire prendre le pli qu'on s'est formé dans l'imagination, ce qui est un grand défaut parce que les figures ne sont que des embellissements et des ornements de la nature. En second lieu prenez garde qu'elles ne soient pas trop fréquentes, parce qu'il faut faire différence entre l'élégance et la figure, car comme encore que les figures soient les yeux du discours, et qu'un corps qui ne serait composé que d'yeux ou qui aurait des yeux partout, serait hideux, de même la figure ne doit pas être répandue partout. Mais comme une beauté parfaite d'un corps se remarque en tous ses membres, en ses ligatures et en ses linéaments, de même la beauté d'une pièce reluit en toutes ses parties lorsque la disposition naturelle se rencontre assortie de tous ses ornements convenables sans intéresser sa substance. Le troisième avis à donner sur ce sujet est que les figures de la confirmation ou de la réfutation soient toujours diversifiées et que selon le nombre des pointes ou des arguments, la forme de les lancer soit différente. La manière en a été observée par Cicéron en ses traités oratoires de l'induction, de l'enthymème et des autres manières de confirmer. Il faut considérer qu'elle sera la plus convenable en chacun point et les diversifier parce que cette variété sert à couler plus gaiement les raisons, et la grâce fait une partie de la persuasion⁴⁵.

⁴⁴ Et pour cause !

⁴⁵ Il faut donc aussi de la beauté dans le style pour flatter l'esprit du juge et le convaincre. Les faits seuls paraissent secs aux esprits du temps. Cette sécheresse a par exemple été reprochée à Patru qui s'en tenait surtout aux faits et renonçait à utiliser les fioritures de l'éloquence classique.

POUR la disposition des raisons et des figures, le meilleur ordre est à mon avis ès choses obscures, difficiles, nouvelles et qui peuvent quelquefois avoir quelque paradoxe, de faire marcher les plus fortes raisons les premières parce qu'elles aplanissent le chemin et facilitent l'entrée aux autres raisons qui les fortifient, et quant aux dernières, la figure de l'enthymème est excellente parce que n'ayant point à enseigner mais à résoudre, elle emporte avec une pointe acérée, comme un coup de tonnerre qui a été devancé par les éclairs, et comme au Palais je n'ai jamais travaillé que pour le bien du client et non pour ma satisfaction, j'en ai toujours usé ainsi, ce qui a été cause que souvent les juges m'ont ôté la moitié de l'audience, étant convaincus de la force de mes premières raisons⁴⁶. Mais dans les pièces épédictiques comme de morale, de remontrance et autres où l'auditeur vient, préparé à abandonner toute son attention à celui qui parle et qu'il ne faut point travailler à la retenir, je trouverais qu'il serait meilleur de renverser cet ordre et de mettre les moindres raisons et les plus basses figures les premières, pour faire marcher après les autres qui sont de plus grande qualité parce que l'esprit qui est dans l'appétit de se satisfaire trouve toujours plus de goût et de pointe à ce qui est servi le dernier⁴⁷. Et, après tous ces préceptes je ne saurais oublier le dernier que j'ai toujours pratiqué de Quintilien, de lire, de composer et de prononcer beaucoup et de faire une continuelle révolution de ces trois choses. Mes premiers exercices ont toujours été mêlé de ces trois points, que je faisais succéder de l'un à l'autre et quand je me suis vu accablé de l'empressement des affaires en plus grand nombre qu'aucun de mon temps⁴⁸, les premières heures des vacances étaient employées à me rafraîchir ces belles notions des grands maîtres de l'antiquité que je relisais ordinairement le soir⁴⁹ et que je méditais la nuit après mon premier sommeil, et que je méditais encore quelquefois le matin pour les renouveler et pour ainsi dire regraver les belles idées, non pas de toutes à la fois, mais seulement d'une partie en un an, en un autres des poètes et des philosophes.

La troisième année des extraits de l'Histoire grecque, la quatrième de ceux de la romaine, les cinquième et sixième de ce que j'ai des Pères et des conciles. Ainsi je me sentis reprendre une nouvelle nourriture et comme l'embonpoint de l'éloquence avec laquelle mon imagination soulagée, ma mémoire fortifiée,

⁴⁶ Il a été interrompu, mais peu importe puisqu'il dit avoir remporté la victoire. Mais cela a-t-il toujours été le cas ? On peut en douter.

⁴⁷ Aujourd'hui l'avocat de la défense a toujours la parole en dernier.

⁴⁸ C'est là une vérité avérée par toutes les sources que j'ai pu consulter.

⁴⁹ Le fonctionnement du cerveau durant les phases de sommeil est bien analysé.

mon entendement nourri et renforcé, je me trouvais au renouveau de mes travaux, comme retourné des eaux et des bains, avec une nouvelle disposition ou comme l'acier ou le rasoir nouvellement affilé de dessus des meules, ou comme rajeuni et reblanchi.

IL Y A ENCORE dans Quintilien un chapitre de très grande utilité qui est intitulé « des moyens de parler éloquemment sur le champ ». Je vous en recommande la lecture très sérieusement parce que j'en ai éprouvé l'usage dans les occasions. J'y ajouterai que le meilleur moyen pour y parvenir et se rendre maître de cet exercice est de suivre la méthode que je vous ai tracée, de fournir votre mémoire le plus que vous pourrez de ces belles et de ces riches lumières de l'éloquence, lesquelles, vous étant devenues par ce moyen familières et comme naturelles, vous suggéreront sur le champ tous les moyens et tous les ornements nécessaires.

[Geste et prononciation, des aspects à ne pas négliger.]

Restent le geste et la prononciation qui ont leurs règles dans les anciens, auxquelles il est difficile d'ajouter aucune chose.

Le geste a été le plus négligé en notre siècle, et il s'y faut accoutumer de bonne heure très rigoureusement parce que si l'habitude ne s'en forme en la jeunesse, il ne faut pas espérer dans un âge plus avancé. Il n'y faut observer que les mêmes préceptes qui se donnent pour la danse et que le corps, suivant la cadence de la parole comme du violon. Les vices à éviter sont les contorsions, les épanchements et les gesticulations du corps, les uns se baissant comme pour ramer, les autres sautillant comme pour danser, les autres demeurant immobiles comme des pierres. Tout cela est messéant en chaire. J'approuve fort la cadence réglée et composée de deux bras l'un après l'autre comme par forme de contrepoids, pourvu qu'il n'y ait rien de contraint.

Je trouve de mauvaise grâce d'y parler assis et plus encore de marcher et de se jeter en arrière au dos de la Chaire. Mais il faut que le corps droit, la tête et les bras renferment tout le mouvement. Au barreau, la nécessité de tenir des papiers de la gauche a restreint le geste, mais comme il arrive de beaux endroits à employer les deux mains, je me suis toujours chargé de peu de papiers aux belles causes, afin de pouvoir faire accompagner le mouvement du bras droit du bras gauche ; et, souvent, aux endroits animés, j'ai pratiqué de

croiser les deux bras contre la poitrine, et puis en les étendant de reprendre la force du mouvement⁵⁰.

LES RÈGLES de la prononciation doivent avoir toute leur étendue dans la Chaire qui a plus de liberté il faut éviter l'accent de la déclamation. Le ton du Barreau est plus réformé et comme un chant grégorien dont l'harmonie est plus rompue et le ton plus sourd. Il faut l'étudier de bonne heure, même en lisant, il m'a donné une très grande peine. Il ne faut pas négliger la chaire ni le théâtre pour entendre ceux qui excellent. J'ai appris le geste de la chaire et la prononciation du théâtre. Mais il faut que ce soient des personnages qui y soient parfaits et déliés. La belle manière de bien prendre garde aux longues et aux brèves, aux endroits où il faut pousser aller lentement et aux autres où il faut précipiter son discours avec impétuosité comme un torrent ; et ceux où il faut pousser de toute la force de sa voix aux endroits d'instruction où il faut éclaircir les juges. La pause ménagée non trop tardive est propre aux lieux d'exagération de figure comme de distribution, la précipitation est excellente et la fin des amplifications doit être poussée de toute la force comme étant l'endroit pour lancer l'aiguillon. Il faut bien se garder d'abord de ne point éclater sa voix mais de la conduire doucement pour en avoir de reste. Et, pour ne pas manquer d'haleine, je n'ai rien trouvé meilleur qu'un bouillon pris une heure avant, non fort grand mais médiocre, un œuf et un petit morceau de pain avec un petit doigt de vin et d'eau, et un quart d'heure avant l'action une cuillerée ou deux de sirop violart exquis que je portais dans une petite bouteille de verre et, au défaut de ce, de la conserve de pied de chat⁵¹ qui est très souveraine pour le gosier. Avec cela j'ai souvent fourni deux ou trois heures de carrière et d'audience sans aucune incommodité. Mais il faut surtout éviter de crier de toute sa force brusquement parce que cela rompt les côtes et les veines. J'ai voulu vous marquer jusqu'à cette petite pratique parce que ce sont de très grandes aides pour la parole.

POUR le surplus des préceptes de cet art, arrêtez-vous aux seuls traités de Cicéron et de Quintilien desquels, après trente ans d'exercice que j'ai consumés au Barreau, je n'ai rien trouvé en les relisant que je n'aie éprouvé très véritables dans l'action. Je ne fais état des autres comme Aristote, Hermogonne et de ceux qu'on appelle rhéteurs, desquels je vous ai extrait ce qu'il y a de bon. Mais vous devez encore lire les traités de Denys d'Halicarnasse comme des

⁵⁰ Il s'agit là ni plus ni moins que de donner la recette pour faire des « effets de manches » !

⁵¹ Plante médicinale des montagnes, également appelée Antennaire dioïque ou Gnaphale dioïque. Son nom vient du fait que le capitule ressemble aux coussinets des pattes de chat. En raison de sa forte teneur en mucilage, la plante a des propriétés antitussive et adoucissante.

chefs-d'œuvre, des préceptes de l'art. Le reste est à mon avis de peu de fruit et plus curieux que profitable.

VOUS ne devez pas manquer de lire, retenir et pratiquer très exactement dans vos commencements un petit livre intitulé *De l'action de l'orateur* composé par Le Faucheur⁵², ministre de grande réputation et admirable sur ce sujet et très judicieusement observé, tant pour la Chaire que pour le Barreau dont il connaissait les vices et les vertus. Vous remarquerez comme moi qu'il n'a pas assez détaillé les endroits en particulier où il faut pousser ou relâcher ou précipiter l'action parce qu'il y a certains endroits en toutes les parties de l'oraison qui doivent avoir cette différence, comme par exemple dans l'exorde, il y a quelque pas où il faut courir comme à bride abattue, d'autres où il faut arrêter tout court. De même encore que je vous aie remarqué que le train de la narration doit être le pas, néanmoins il y a des endroits où il faut aller au trot, d'autres où il faut comme sauter un fossé. De même, en la confirmation, si l'argument est subtil, il faut lui donner le loisir de prendre le feu, mais quand il est entendu et conçu par l'auditeur, il faut qu'à la fin et dans la conclusion ou dans le mouvement, il passe vite comme le feu d'artifice, qui est une chose que monsieur Le Faucheur n'a pas marquée et qui est toute la grâce et la force du discours comme j'en ai fait des expériences admirables aux grandes affaires.

[Les lectures sacrées et quelques conseils pour la prédication.]

APRÈS tant de pays et de mers passés, je me trouvai enfin à la terre Sainte et de provision de l'Évangile sacré de Notre Seigneur, que j'avais remis à cet endroit comme je vous ai marqué ci-devant. Aussitôt je déchaussai mes souliers et avec un profond respect je baisai le livre et en adorai l'auteur. Mais je ne vous saurais jamais raconter l'admiration de laquelle je fus surpris de cette lecture, non seulement pour la soumission parfaite qui est due au Législateur⁵³ qui l'a dicté, non seulement pour la sublimité des mystères compris dans ce livre, mais encore pour la manière raisonnable, douce et forte avec laquelle toutes les maximes de l'Évangile qui sont autant de paradoxes y ont été poussées et étalées.

⁵² Michel Le Faucheur, ministre et prédicateur protestant, né à Genève et mort à Paris en 1657. Fut ministre du temple de Charenton et publia divers sermons.

⁵³ Dieu comme grand législateur. D'autres avocats du temps placent Dieu comme le premier des leurs !

Car on y voit partout de la clarté et de la facilité, de la vigueur et de la véhémence, de la bonté et de la consolation qui sont les mouvements par lesquels les esprits s'y prennent. Car encore qu'il n'y ait rien de plus éloigné que cette nouvelle doctrine de toutes les figures et de tous préceptes de sa rhétorique parce que la sagesse mère était au-dessus de toutes ces petites inventions humaines qui ne sont que des aides et des étais à notre infirmité, et encore que la manière de laquelle Notre Seigneur s'est servi en proposant des paraboles fût lors en grand usage. Néanmoins comme la raison ne détruit jamais l'art, aussi la vérité éternelle qui a été la règle de la perfection de bien dire autant que de bien vivre, en s'abaissant à notre capacité et jusqu'aux moindres étages des plus faibles esprits, a néanmoins conservé la docilité et la facilité à se faire entendre, la pointe et la terreur à se faire obéir, les promesses et les satisfactions pour exhorter et animer, qui sont les véritables armes de la persuasion. Lesquelles j'ai trouvé si naturelles que sans usurper l'autorité d'un jugement qui ne m'appartient pas, j'avoue que la hauteur et la grandeur inimitable du style du grand saint Paul ne fit pas tant d'impression sur mon esprit. Je sais bien que vous en trouverez beaucoup d'autres et que vous-mêmes peut être serez d'un autre sentiment, mais je ne vous fais que l'histoire de mon étude et je vous conseille, à mesure que vous lirez exactement ces belles instructions, d'y observer ces choses qui s'y présentent et s'y découvrent d'elles-mêmes.

QUANT à l'usage des saints Pères pour le barreau, je laisse à part les autorités qui se peuvent rapporter de leurs écrits dans les matières canoniques qui se présentent souvent au cours des affaires desquelles il me semble qu'on ne doit faire montre qu'après quelques raisonnements et dans lesquelles je veux aussi un grand choix, sans lequel elles ne peuvent servir que d'ostentations au lieu que je désire que tout soit employé au bien de la cause. Mais comme le dessein pour lequel je vous les propose est d'y remarquer l'éloquence pour parvenir à leur imitation, je vous donne les mêmes adresses pour ces pièces que pour celles de philosophie qui sont d'y observer principalement les propositions qui sont élevées au-dessus du raisonnement ordinaire. Et, comme les Pères aidés du divin esprit y ont remporté l'avantage sur les philosophes, vous y trouverez beaucoup plus de pensées, aussi plus sublimes et plus éclatantes que celles des philosophes. Mais il faut y observer une modération qui est que, comme ces matières sont souvent mêlées par les pères avec l'autorité des vérités évangéliques, il y a aussi beaucoup de leurs discours éloignés de l'usage commun. Mais comme les causes sont engagées dans le train de la vie civile et ordinaire, il se faut écarter dans vos plaidoiries de tout ce qui est du raffiné des conseils évangéliques, pour se tenir aux notions naturelles et familières des

hommes ; que, si je vous ai traduit avec grand soin des pièces entières des ces saints personnages, ce n'a été que pour vous en former des idées selon que je vous ai déjà fait remarquer que de toutes sortes de discours, il y a des formes qu'on peut tirer et abstraire de la matière pour les appliquer aux sujets auxquels elles sont propres et afin d'en bien concevoir l'excellence. Il est certain que ces hommes plus consommés en piété qu'en paroles n'ont jamais eu la pensée d'apporter à la Chaire, ni en leurs écrits les préceptes de l'art ni de se revêtir de la pompe du siècle. Mais ils avaient été tous dès leur plus tendre jeunesse institués parfaitement à l'éloquence. Ils n'ont pas laissé d'appliquer à leurs sujets les expressions éloquents qui leur étaient comme naturelles et acquises de longue main. En quoi l'on peut reconnaître que leur manière de traiter est encore plus accomplie en ce point que, ne se mettant point en peine de l'art, ni de se faire valoir par des règles, ils s'attachaient plus fortement à leur manière, ce qui a rendu leurs pensées plus vives, plus concentrées et plus naturelles, qui est une très belle chose à imiter après qu'on a acquis l'habitude de l'éloquence et tandis qu'on est dans le chemin même pour y parvenir lorsqu'on peut, comme eux, voguer à pleine voile sans se tenir attaché aux préceptes.

Mais suivre le branle des affaires et se laisser emporter à l'impétuosité de la chaleur de l'action parce que, quand une fois on est parvenu à la facilité de la profession, l'esprit ne travaille plus qu'à la force du raisonnement, lequel, selon l'ordre de la nature, est toujours plus vigoureux lorsque l'entendement qui le produit n'est point partagé. Ce n'est pas que vous n'y rencontriez quelques fois des pièces d'éloquence travaillées à dessein, mais ce ne sont que des jeux et des égaiements d'esprit pour se divertir ou se délasser qui ne doivent pas arrêter votre attention, et la merveille est qu'encore qu'ils aient tous leurs beauté naturelle sans aucun fard. Néanmoins ils ont chacun leurs traits et leurs linéaments particuliers qui consistent à leurs formes de traiter comme par exemple saint Grégoire de Nazianze tient davantage de l'art et du style de Thucydide et de Démosthène ; saint Chrysostome de l'esprit et du naturel de Cicéron et de Tite-Live ; saint Basile et saint Ambroise reviennent davantage au génie d'Isocrate et de Platon ; Tertullien, saint Cyprien et saint Augustin approchent un peu de la manière des déclamateurs. C'est ce que j'appelle la forme, l'idée et le caractère de l'éloquence qui se discerne par l'esprit à force de les hanter et de converser avec eux, de la même façon que l'œil distingue la ressemblance ou la diversité des visages, d'où il est facile de faire le jugement de leur imitation parce qu'il n'y a qu'à en faire la même réflexion que nous avons faites de ces auteurs profanes. Selon la différence des sujets, vous pouvez

comme j'ai fait donner des exordes, tantôt à la façon de saint Grégoire de Nazianze, tantôt de la manière de saint Chrysostome ainsi des autres. Comme ces deux sont les plus utiles de tous, le premier peut servir d'exemple lorsqu'on veut resserrer le discours et ramasser ensemble une multitude de pensées accumulées les unes sur les autres, en quoi il est admirable. Vous devez pratiquer cela lorsque que vous parlez en second ou que le sujet se soutient de lui-même mais, au contraire, est-il besoin de s'expliquer et de se dilater, l'extension de la pensée ne se peut mieux prendre ni imiter que de saint Chrysostome.

Ces narrations sont de pareille grâce presque en tous, les confirmations y sont plus fortes que dans les auteurs profanes parce qu'elles sont plus renfermées dans le sujet. J'ai trouvé les péroraisons de Tertullien inimitables, desquelles vous devez faire une estime singulière pour ce sujet. Je vous ai remarqué presque toutes les principales manières de parler qu'ils ont affectées sans dessein et parce qu'elles leur semblaient plus judicieuses.

C'EST à mon avis l'abrégé de ce qui se peut tirer d'utilité au Palais de l'étude des saints Pères, pour lesquels j'ai eu encore plus d'amour que pour les auteurs profanes comme vous verrez que j'en ai extrait davantage. Mais pour la Chaire, les fruits en sont tout autrement grands et plus admirables, et pour le mieux faire reconnaître, j'ai voulu vous tracer ici quelque méthode de prédication en cas que quelqu'un de vous se sentît appelé à un ministère si noble⁵⁴.

CE N'EST pas que je me veuille mettre comme Saül entre les prophètes, ni que je ne sache l'aventure d'Origène lorsqu'il prit la bible en main, et qu'il tomba sur le reproche du verset *Peccatori dixi quare enarras Justitias Meas* qui me conviendrait mieux qu'à lui. Mais comme je vous ai déjà répété tant de fois que de toute sorte d'éloquence il se peut former une certaine idée qui n'est attachée à aucun sujet, je m'en suis aussi gravé une des sermons dans mon imagination que je veux vous communiquer, et qui vous fera concevoir plus clairement le merveilleux avantage qui peut revenir de l'imitation des Pères en toute sorte de professions. Je ne vous parlerai point des principes généraux des actions publiques que j'ai remarquées ci-dessus, ces petits avis ne seront que pour la seule prédication.

⁵⁴ Son second fils Charles devient effectivement chanoine en la cathédrale du Mans.

JE VEUX en premier lieu que celui qui y veut arriver pose pour fondement les quatre vertus de la diction que je vous ai tracées au commencement de cet ouvrage afin de se former de bonne heure un style mâle vigoureux et relevé je vous en ai déjà rendu la raison, qui est que les plus renommés des Pères y ont excellé, non point par aucune étude particulière qu'ils en aient faite alors, mais par l'habitude qu'ils en avaient acquise d'ailleurs en leur jeunesse. En effet quel plus bel exercice se peut-on proposer à l'entrée des études sérieuses qu'une facilité de langage parfaite lorsqu'on n'a point encore pu faire le fond du discours qui n'est autre que la science ? Ainsi je conseillerais à notre apprenti d'y travailler à quelque heure de l'après-dîné ou du soir par forme de relâche des grandes leçons de la théologie, et que, lorsqu'il y aura quelques progrès, qu'il s'exerce de temps en temps à quelque pièce profane ou sainte ou philosophique comme vous en trouverez de toutes les sortes que j'ai fait dans le même temps que j'apprenais la beauté de la langue. Je ne voudrais pas, comme font plusieurs de non-Français me prêter de composer aucun sermon jusqu'à tant que j'eusse percé plus avant dans les trésors de la doctrine, mais je me remplirais l'esprit et la mémoire de toutes les belles notions des paroles. Quelque pièce d'exhortation ou quelque amplification détachée pourrait satisfaire l'appétit et la démangeaison de composer. Mais je m'abstiendrais d'une grande pièce jusqu'à ce que je fusse plus avancé. Je ne laisserais pas d'exercer ma mémoire à retenir des phrases et de m'entretenir dans la déclamation de quelques petites pièces détachés afin de ne me pas laisser rouiller. Je trouverais encore un exercice très excellent d'extraire des leçons de théologie les considérations qui pourront être utiles à la chaire et d'en faire une leçon de conférence en forme d'exhortation à quelques grilles de Religieuses où les années seraient fort épurées et ou sans entrer en chaire on pourrait faire quelque essai de ces matières réduites en pratique.

APRÈS cette facilité acquise, je recommande sur toutes choses et avant toutes choses de lire souvent le livre quatrième de saint Augustin *De doctrina christiana* qui est la méthode la plus parfaite que les Pères nous aient laissée de l'art de prêcher. Après laquelle il ne faut pas chercher d'autres règles mais ce que je vous en toucherai ici, n'est que pour s'accommoder à l'air de notre siècle dont pour cela je partagerais l'étude de la matière et du fond des sermons en trois parties. La première des mystères de notre foi qui se propose aux peuples. La seconde de la morale chrétienne qui se subdivise en deux autres membres, l'un est des préceptes, l'autre des conseils. La troisième est des panégyriques des Saints.

JE RAPPORTERAI à chacune des parties, tout ce que mon étude publique ou particulière et ma lecture me pourraient suggérer, et pour commencer par les mystères, je ne voudrais pas manquer d'observer jusqu'au moindre détour les raisonnements sur lesquels la révélation en peut être fondée ou adoucie sans m'arrêter en aucune façon au détail d'une infinité de questions trop particulières et trop curieuses, que l'oisiveté des écoles a produites desquelles je ne voudrais pas qu'il en entrât jamais aucune dans la Chaire quelle qu'elle pût être⁵⁵. Mais je ferais mon magasin du fond des mystères mêmes. Je conseillerais en même temps de remarquer toutes les comparaisons et toutes les lumières étrangères que les Pères ou l'école ont inventées pour éclaircir et faciliter le nuage de la difficulté de ces mystères afin de répandre et d'étaler ces belles couleurs sur ces riches figures de nos mystères que servent les ouvrages qu'on disposerait pour les grandes fêtes, lesquelles étant conservées à la célébrité des mystères, seraient aussi célèbres par ces sortes de prédications non point en rapportant les raisons des Pères par citation, comme font plusieurs, mais en se formant un corps de discours de soi-même de la diversité de toutes ces notions, comme chacun des Pères l'a fait en particulier avec cette précaution que les raisons et les comparaisons communes seraient touchées légèrement et les autres plus rares et plus énergiques seraient dilatées et passées plus au long. Je me garderais encore de les faire par forme de dispute parce que cette escrime n'a point de fruit. Mais je rapporterais tout à bien faire concevoir la vérité, la grandeur et la nécessité des mystères que je diviserais ainsi en diverses parties avec les exclamations et les réflexions nécessaires et naturelles. En ces jours, je m'arrêteraï peu au fruit parce que le plus grand est de bien entendre ces vérités intellectuelles descendues du Ciel dans la suite même des travaux des prédications. Après avoir épuisé l'explication des Évangiles, il me semble qu'on peut donner l'Avent aux mystères et le Carême aux documents⁵⁶.

ON PEUT tenir le même ordre aux deux parties de la morale en distinguant bien toujours ces deux points des préceptes et des conseils, lesquels ont aussi leurs principes certains du raisonnement et des comparaisons, èsquelles on ne peut jamais mieux réussir que par l'étude et la méditation des Pères. Je n'approuve point les citations de leurs passages, non pas qu'il ne faille reconnaître l'obligation que nous leur avons, mais parce que la persuasion qui va tout d'une traite non interrompue de textes est efficace. La citation est néces-

⁵⁵ Les divins mystères ne supportent pas débat !

⁵⁶ Son plan d'étude pour la prédication est calqué sur le calendrier liturgique.

saire⁵⁷ lorsque la proposition paraît avoir quelque chose d'extraordinaire et de plus hardi que la pensée naturelle ne peut porter. Il faut même qu'elle soit courte et très rare, mais tout ce qui a fondement de quelque belle explication de l'écriture, doit porter son verset latin, tant parce que cela est authentique, qu'à cause que la nouveauté ou la beauté du sens du texte réveille et satisfait merveilleusement l'âme de l'auditeur. Je blâme absolument les textes communs parce qu'ils sont assez connus.

A VRAI dire toutes ces maximes évangéliques sont paradoxes qui ont néanmoins des fondements de raison indubitables pour lesquels il faut souvent user de la belle figure en suspension de laquelle tous les sermons de saint Chrysostome sont pleins. Je n'ai presque vu que lui des Pères qui ait ainsi pris plaisir à tenir son auditoire en haleine, ce qui aplanit merveilleusement le chemin à la conviction, parce que l'âme, étant préparée par l'attente de la vérité promise à laquelle elle a des inclinations secrètes, cette rosée du Ciel longtemps attendue se reçoit plus avidement et s'insinue plus avant. C'est à la suite du raisonnement que l'exhortation et le mouvement doivent se faire place, lesquels je ne voudrais pas partager comme font plusieurs à chaque partie, mais je resserrerais le tout à la fin parce qu'autrement la répétition en est presque inévitable. Néanmoins s'il si peut remonter facilement en la diversité, on peut aussi attacher la pointe de l'aiguillon à la fin de chaque partie. Au reste, les mouvements n'en doivent pas être seulement comme la plupart d'invectives, lesquelles il faut toujours éviter, ou d'indignation contre les méchants. Mais il faut étudier curieusement les autres, d'amour, de joie, de consolation et d'espérance, lesquelles sont plus rares et plus difficiles. C'est ici où il faut principalement consulter la nature, pour en rapporter les sentiments à la grâce, laquelle y donne toujours l'assaisonnement. Le conseil de distinguer les figures selon la diversité des parties pour ne pas tomber dans les mêmes façons de s'expliquer est fort salutaire, parce qu'il ôte l'envie de ces matières qui ont naturellement assez d'épines et de dégoûts. Car c'est la plus haute censure des mœurs qui se puisse faire puisqu'elle se fait de la part de Dieu même, qui est un étrange ascendant pour la parole et qui doit inspirer à l'orateur chrétien de n'avancer jamais que des choses dignes du Prince duquel il est l'ambassadeur. Toutes les pièces parénétiqes ou exhortations des Pères tombent dans ce genre de sermons. C'est pourquoi il est facile d'y prendre de l'essor et de s'élever sur les ailes pourvu que la lecture et la méditation assidue

⁵⁷ Michel Langlois se situe au cœur du débat parfois vif sur la question des citations dans les plaidoyers. Ce thème agite le Barreau durant le milieu et toute la seconde partie du XVII^e siècle.

y soient. La troisième partie s'appelle ordinairement l'écueil des prédicateurs, consiste aux panégyriques des Saints ou aux oraisons funèbres. Le défaut qu'on y a remarqué en notre siècle vient du peu d'exercice de l'éloquence en la jeunesse. C'est pourquoi je recommanderai le travail de cette partie plus que toutes les autres. Il y en a quantité des pièces dans les Pères qu'on s'en peut proposer pour des modèles parfaits, comme ceux de saint Grégoire de Nazianze, de saint Chrysostome, de saint Basile et des Pères latins, non seulement les sermons entiers qu'ils en ont fait, mais encore les louanges d'aucuns saints personnages qu'ils ont quelquefois répandues dans leurs œuvres, desquels il faut se faire et s'imprimer des caractères le plus parfaitement qu'il se pourra, car c'est ici où l'imitation a plus de part. Et quand il restera quelque temps à l'orateur chrétien pour retourner les yeux sur les auteurs profanes, il y trouvera un grand secours pour orner ses pièces, non pas qu'on doive dans la Chaire jamais prononcer leurs noms cela m'étant tout à fait odieux, au contraire il ne faut presque jamais ou très rarement se parer de toutes ces richesses profanes, mais on peut dire qu'il se lève un certain air agréable de la lecture de ces louanges du style qui peut égayer et élever cette masse des panégyriques chrétiens. Pour cela il ne faut jamais suivre l'histoire de la naissance et de l'âge de la vie et de la mort des Saints, cela n'étant nullement oratoire, mais bien choisir leurs principaux faits héroïques et les amplifier avec les considérations chrétiennes qui en peuvent relever le mérite, et dans lesquels faits on peut faire tomber quelquefois des narrations indirectes courtes, ornées de riches comparaisons.

JE CONDAMNE les prosopopées, les fictions et les harangues soit des vivants soit des morts au Barreau, parce que cela est vicieux ; pour la Chaire les Pères ne les ont guère pratiqués, c'est pourquoi il y faut être fort réservé et bien observer les lieux où les pères en ont usé.

J'AI VU assez de prédicateurs qui ont l'entrée avant la salutation angélique assez fleurie et ingénieuse, mais j'en ai entendu très peu qui, après la salutation de l'Ange, entrassent bien dans le sujet. Je voudrais que ces préfaces fussent toujours, autant qu'on le peut faire, élégantes et étudiées parce qu'il n'y a rien qui charme davantage l'auditeur et qui lui fasse prendre plutôt l'hameçon. Saint Chrysostome y a excellé et je vous le donne encore pour patron particulier en cette partie.

MAIS comme je vous ai fait observer que la fleur et l'intégrité de l'éloquence profane s'était conservée jusqu'à un certain âge, on peut dire qu'il s'est

glissé dans l'Église une certaine manière de traiter l'écriture que je ne veux pas condamner, mais qui ne m'a jamais guère plu, qui est le sens allégorique, lequel est différent de celui des paraboles de l'Évangile. Car quant aux paraboles, l'application qui s'en fait est naturelle et nécessaire parce que l'oracle de la vérité ne les a prononcées qu'à dessein de les appliquer et de les défricher et encore que la licence des docteurs et des commentateurs ait passé jusqu'à l'excès de ces applications, je conseille de rejeter toutes celles qui sont difformes et monstreuoses et ne s'arrêter qu'à celles qui sont les plus justes et les plus accomplies. Je conseille encore de n'en traiter jamais qu'une en un sermon, parce que la diversité en égare le fruit. Mais le sens allégorique étant naturellement étranger et convertissant, la réalité de la lettre en des subtilités et des fantômes, souvent creux de mystère ou de moralité, je suis d'avis que l'orateur y soit très réservé, qu'il en use très rarement et lorsqu'il est nécessaire de piquer l'attention de l'auditeur ou de recueillir son goût de quelque mets nouveau, le discernement est beau à faire et d'une grande méditation pour ne pas prendre de l'or faux pour le véritable. L'autorité de saint Paul et des Pères qui s'en sont servis peut montrer les endroits qui y seront propres pour cet effet. Je ne voudrais que le prédicateur goûtât ces livres qui en sont pleins qu'après s'être fourni et fortifié de la doctrine solide des autres Pères. Ces pièces sont plus propres pour l'entretien du cabinet que pour la lumière de la prédication. Il y a certaines pièces mitées de mystère et de moralité comme la passion èsquelles je tiens aussi qu'il faut conserver également les vertus de l'un et de l'autre.

MAIS tout cela est imparfait sans l'oraison qui est le fourneau et l'arsenal de la prédication et l'étude continuelle de l'écriture de laquelle il faut dès les premiers temps apprendre quelques lignes par cœur tous les jours et les méditer principalement la nuit après le premier réveil qui est un temps excellent pour approfondir ces riches matières auxquelles j'ai quelquefois pris de singuliers plaisirs, lorsque j'y ai pu faire réflexion.

À quoi la vie calme et solitaire des ecclésiastiques est très avantageuse qui est une commodité qu'ils ont par-dessus notre profession qui est exposée à tous les orages du siècle⁵⁸.

IL FAUT commencer à se produire en public, sitôt qu'on aura atteint la facilité du langage et la connaissance de la théologie de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile et de saint Chrysostome, de saint Augustin et de saint Thomas, lesquels je conseille encore de relire plusieurs fois.

⁵⁸ Et même des contraintes de la famille.

ET parce qu'il est honorable et utile de passer Docteur⁵⁹, j'estime que dès les premières études de la théologie, il faut partager le temps en deux et donner le matin à l'école et une partie de l'après-dîné aux sermons pour la manière de se rendre habile en théologie. J'estime qu'il ne se faut contenter des leçons publiques, auxquelles il ne faut pas manquer, mais il faut encore avoir un cours ou deux de théologie entiers avec un saint Thomas et étudier de soi-même les traités qu'on ne lira pas à l'école. Les défricher et les apprendre de soi-même pendant les temps des vacances qui sont longues⁶⁰, afin d'avoir la théologie universelle présente pour être toujours prêt à l'examen.

LA FORME de l'étude en particulier est, après avoir lu une question, fermer son livre et non seulement la méditer en son esprit, mais l'expliquer vocalement tout de même que si on la voulait enseigner. Et aux termes les plus élégants qu'il se pourra, et s'accoutumer puissamment à cet exercice qui m'a réussi lorsque j'ai étudié le droit, et apprendre par cœur le plus de passages de la bible c'est-à-dire de saint Jean et de saint Paul qui font toutes les véritables décisions de la théologie. Je ne me mettrais pas en peine de retenir les paroles des Pères ni de saint Thomas, mais seulement celles de la bible⁶¹.

N'estimez pas que ce travail soit incompatible avec le Français. Il ne l'est point du tout, et je vous l'ai fort abrégé et puisque vous n'avez qu'à apprendre les extraits des livres français que je vous en ai fait, et je ne doute point qu'en espaçant et ménageant bien vos heures vous n'acheviez facilement en même temps les cours de la théologie, et de la prédication aux sermons, en n'omettant aucun jour les exercices que je vous ai marqués sans vous fatiguer d'études violentes que j'ai toujours condamnées, et que je condamnerai toujours. Il ne faut point mettre plus de deux heures de suite à l'étude, après lesquelles il faut interposer l'intervalle d'une heure ou d'une demi heure à s'habiller, à entendre la messe, à se promener, à causer, à manger, mais il faut aussi se souvenir sitôt que cette pose est passée, de revenir diligemment à son poste et de croire que c'est la trompette qui vous appelle au combat et que vous êtes en faction, que votre devoir vous appelle au travail, parce que si vous n'avez cet aiguillon qui vous presse jour et nuit pour vous tenir en haleine de parve-

⁵⁹ Le doctorat s'obtient après avoir eu la licence et passé quatre années supplémentaires à étudier.

⁶⁰ Celles-ci débutent au jour de Notre-Dame (15 août) et s'achèvent au lendemain de la Saint-Martin d'hiver située le 11 novembre.

⁶¹ Il privilégie, comme pour les lois, la source plus que les commentateurs postérieurs.

nir à la perfection, n'espérez jamais d'arriver au comble que vous vous êtes proposé⁶².

LORSQUE vous aurez lu les Pères que je vous ai marqués et que vous serez sorti des exercices pénibles de l'école, il faut prendre des heures de moindre conséquence pour vous orner l'esprit de la lecture de nos humanités non pas pour en prononcer à la chaire mais pour vous en former de belles idées nouvelles de l'éloquence, que vous pouvez détacher de leurs sujets comme je vous ai déjà dit pour appliquer à la Chaire. Car c'est ici qu'il faut faire l'échange et le retour. Et comme je vous ai déjà dit que l'avocat devait prendre une teinture de l'éloquence des Pères pour en faire l'impression sur ces sujets, aussi le théologien doit plus parfaitement épurer la forme des matières profanes pour les consacrer à la parole de Dieu, ce qui vous sera facile quand vous aurez formé une habitude de style dans l'école de ces grands maîtres pères. C'est néanmoins une chose absolument nécessaire que sitôt que vous aurez goûté quelque chose de la langue française, vous lisiez les traités oratoires de Cicéron et de Quintilien avec les oraisons de Cicéron, une fois ou deux comme je les ai marquées avec les *Philippiques* de Démosthène et ce petit ouvrage parce que, sans ce fondement, vous ne saurez bâtir ni élever aucun édifice, ce que vous pourrez apprendre de nos extraits français vous facilitera ce chemin.

Et après avoir acquis l'habitude, comptez toujours ce que vous aurez fait pour rien. Ne vous contentez pas de la provision de certains gens paresseux qui se reposent sur deux ou trois sermons de chaque Évangile qu'ils répètent autant de fois qu'ils prêchent, mais qu'il n'y ait aucun livre qui vous puisse servir qui vous échappe des mains, ni aucune pensée belle et nouvelle que vous ne manquiez et quand vous aurez donné l'Avent et le Carême à cette carrière, retirez-vous l'été aux champs ou allez à quelque voyage, ou faites un quartier de Cour si vous en avez qu'il faut prendre en été, pour vous divertir et vous fortifier, et, là, répétez vos extraits, digérez par années, remettez-vous sous la lime, travaillez à de nouveaux sujets et vous souvenez qu'il n'y a point sur la terre de pareille satisfaction, et que vous possédez la reine et la maîtresse de toutes les sciences⁶³.

UNE ÉTUDE très propre à la prédication même à faire à fond est l'étude de Platon, de Plotin et de quelques autres auteurs platoniciens, même des

⁶² Il faut donc beaucoup de persévérance.

⁶³ L'éloquence à la Chaire comme au Barreau n'est jamais totalement acquise. Il faut sans cesse l'entretenir et la perfectionner comme par une « formation continue ».

stoïques parce que les premiers sont fort profonds aux mystères et fertiles en belles métaphores et en riches comparaisons pour l'expédition des mystères et pour la facilité des paradoxes, comme ce beau mot que Cicéron a dit de Verres après une grande exagération : que c'était le seul criminel à qui il fut utile d'être condamné à mort, ce qui est purement platonicien et pour les stoïques leurs raisonnements ont beaucoup de conformité avec la morale chrétienne. Mais je rends encore ce travail après l'habitude acquise de la méthode des Pères que je vous ai marquée. Vous en trouverez de fort beaux fragments de quelques sermons de monsieur l'évêque d'Uzes⁶⁴ sur les commandements de Dieu qu'il prêcha à Saint-André. Nous allions, monsieur de Valois et moi à ces sermons comme à des leçons de rhétorique d'une extrémité de la ville à l'autre parce qu'il y possédait l'art.

[Les auteurs français propres à former son style.]

JE M'ATTACHAI encore lors à la lecture d'un auteur qui me semble assez pur, qui sont les lettres morales de monsieur d'Urfé ; et de ces livres je me contentai de la simple lecture, parce qu'il semblait que c'était assez pour s'y conformer, n'ayant pas besoin d'une si grande réflexion. Vous trouverez un exercice que j'ai fait sur les testaments qui sont les premiers de tous mes travaux du Palais⁶⁵ tracés sur le modèle de pureté de langage et quand vous aurez fait réflexion sur mes premiers plaidoyers qui sont à l'entrée du recueil que j'en ai fait, vous y remarquerez ce premier caractère qui a été le premier crayon de mes ouvrages.

DEPUIS, sous le ministère de Monsieur le Cardinal de Richelieu qui a afferté⁶⁶ l'empire des lettres françaises aussi bien que de l'État, il s'est levé un dessein d'auteurs qui se sont appelés académiques, scrupuleusement attachés à cette pureté de diction et qui ont rempli les bibliothèques françaises de leurs livres, dans lesquels à présent cette pureté si précieuse de langage peut être très curieusement observée. Et il se peut dire que comme nos esprits sont merveilleusement ingénieux à tout ce qu'ils entreprennent, cette partie de la netteté de l'élocution a accompli son cours et sa période en notre style⁶⁷. C'est

⁶⁴ Il s'agit de Monseigneur de Grillet, choisi par Louis XIII lui-même, et qui devait prononcer l'oraison funèbre du Roi.

⁶⁵ Il conserve chez lui les traces de ses divers plaidoyers même après 30 ans.

⁶⁶ Du latin *affero*, produire, inspirer. Rappelons que c'est Richelieu qui a créé l'Académie française en 1635, à laquelle fut élu, dès 1640, l'avocat Olivier Patru que Michel Langlois connaissait bien.

⁶⁷ Patru, s'il eut un succès mitigé au Barreau, est connu, dès cette époque, pour la pureté de son langage et sa volonté de réformer l'éloquence.

pourquoi je conseille de les lire avec grand soin, et d'en bien conserver l'idée sans en extraire aucune chose, ne l'estimant pas nécessaire. Mais il faut bien observer le précepte de Quintilien qui est de s'y former de bonne heure avec une grande précaution, même dans les discours les plus familiers. Parce que cette école domestique est capable d'en former une habitude dans le public.

LA SECONDE partie qui est la douceur du style avec laquelle les paroles coulent comme du miel suivant la pensée d'Homère et qui a fait admirer les Xénophon et les Platon, a été à mon avis ignorée par notre siècle et inconnue à tous ces grands sectateurs de la pureté. Aussi je la crois tenir un peu plus de la nature que de l'art. Elle est plus rare en notre langue qu'ès grecque et romaine. Elle consiste en l'ordre et en la liaison des paroles tellement compassées et arrangées qu'elles se tiennent comme les pierres d'un bâtiment, en sorte qu'il ne paraît rien de raboteux, de difforme et d'irrégulier dans le discours, ce qui se reconnaît à la prononciation lorsqu'elle est coulante et aisée et à l'oreille comme l'harmonie de la musique. Les anciens y observent l'entrelacement des longues et des brèves bien mêlées dont il y a un traité grec de Démétrios de Phalère dans les œuvres de Denys d'Halicarnasse « *Peri Syntheseos onomaton*⁶⁸ », très nécessaire à lire pour ce sujet, et encore que nous n'ayons pas ces mesures en notre langue, en laquelle elles n'ont jamais réussi même en la poésie qui est le contraire des Grecs et des Latins.

Toutefois cela peut être imité avec quelque proportion en nos discours. Les livres où j'ai observé cette volubilité agréable et douce de paroles ont été *l'Astrée* de d'Urfé, les ouvrages de Monsieur l'évêque de Salers, quelques pièces du père Coton⁶⁹ et quelques extraits des sermons du ministre Le Faucheur qui sont sur la fin de mon recueil français et encore que les sujets de ces livres soient autant éloignés que le Ciel et la terre. Néanmoins l'égalité coulante et la suavité facile du langage s'y rencontrent presque en même degré qui sont des abstractions de ces formes qu'il faut que l'esprit fasse de la matière en conservant toujours la vénération pour les choses saintes, encore que le genre fabuleux y ait de la conformité.

MAIS j'ai éprouvé après deux années de cette lecture que ce style charmant est aussi dangereux au Palais que le chant des sirènes, pour lequel il faut en quelque façon et attacher son esprit afin de ne s'y pas laisser surprendre

⁶⁸ Dans le texte le titre *Syntheseos onomaton* est en grec. On peut le transcrire en latin par « *De structura orationis liber* » et « *De compositione verborum libri epitome* ».

⁶⁹ Pierre Coton (1564-1626), jésuite, prédicateur du Roi en 1603, confesseur d'Henri IV en 1608 puis de Louis XIII jusqu'en 1617.

parce que généralement toutes les lectures des romans amollissent et énervent la forme du discours, lorsqu'ils ne travaillent qu'à chatouiller l'oreille et recréer la partie concupiscible de l'âme. Mais, comme il faut toujours tendre à la souveraine perfection qui embrasse toutes les belles qualités d'élocution, celle-ci étant une des plus mignardes, doit être connue à l'orateur pour en faire montre et parade lorsque le sujet y appelle comme les fredons en la musique. Ainsi, il est bon de la connaître et de la pouvoir mettre en usage, en réservant l'application qui s'en doit faire au jugement qui est le maître de toutes ces pièces. Le lieu, à mon avis, où ces grâces peuvent être placées, est aux présentations des lettres des Ducs et Pairs et des Chanceliers et aux endroits des narrations qui peuvent avoir quelque récit agréable comme des aventures de guerre de l'amour conjugal, des recherches de mariage, des assistants, des amis, des frères et autres parties desquelles l'expression est douce et plaisante et comme le langage doit être l'image de la pensée sans doute que la suavité du discours y sera fort propre.

QUANT à la troisième beauté de la diction qui consiste en la richesse et en la fécondité des paroles, c'est celle qui, étant plus facile, a besoin d'une plus grande précaution, de peur que la complaisance qui la suit naturellement ne la fasse dégénérer en une répétition ennuyeuse, fade et insipide. D'autre côté aussi elle est fort nécessaire, parce qu'il arrive assez souvent que les esprits qui sortent des académies de la philosophie ou de la théologie scolastique, où ils ont été exercés à des arguments secs et épineux, apportent en public des discours maigres, stériles et affamés. C'est pourquoi il est bon d'avoir un fond et un magasin de termes riches et beaux, même synonymes, qui servent quand on traite un sujet de foi obscure comme une matière de coutume, ou une clause de testament ou de contrat, où lors même qu'après avoir apporté divers moyens ou arguments en une affaire, il est question d'en reprendre la conclusion. Laquelle, si elle retombe dans les mêmes paroles comme il arrive assez souvent au Barreau, tombe en une cadence encore ennuyeuse et importune, au lieu que, quand cela est diversifié de termes nouveaux, elle s'insinue plus agréablement, et fait son effet aussi avantageusement. L'auteur que j'ai trouvé y avoir excellé a été monsieur le Cardinal Du Perron⁷⁰, principalement en ses livres de controverses et de combats où, à cause de l'obscurité de la nouveauté et de la difficulté des matières qu'il voulait étaler en notre langue à plein fonds, il a déployé tous les trésors des belles paroles à peu près significatives des mêmes choses. Ce qui, certainement, est bien à considérer et retenir, pour

⁷⁰ Jacques Davy, cardinal Du Perron (1556-1618), grand connaisseur du Grec, du Latin et de l'Hébreu.

imiter et retenir quelquefois, non pas dans toute cette étendue qui est trop vaste et souvent trop lâche, mais pour en faire des abrégés et des raccourcis en conservant toujours la force de la pointe acérée et perçante qui se trouve en la reprise qui est toute lucidité du raisonnement. Car, comme il n'est pas permis au Palais de faire paraître toute la beauté de l'escrime, mais que l'espace du combat est plus pressé et resserré, et que la décision du différend est prompte et instante, il est difficile qu'il se présente jamais une rencontre si favorable où l'on trouve le temps d'étaler toutes ces circonlocutions emphatiques de chaque proposition majeure, mineure et de la conséquence qui sont si étendues dans ces pièces de monsieur Du Perron. Mais l'usage de les retrancher sur ce modèle est à mon avis de très grand fruit et l'exercice m'en a fort satisfait.

J'en ai extrait les plus belles pièces sur la fin de mon livre français que j'ai depuis appris et retenu. C'est aussi une chose facile et d'un grand secours de s'accoutumer quelquefois même dans les discours familiers de veulerie à cette fertilité de paroles et d'épithètes qui ne veulent dire qu'une même chose, afin que dans la chaleur du discours cette arme soit prête sans être obligé d'hésiter et la rechercher, et comme la demander à la mémoire. Car toute l'excellence de notre profession consistant à voir toute sorte de style et de partie pertinemment, cette provision se trouvera très fructueuse.

Le quatrième genre de diction est le sublime et relevé. La perfection duquel consiste non seulement à le savoir composer et après le retenir pour le prononcer, mais encore de le pouvoir manier sur le champ avec la seule aide de la méditation, qui est le comble de la perfection du bien dire suivant les préceptes du grand orateur romain.

Le moyen que j'ai tenu pour arriver au faite de cette merveilleuse facilité au-delà même de mes espérances a été d'en faire une étude semblable à celle qui se pratique à l'école pour parvenir au comble de la langue Latine. Mon premier modèle a été le tableau des passions humaines de monsieur Coëffeteau⁷¹ et ensuite son *Histoire romaine* que j'ai trouvé le plus grand fonds de cette richesse, non pas que je ne sache bien que la majorité des auteurs de notre siècle lui a objecté l'affection de quelques phrases que j'avais reconnues longtemps auparavant moi-même être un peu hardies et poétiques et que je conseille d'éviter, mais la sublimité de toutes les autres couvre aisément ces

⁷¹ Nicolas Coëffeteau (1574-1623), prieur dominicain, aumônier de Marguerite de Valois en 1602, prédicateur du Roi en 1608.

défauts. J'en ai fait deux sortes de recueils, l'un des pièces de longue haleine, qui ont suite et liaison par ordre alphabétique⁷², l'autre des phrases que je trouvais plus élégantes, et que je voyais que je n'aurais pu inventer de moi-même, et que je n'avais point trouvées dans les premiers auteurs des trois autres classes marqués ci-dessus, estimant qu'il était inutile d'emprunter d'autrui ce que je pouvais produire de moi-même, ce qui est la règle que j'ai tenue en tout et que j'ai observée. Vous trouverez dans mes exercices de jeunesse deux pièces que j'ai faites, l'une la harangue de Pompée au roi d'Égypte lorsqu'il se retira en sa Cour après la bataille de Pharsale ; l'autre de César sur la mort du même Pompée qui sont faites à l'issue de la lecture de l'Histoire romaine. Bien que ces jeux d'esprit soient fort éloignés des combats du Palais, ils ne laissent pas de dégourdir et d'animer le style qu'il faut mettre à l'épreuve de toutes sortes de sujets.

LE second auteur où j'ai rencontré cette veine de style élevé a été monsieur le Cardinal Du Perron en ses opuscules qui sont tous remplis de ces rubis et de ces pierres précieuses et qui sont encore plus exquis qu'en ce premier magasin, mais non pas en si grande abondance. J'en ai aussi les extraits de suite dans mon même livre, et celle où j'ai remarqué la beauté de ce caractère est en la comparaison qui se peut faire de sa version de la divination de Verrès avec les traductions de notre siècle. Laquelle les surpasse autant en majesté que le style sublime est relevé au-dessus du bas et du rempart.

LES trois pièces qui m'ont donné la teinture de cette grandeur de langage ont été les harangues que j'ai curieusement recherchées de messieurs évêque de Montpellier, Cospean évêque de Lisieux qui sont toutes formées sur ce caractère. J'en ai quelque extrait et quelques oraisons entières excellentes à lire sur ce sujet.

JE NE FEINDRAI POINT aussi de mettre en ce rang les pièces de monsieur de Balzac⁷³ avec l'antidote du Philarque parce qu'encore que la censure du Philarque soit puisée dans nos règles, néanmoins les endroits que j'ai détaché de ces œuvres ne laisse pas d'être de cette belle étoffe et de soie, encore qu'au reste des pièces il y puisse avoir beaucoup de défauts en la façon des habits, il a même en quelques endroits mêlé cette douceur marquée ci-dessus avec cette majesté de style, quoi qu'elle semble difficile à allier c'est pourquoi

⁷² Pratique là encore courante à l'époque. Il ne s'agit pas d'un simple « pillage » des œuvres lues, mais d'une technique d'assimilation assez efficace.

⁷³ Jean Louis Guez de Balzac (1597-1654).

l'imitation en peut être louable et excellente pourvu qu'elle soit conduite avec la règle et le compas de l'art. Vous trouverez aussi, parmi ce recueil de pièces françaises, plusieurs extraits de monsieur l'évêque d'Uzès que je trouvai lors excellemment versé en ce genre sublime. Et encore que les sujets en soient étrangers au Palais, le caractère qui est comme une empreinte tirée de la forme en peut être appliqué à toute autre sorte de discours comme entre mes recueils de droit il y a un discours de la diversité des paroles pour les substitutions qui est dérivé presque entièrement de l'un de ses sermons. Et quand il n'y aurait autre chose que ce que l'Orateur romain a écrit en ses livres oratoires, que ceux qui se promènent au soleil s'y hâlent, de même la lecture et la hantise du style sublime en peut former l'impression avec le temps.

ET ENCORE que ces quatre manières de style soient différentes, il ne faut pas laisser de bien prendre garde de ne les pas séparer, mais, au contraire, après qu'on en aura acquis les habitudes, et qu'on les aura toutes en main, il faut les mêler et les diversifier selon que le temps et l'occasion leur donnera jour, étant bien nécessaire d'empêcher que la sublimité de la parole n'obscurcisse la pensée, comme la plupart des ignorants de l'art se figurent qu'il n'y a de relevé que ce qu'ils n'entendent pas. Enfin, comme il a été dit à l'entrée de cette partie, l'habitude de la facilité de ce style est absolument nécessaire pour éviter des productions monstrueuses que nous entendons souvent au Palais de pièces qui ont un exorde et une péroraison ornés et enrichis de haut style et le reste du corps composé de la narration et de la confirmation est d'un genre bas et ravalé qui sont d'une tête et des pieds d'or à un corps de terre.

[Les pièces de doctrine nécessaires à étudier.]

Après ces provisions de la langue française, je commençai à songer au fond de la doctrine, la lecture de la *République* de Bodin, que je conseille de parcourir sans extraire me donna un grand désir d'apprendre l'histoire. Ce ramas d'exemples mêlé de jurisprudence et de politique me fournit des notions et des idées, des remarques particulières que j'avais à y faire. Je conseille aussi auparavant que de s'embarquer en cette mer d'histoires, de lire le traité de monsieur Grotius *De jure belli et pacis* étant un recueil du droit public et particulier réduit en une espèce d'art capable d'ouvrir les sources des belles observations qui peuvent être faites dans ces auteurs. Un plaidoyer que j'entendis de monsieur Servin sur le sujet de la prescription de 20 ans des crimes et des exécutions par effigie que vous trouverez dans mon premier recueil d'arrêts,

m'inspire la pensée de commencer par le droit des Hébreux comme le premier et le modèle des autres, ainsi l'entrée de mes extraits d'humanité et d'éloquence que j'ai toujours également suivi a été par l'ancien testament⁷⁴ livre certainement d'un très grand fruit non seulement pour les dogmes et les fondements de la religion qu'il comprend, mais pour la variété des ouvrages, la sublimité des pensées et la grandeur des paroles desquelles il est tout rempli. La précaution que je vous conseille d'y apporter, est de se parer de tout ce qui est de la dignité des mystères d'âme les instructions morales et politiques, car c'est une pièce du jugement qui doit régner partout de ne pas ravalier la majesté auguste de l'écriture dans les points de réserve que sont la religion des prophéties, et de la révélation au commerce des affaires humaines et aux plaidoiries du Palais, comme j'ai vu arriver à quelques-uns, ce que je n'ai pu entendre sans amertume. Mais il se faut attacher aux pièces historiques, morales, politiques et économiques qui sont toutes très belles et très parfaites en leur genre, aussi elles ne sont pas de l'invention des hommes, mais inspirées et émanées de Dieu même, qui est une pensée qu'il se faut proposer d'abord qu'en toutes ces matières le saint Esprit en a voulu donner aux hommes des idées qui ont un caractère divin. C'est pourquoi il en faut faire un grand état et les considérer comme des productions au-delà des forces humaines même à l'entrée de chaque livre, il est fort important d'observer quel en est le sujet pour en remarquer même le style et le caractère. Car il y en a de poétiques, d'érotiques, de déclamateurs, de philosophes et selon leurs arguments ils en ont conservé les grâces et les vertus, non pas pour les cadences des paroles ni pour la rondeur des périodes qu'ils ont rejetées et négligées comme une parure étrangère et païenne, mais pour les beautés naturelles de leurs pensées et de leurs expressions qui les ont accompagnés partout.

JE PERDIS quelques mois à des livres de chronologie la connaissance si exacte des temps étant inutile aux personnes qui ont à parler en public, j'en fis même quelques essais en latin qui est mon dernier travail en cette langue. Il se faut contenter du Breviarium temporum du père Petan mon maître, grand personnage, et le suivre à la trace à mesure que vous avancerez dans l'histoire.

EN même temps que je pris en main la Bible, je formai le dessein d'en réduire mes observations au droit public et particulier, selon l'ordre que vous verrez que j'ai tenu dans mes grands cahiers, qui sont en Latin, ce que je ne vous conseille pas, mais de les faire en Français.

⁷⁴ L'expression employée dans le texte est « le vieil testament ».

COMME j'avais l'avis libre de deux grandes bibliothèques⁷⁵ ce qui est bon et assez facile à Paris à avoir pour éviter la dépense de beaucoup de livres qui ne sont utiles à lire qu'une fois, j'ai ramassé tout ce que j'ai pu recueillir pour mon ouvrage de tous les commentateurs anciens et nouveaux et des rabbins même desquels je crois qu'il m'a échappé peu de choses. J'y ai fait aussi quelques exercices français pour dérouiller le style, qui sont transcrits dans le petit cahier que je ne conseille pas d'imiter, à cause qu'ils sont des pièces entières, lesquelles sont rarement utiles, mais il vaut mieux s'exercer à des pièces détachées, soit de version, soit de pensée, comme j'avais fait touchant les notions du droit naturel qui sont au commencement des petits cahiers et qui vous peuvent servir de modèles. Après ce long travail trop prolix, j'ai ramassé ce que j'avais laissé qui ne pouvait pas se rapporter à ces chefs capitaux, que j'ai mis au commencement et à la fin et en divers endroits du petit livre, ayant lors joint à ce travail la conférence de la version grecque qui est élégante. J'ai regretté de n'y avoir pas ajouté l'hébraïque de Paguinus, mais ne vous arrêtez qu'aux endroits qui peuvent servir à votre dessein, ayant expérimenté que l'étude pour la curiosité infinie peut consommer la vie de l'homme et fait perdre le temps, au lieu que ce qui est nécessaire et utile est borné. Il faut toujours considérer quelle est son étude principale et, y réduisant les autres, se contenter d'en prendre les secours et les embellissements qui peuvent être profitables.

QUANT à l'histoire de Joseph⁷⁶ les commencements n'étant qu'une répétition de la Bible, je leur ai passé légèrement. Je vous conseille d'en conserver les endroits auxquels vous vous arrêterez. Quand j'ai lu lors le Philon, je n'avais pas assez de disposition à l'éloquence pour bien marquer les endroits de cette qualité. Néanmoins j'en ai depuis tourné quelques-uns dans les grands et les petits cahiers après la lecture desquels je vous conseille de le lire entier pour voir si vous n'y trouverez point autre chose qui mérite d'être mis au magasin. Car il est de grande réputation et l'autorité en est de poids. N'usez que fort sobrement de ses méditations allégoriques qui sont des pièces de cabinet, des parures étrangères et plutôt de parade que d'usage ordinaire, plus propre au genre épictétique qu'au judiciaire auquel je vous forme. Parce qu'elles ne servent qu'à recréer et non à persuader ni à émouvoir, mais elles se peuvent glisser aux endroits que nous avons marquez ci-dessus du style

⁷⁵ Il a donc été travailler en bibliothèque avant même que ne soit créée celle des avocats. Ces derniers comprennent bien, dès les années 1660 que cet instrument devient nécessaire à leur profession. Ils fondent dans un premier temps des « armoires de consultations » situées au Palais, puis, au début du XVIII^e siècle une bibliothèque.

⁷⁶ Il s'agit de Flavius Josèphe.

agréable, soit pour insinuer ou pour déguiser une passion ou couvrir un mauvais passage, ou décrire quelque égarement d'esprit. Bref, que ces pièces soient rares, bien enchâssées et qu'elles ne soient jamais appliquées si elles ne sont très ingénieuses et relevées. Car l'usage des communs est tout à fait ridicule de chercher des manières de s'expliquer étrangères et forcées lorsqu'on le peut en d'autres naturelles et communes.

SI JE VOUS AVAIS frayé ce chemin je ne vous conseillerais pas de le prendre, d'autant que cette lecture de l'écriture sainte est mieux réservée à un âge plus mûr. Il serait mieux de commencer par les grands auteurs d'humanités, qui sont les poètes, les philosophes, les orateurs et les historiens et remettre la Bible au temps qu'on s'appliquerait au nouveau testament, qui a plus de conformité avec Lucien, à cause que l'esprit étant déjà défriché et préparé par les lectures de ces premiers livres, recevrait bien mieux la somme noble et précieuse de ce grand livre.

JE DONNE aux autres qui me le demandent le même avis pour la lecture que Pétrone a laissé pour la composition⁷⁷ : *des primos versibus annos maconium que bibat soclici pectore fontem mox est sacratico plenus grege, mutet habenas liber et ingentes quatiat Demosthenis arma hinc Romanus circum fluat, & modo graio exornata sono mutet suffusa saporem*⁷⁸.

JE TROUVE ce même ordre très excellent pour la lecture des auteurs de prendre les poètes les premiers, chacun à peu près selon leur temps, passer de là aux philosophes, puis à Démosthène et aux orateurs grecs qui présupposent nécessairement l'histoire grecque qui doit marcher devant, et de même de Cicéron qui sera précédé de l'histoire romaine, et, quand on vient aux règnes d'Auguste et de Tibère, l'Évangile commençant à se lier à l'histoire du siècle, reprendre l'ancien testament. C'est un très bel ordre que je vous conseillerais de tenir, si ce n'était que l'une de dispositions pour l'éloquence étant la fréquentation des sermons, le fruit en sera bien plus grand quand vous aurez de bonne heure l'intelligence de l'écriture pour laquelle raison et pour l'édification de vos mœurs, je persiste que vous teniez le même chemin que j'ai pris et que vous vous serviez de mes observations sur l'écriture.

⁷⁷ Il y a ici un trou dans le manuscrit. La personne qui l'a recopié ne devait pas maîtriser parfaitement le latin.

⁷⁸ En marge on trouve l'annotation : « *De corrupta eloquentia* », pour l'éducation de la jeunesse romaine.

ÉVITEZ soigneusement toutes les recherches de curiosités ou de controverse qui sont des amusements qu'il ne faut qu'envisager, comme les voyageurs font les belles maisons qu'ils regardent des grands chemins sans retarder leur voyage, car le but que vous devez avoir est d'arriver de bonne heure au bout de la carrière.

AVIS touchant les prédicateurs, (*deux mots illisibles*) qu'il ne vous échappe jamais aucun de ceux qui auront grande réputation que ne vous ne l'écoutez plusieurs fois en divers genres comme des évangiles et des panégyriques. Parce que la vraie et la fausse éloquence conviennent en un point d'avoir l'applaudissement des peuples, entre ceux qui auront la grande presse choisissez, ceux qui auront la sublimité du style que je vous ai marquée ci-dessus, mais gardez vous aussi également de ceux qui n'auront que l'appuis de ce vain son et tâchez de prendre garde à ceux qui auront l'appui de la réalité des choses autant que votre âge le pourra permettre sans attache ni de personnes, ni d'ordres, ni de lieux. Exercez-vous à en retenir des pièces et des lambeaux à mon exemple : comme vous en verrez dans mes extraits de monseigneur Grillet évêque d'Uzès, que j'ai trouvé en ma jeunesse le plus excellent au genre relevé que je vous ai tracé ci dessus et que j'allais entendre aux extrémités de la ville, encore que j'en fusse dégoûté des premières pièces que j'avais ouïes. Quand vous en trouverez un de ce genre, soyez-y assidu sinon qu'il n'ait que des redites. Considérez les gestes et les tons des voix.

S'ils les ont beaux, et sans mêler les défauts ni les méditations de la Chaire au Palais, tirez de tout ce que vous entendrez et que vous verrez comme une forme et une idée abstraite de la matière pour l'appliquer aux plaidoyers qui est une chose qu'il faut toujours avoir en votre esprit. Car ni dans les auteurs que vous lirez, ni aux discours que vous entendrez, il ne vous arrivera guère de trouver des pièces entières qui puissent être enchâssées dans un plaidoyer. Mais la forme que vous aurez conçue soit des pensées, soit de la figure, soit du raisonnement, soit de la distribution, soit de la proposition, se peut graver et imprimer sur toutes sortes de matières de temps en temps, et ne vous étonnez pas si d'abord vous vous y trouvez dur et engourdi. Les forces de l'âme, qui ne se réveillent que par le travail, se feront sentir peu à peu et vous reconnaîtrez de quel profit est cet exercice des prédicateurs, que je puis dire être le premier crayon de mes belles pièces et les arches de mes plus excellentes productions. Outre que le fond en est toujours très salutaire et d'un grand secours dans toutes les infirmités de la vie parmi lesquelles il importe de fortifier de bonne heure son courage des belles maximes évangéliques, et encore que les pré dica-

teurs n'aient pas pour fin ces petites observations humaines, le grain de l'Évangile n'en sera pas étouffé en conservant toujours le respect pour les dogmes et les mystères. Cet extérieur n'étant qu'un léger accessoire et comme un crêpe au travers duquel se découvrira la manière et la méthode du style.

APRÈS L'ÉCRITURE SAINTE, mon étude fut l'ancienne philosophie principalement de ces trois parties, la morale, la politique et l'économique qui ont plus de rapport à notre profession et plus de commerce avec la société.

ON EN CONÇOIT d'abord de grandes espérances et on s'y laisse volontiers entraîner avec affection, suivant l'inclination qu'on a pour l'acquisition des sciences. Il est bon de savoir la diversité des raisonnements des trois grandes sectes qui ont régné dans l'école : l'academique, la péripatéticienne et la stoïque. Ce sont de belles et riches connaissances, mais que j'ai reconnues de peu de fruit. Il ne faut pas trop arrêter sur leurs opinions, toute l'applications doit être à observer leurs singularités des grandes et sublimes pensées qui se présenteront en chaque partie qu'il faut soigneusement mettre au trésor comme autant de belles antiques et de pierres précieuses. Il faut, en ces matières plus qu'en aucune autre, faire le choix de la rareté et de la nouveauté de la pensée. Il faut aussi les habiller tout d'un coup à la française avec les termes les plus propres et les plus forts qu'on pourra. Ce travail utile pour l'éloquence, parce qu'en détachant l'esprit des notions basses et communes, il le guérit de plusieurs puérilités que j'ai vu arriver tant en Chaire qu'au Barreau à ceux qui, n'ayant pas creusé, ni pénétré si avant, s'arrêtent à l'écorce des sentences que tout le monde connaît et qui ne font point d'effort pour l'usage du Palais. Elles doivent être courtes, à l'exemple de ce que Cicéron et Démosthène les ont pratiquées en leurs harangues parce qu'elles ne doivent servir qu'à marquer le naturel duquel.....

79 .

⁷⁹ Quatre lignes en pointillé dans le texte.

[Les matériaux de la jurisprudence : droit romain, canon et Français et les types d'affaires qui s'y rattachent.]

JUSQUE ici nous n'avons préparé que les ornements, les peintures, les enrichissements et les dorures du discours. Maintenant il est temps d'embrasser de préparer et arranger les matériaux nécessaires pour les fondements, le corps de logis et les couvertures qui se doivent prendre des carrières, des mines et des forêts de la jurisprudence.

POUR disposer cette masse par un bon ordre d'architecture, il faut se figurer avant toutes choses que la jurisprudence est une science universelle de tout ce qu'il y a de juste et d'injuste reçu et pratiqué en France. Ce qui est composé de trois sortes de droits le premier qui est plus ancien, le primitif et comme l'idée des autres est le droit civil et romain que monsieur le Président de Thou a fait appeler dans nos coutumes du mot de raison écrite pour contrepeser le trop grand poids que monsieur le premier Président Liset avait donné à la jurisprudence romaine en la réduction de la coutume de Bourges qui en est presque toute tirée. La seconde espèce de droit est celui qu'on appelle canon qui a été formé par les papes à l'exemple et comme par jalousie du droit romain. Le troisième est notre droit français qui a suppléé l'un et l'autre, qui est composé de trois parties.

LA PREMIERE est notre droit coutumier général ou particulier. La seconde, ce sont les Ordonnances de nos Rois. La troisième est l'exemple de la chose jugée.

POUR COMMENCER par le jugement qu'il faut faire de la méthode qu'il faut embrasser de la jurisprudence romaine. C'est une chose très ancrée qu'elle contient toutes les sources fécondes et les ouvertures des raisonnements desquels l'esprit est capable pour décider toutes les affaires et toutes les actions des hommes par les règles et les compas de la justice. Mais comme, outre les grandes maximes générales qu'elle a établie de la justice, il y a beaucoup de tare, de bourre et de fange qu'elle a tirées avec elle des mœurs ou de la négligence de ceux qui l'ont maniée ou conduite jusqu'à nous, comme les eaux qui passent par des canaux en retiennent quelque chose du goût ou de la teinture. Aussi ce premier corps de science de la justice qui a paru dans le monde a été beaucoup altéré et infecté des actions, des formalités et des procédures dans lesquelles il s'est trouvé élongé. Et, pour bien concevoir ce vice et s'en garantir, il est nécessaire de se souvenir que Tribonien ne nous ayant conservé que des fragments des livres des

jurisconsultes ou des lois des empereurs, il nous a laissé une grande obscurité en plusieurs endroits pour ne pas voir la liaison et l'habitude que ces passages avaient avec les sens des choses précédentes ou suivantes. D'ailleurs encore qu'il eu retranché autant qu'il lui a été possible les rigueurs et les pions des formules des actions, néanmoins il n'a pas pu repurger si bien le texte des lois qu'il n'en soit resté beaucoup de traces et d'éclats qui en rendent les passages raboteux et mal plaisants. Or, il y a cette différence entre les universités et le Barreau que toute l'excellence des professeurs consiste à s'attacher aux espèces les plus abstruses du droit pour leur donner leur vrai jour, et n'en laisser aucun mot qui n'en reçoive son interprétation parfaite, et de développer adroitement les mystères des actions et des formules dans lesquelles elles se trouvent notées. Mais la grande utilité qu'il faut rechercher pour le Palais, est de s'attacher puissamment en quelque partie que ce soit aux perles et aux diamants des raisonnements généraux ou particuliers des matières. En creusant et pénétrant dans l'esprit des lois pour en tirer la conformité qu'elles ont avec la raison naturelle, en l'éloignant de la subtilité des formules et en laissant l'exacte recherche de tous les maux d'un fragment pour en former la véritable espèce telle que le jurisconsulte même l'a produite, l'a traitée, dont je ne puis vous donner un plus bel exemple que les deux travaux que nous avons de notre grande lumière Cujas. Le premier est celui d'Africain dans lequel il s'est attaché si fortement à toutes les minuties des paroles des lois qu'il a fait tomber la plume des mains à tous les professeurs. L'autre est sur Papinien, dans lequel encore qu'il ait satisfait à l'obligation de sa charge : néanmoins il a puisé dans la vive source de la raison les premières de ses décisions. Ainsi au lieu que les docteurs se doivent proposer dans les écoles le modèle des commentaires sur l'Africain, les avocats se doivent former sur le patron des leçons sur Papinien.

POUR LA MÉTHODE d'y profiter, je voudrais qu'à la sortie de la philosophie⁸⁰, on commençât par l'étude du livre de Sigonius *De Jure Romanorum* qui est une belle introduction au droit romain. J'y ferais succéder le traité de Renard *pro tribunalium*. Après cela je voudrais qu'on lût le discours de Maran *De origine Juris*, enfin la loi seconde *de origine Juris* avec le commentaire de Cujas sur cette loi, pour, à la Saint-Martin suivante⁸¹ se donner un docteur de Paris des plus habiles. Je n'approuve point les études des universités qui ne sont que pour la pompe⁸².

⁸⁰ La classe de philosophie est la sixième et dernière année d'étude dans un collège de plein exercice.

⁸¹ La Saint-Martin d'hiver se situe le 11 novembre. C'est le lendemain que se déroule chaque année la rentrée solennelle du Parlement.

⁸² La faculté de droit de l'université de Paris traverse à cette époque une grave crise. Le nombre des enseignants est très réduit. En 1656 il n'y en avait que trois. L'enseignement est de

Je voudrais après cela que le nouvel étudiant se laissât conduire à bien entendre les *Institutes* avec les notes doubles de Cujas, Théophile et quelques autres commentateurs qu'on voudra pourvu qu'on n'en prenne qu'un parce que la multitude des Commentaires dissipe plutôt l'esprit qu'elle ne le fortifie. Je voudrais en même temps y joindre l'ouvrage français de monsieur Colom-bet *Du droit Romain* qui est excellent pour le rendre familier à notre langue et à notre usage. Je voudrais aussi qu'on s'exerçât également à le répéter en Latin et en Français, parce que cette version française détrempe et amollit la fierté de la langue latine pour la plier à nos mœurs. J'approuve le passage des *Institutes* aux parasites du *Digeste* et du *Code* auquel on peut ajouter ceux du même monsieur Colombet et toujours mêler l'exercice de l'explication française avec la leçon latine⁸³. Mais auparavant que le docteur prit congé de son auditeur, je voudrais qu'il le menât jusqu'à un sommaire des *Novelles* de Justinien en passant celles qui ne sont que pour la police ecclésiastique qu'on peut remettre à un autre temps parce que cette manière donne une idée générale de la jurisprudence Romaine qu'il faut avoir lu avant que de s'attacher au détail.

Après ce chemin frayé, je conseille de quitter le docteur pour s'appliquer à une étude particulière du droit, en le prenant par matière qu'il faut épuiser tant du *Digeste* que du *Code* et des *Novelles* chacune par soi avant que de passer à une autre comme tout ce qui regarde les mariages et les conventions, de même des autres. Je vous les ai ainsi toutes digérées par titres, mais je vous conseille de ne pas laisser de voir exactement les lois et d'en marquer bien le fondement de la décision en chaque traité, ou en chaque espèce principalement il faut soigneusement lire les nouvelles constitutions pour bien marquer les fondements parce que souvent leurs raisons générales servent pour décider assurément les cas non prévus par le Législateur.

LES COMMENTAIRES de Cujas doivent suffire en cherchant diligemment dans ses œuvres les endroits où il a expliqué les lois qui se présentent sinon que pour quelques traités singuliers, on y pourra joindre Goman, Renard, Comte, Merille et quelques peu d'autres traités singuliers. Il n'est pas même nécessaire de s'attacher à la glose, parce que Cujas en a tiré la quintes-

plus lacunaire puisque seul le droit canon est officiellement proposé. Les étudiants avaient alors recours à un système d'enseignement parallèle dispensé par des docteurs en droit qui enseignaient les droits romain et français. Ces professeurs étaient surnommés « siffleurs ». Bien qu'officiellement interdits et passibles d'amendes, ces cours bénéficiaient dans la réalité d'une certaine tolérance. Langlois avoue lui-même, au début du présent texte, qu'il a eu recours à un docteur en droit pour se former.

⁸³ Méthode héritée du collège des Jésuites, contenue dans le *Ratio Studiorum* de 1598.

sence et épuisé le meilleur. Il est vrai néanmoins que les avantages qu'il y a en la lecture de Cujas qui lui a donné moins de réputation parmi les étrangers, est que la manière est toute didactique et décisive, ne distinguant point les matières contentieuses de celles qui sont reçues de tous, il se propose quelque fois des ANTINOMIES. Mais elles sont autant des matières constantes que des controverses, parce que ce grand personnage n'a pas travaillé à la pompe des sophismes, ni aux épines de la dispute, mais à éclaircir parfaitement le sens de la Loi, et encore que ce soit une espèce de connaissance nécessaire en une science d'être informé de tous les points qui sont avoués ou contestés. Néanmoins je trouve encore cette méthode de Cujas de plus grand fruit au Palais parce que les matières de controverses qui tombent sous notre usage ont été tellement rebattues par nos écrivains français que, leur lecture les découvrant assez, c'est beaucoup d'avoir de bonne heure l'esprit muni et fortifié d'une véritable et solide doctrine contre les attaques des vaines opinions des docteurs.

D'autre côté, il n'y a que certains traités qui tiennent davantage de l'art du droit romain, dans lesquels il soit nécessaire de savoir où est l'arsenal et où sont les poudres des disputes pour renforcer son parti qui sont proprement les questions testamentaires. Lesquelles dépendent plus de l'autorité que du sens commun, au lieu que les matières des contrats, participant davantage du droit des gens n'ont pas besoin d'un raisonnement si raffiné comme les dispositions dernières des hommes, lesquelles étant purement du droit civil, qui fait valoir les volontés des hommes pour leurs biens lorsqu'ils n'en sont plus propriétaires, on peut dire que cette partie dépend davantage des ressorts et des raisonnements de la jurisprudence et comme il n'y a guère de question qui n'ait ses lois et ses raisons pour appui, il importe d'en bien savoir les fondements et les sièges des questions de part et d'autre pour pouvoir établir solidement sa cause et se défendre des armes ennemies.

C'est pourquoi, lorsqu'on vient à cette matière des testaments qui est la plus vaste du droit civil, je trouve très à propos de mêler avec Cujas, quelque docteur de grande réputation qui ait agité les questions à l'ombre de l'école et par forme d'escrime comme Peregrinus des *fideicommissis*, Lanulots Politus des substitutions, Grossus Mantica Menichius le traité des successions, desquels on en peut choisir un, lequel doit suffire. Parce qu'il n'y a rien plus à craindre que de submerger son esprit en se plongeant dans cette mer de docteurs, comme on voit que Mornac se plaint en sa préface d'avoir dévoré des monstres de ces volumes sans y avoir fait beaucoup de digestion ni de nourri-

ture. Il se voit même que Du Moulin, qui s'est rendu admirable en toutes les parties qu'il a touchées de notre droit français, est devenu pesant, ennuyeux et insipide en ses leçons du droit pur romain, lequel d'ailleurs, n'étant que trop diffus et trop obscur, n'a pas besoin d'être encore accablé et étouffé de ces charretées de commentaires. Je pourrais quasi dire qu'il n'y a guère de matière de droit sur laquelle, si on voulait épuiser tous les auteurs qui en ont traité, elle serait seule capable d'occuper toute la vie d'un homme. C'est pourquoi il vaut mieux se donner à recuire et rebouillir Cujas, qui est d'ailleurs assez ample, auquel on peut joindre Goman, Comte, Renard, Meril, Maran et quelques petits traités de **Ducrain** (?) qui ont vécu dans la plus pure lumière de la jurisprudence, en recherchant dans leurs ouvrages ce que nous avons dit qu'il fallait puiser dans le droit romain : la vive source du raisonnement qui n'est que plein de bourbe et de fange dans les docteurs.

LA PRINCIPALE réflexion à faire pour le Palais sur la jurisprudence romaine est d'approfondir le sens des lois jusqu'à la raison naturelle, de telle sorte que la loi et la raison soient des compagnes inséparables qui se tiennent la main, parce que, comme les écrits des jurisconsultes sont remplis de ces belles notions qui comme des perles et des pierreries sont enchâssées en divers endroits des sujets qu'ils traitent. Aussi, plus on en peut ramasser, plus les discours en ont de splendeur, d'éclat et de richesse et sont les plus belles observations qui s'en peuvent recueillir et qui font des effets admirables dans les occasions.

Elles se trouvent plus dans la substance des lois même que dans toutes les gloses, ni dans les commentaires c'est pourquoi il se faut bien garder d'en passer aucune. Elles sont plus fréquentes dans les lois qui portent quelques abrogations d'un droit ancien et l'établissement d'un nouveau ; parce que, comme ces changements ne peuvent être fondés que sur les incommodités publiques qui en ont été éprouvées, les nouvelles lois sont ordinairement plus appuyées de raisons sur lesquelles elles sont fondées, et qui contiennent, par ce moyen la substance de la décision sur laquelle il faut régler les cas particuliers. C'est pourquoi ces changements de droits sont à méditer, et encore que ceux qui ont manié le droit public du temps de Justinien en aient abusé par des variations trop fréquentes et trop soudaines qui ont diffamé son règne et donné lieu même à aucuns de nos docteurs français d'insulter au droit civil comme étant le théâtre de l'inconstance. Néanmoins les vicissitudes que la jurisprudence a reçues dans le temps depuis la fondation sont fort belles pour en former les motifs de décisions et des maximes solides ; et, encore que je vous

décharge d'un si grand fardeau de tant de docteurs la plupart barbares, qui ont troublé les eaux de la jurisprudence au lieu de les épurer, n'estimez pas que j'aie abrégé vos peines ni raccourci le temps de vos études. Je me moque de ceux qui, ayant parcouru en un an ou deux tout le corps du droit, se figurent y avoir fort avancé. L'air et l'esprit de la législation ne se peuvent prendre à moins de six ou sept ans de lecture et de méditation fort assidue des heures de la matinée qui sont les meilleures. Et encore que je vous aie beaucoup abrégé la carrière par les discours que je vous en ai tracé, presque en toutes matières, je suis assuré que, pour transcrire ce que je vous en ai marqué ou composé, pour en faire la revue comme je vous l'ordonne sur tous les textes que j'ai rapportés et vérifiés les endroits de Cujas que j'ai notés ou qui peuvent vous servir, et pour extraire les textes que j'ai passés, et que je me suis contenté d'apostiller sur mon cours, et pour repasser ces choses par votre esprit afin de les graver dans votre mémoire par jugement qui est la profession de cette étude, vous ne pouvez arriver au bout à moins de six ou sept années, en comprenant celles que vous aurez employées chez votre maître.

POUR LA MÉTHODE, encore qu'elle soit toute bonne lorsqu'on en ressent le profit, je préfère néanmoins à toutes les autres celle que j'ai tenue qui est de suivre et de ramasser les matières par l'ordre des *Instituts* qui est certainement très excellent, parce que toutes les parties d'une matière étant comme des membres qui ont rapport à leur corps, il s'en fait une impression plus parfaite, soit par l'étude, soit par la répétition de toutes les décisions qui s'en trouvent ramassées en un endroit. Mais, au lieu que j'en ai laissé plusieurs dans mon textuaire dans quelques notes en marge, je vous conseille de les transcrire toutes ensemble afin de de les avoir plus en main, parce que lorsque la foule de l'emploi et l'empressement des affaires surviennent, on est souvent en peine de mettre la main sur une loi à point nommé⁸⁴.

ÈS AFFAIRES qui tiennent plus du droit des gens, il suffit de s'arrêter à la loi et à la raison sans se mettre beaucoup en peine des opinions des interprètes, desquelles il ne se faut pas soucier pour l'autorité et autres nobles questions qui tombent sur les testaments. Il est bon de savoir ce que les docteurs en ont dit et de réduire leurs raisonnements à la pureté du droit et à la règle du sens commun, sans une grande affectation de leurs autorités, sinon que, la maxime n'en étant pas commune, elle eut besoin d'être appuyée d'un grand nombre d'autorités. Auquel cas, il les faut assaisonner d'un ordre figuré qui

⁸⁴ D'où la nécessité de se fabriquer un répertoire de textes de lois. C'est encore là un conseil pratique utile.

ressente plus un discours de raisonnement qu'un tissu de citations⁸⁵, en le réduisant comme en un corps d'arguments et de preuves.

LA PENTE naturelle que la jurisprudence romaine a maintenant à notre droit français me fait séquestrer la seconde partie de notre législation, qui est celle du droit canon pour nous laisser tomber aux décisions que nos coutumes et nos ordonnances ont confirmées ou réformées, embrassées ou rejetées en chaque matière. Ainsi lorsque l'esprit est encore tout frais des maximes du droit civil, je trouve fort à propos en chaque matière de courir à ce que nos coutumes ou nos ordonnances en ont décidé et à ce que les arrêts en ont interprété ou modifié.

Par exemple, à commencer par l'état des personnes, on peut après les traités des esclaves et des affranchis, lire ce qu'aucunes de nos coutumes ont décidé pour les gens de mainmorte et mortaiillables. De même, en sortant du traité des donations, passer aux articles de nos coutumes qui en parlent, aux ordonnances et aux déclarations de nos Rois qui en ont réglé l'insinuation et aux arrêts qui en ont interprété les unes et les autres. Je ne conseille pas pourtant de le faire fort exactement, mais pour en avoir une première teinture des règles et des exceptions qui se rencontrent en la matière, parce qu'après qu'on aura passé d'autres études, je voudrais qu'on y revint en un âge plus mûr pour y repasser avec plus d'attention lorsque l'esprit sera fortifié de l'expérience des affaires, qui donne toute une autre intelligence de ces questions les plus importantes qui soient au Palais⁸⁶. Ainsi, pour ce premier rayon, je ne voudrais y joindre que les notes de Du Moulin sur les coutumes, les commentaires de monsieur Pithou sur la coutume de Troyes, les *Instituts* de Coquille avec sa coutume de Nevers et la coutume de Paris de Chopin, les prenant séparément sur chaque matière avec les arrêts de monsieur Louët et de son commentaire. Parce que cela est suffisant pour ébaucher une notion de ces matières que l'âge, la lecture et l'usage du Barreau peuvent, après, apporter à sa perfection.

Je conseille de suivre l'ordre des *Instituts* et de joindre par exemple au titre des nocces ce que j'ai des conventions matrimoniales sous la lettre I, reconcernant les droits des fiefs et tous les droits publics, les derniers parce qu'ils sont plus éloignés du droit romain encore qu'ils en aient été tirés, comme le reste

⁸⁵ Ici encore Langlois montre sa défiance face à la rhétorique des citations si en vogue à l'époque. Il cherche avant tout l'efficacité, les preuves plus que les belles paroles annexes.

⁸⁶ Il souligne ici l'importance de la pratique pour une réelle compréhension du sens et de l'esprit des lois.

de notre droit français est dérivé du droit civil bien ou mal entendu. Je n'y voudrais pour les fiefs que les textes des commentaires de Cujas, Du Moulin, Pithou et Coquille, auxquels on pourrait mêler quelque chose de d'Argentré. J'ai lu les livres des fiefs de Du Moulin trop jeune, ayant passé beaucoup de choses qui étaient hors le sujet des fiefs et que je me proposais de revoir quelque jour, à quoi je n'ai jamais pu revenir. C'est pourquoi je vous conseille de les lire plus tard et d'y observer les matières étrangères qu'il y a mêlées que vous rapporterez à vos autres sujets.

Si j'étais en votre âge j'interromprais le cours de ces études du mélange des matières bénéficiales qui sont très belles et peu connues au Palais. Vous en pouvez prendre quelque livre des extraits que j'en ai faits en les vérifiant sur les livres desquels je les ai tirés, mais, après avoir épuisé mon petit recueil, je vous conseille de faire un extrait tout nouveau et plus exact que celui que j'ai fait des écrits merveilleux de Du Moulin sur les règles de chancellerie que j'ai un peu fait trop court, étant lors trop jeune et n'ayant pas le loisir d'en faire un nouveau comme j'avais souhaité⁸⁷. C'est pourquoi ne vous arrêtez pas beaucoup au mien. Je présume que vos lectures des Pères et des conciles tombant dans le même temps que cette étude vous donneront de grandes facilités et de riches lumières. Soit pour cette chicane bénéficiale qui peut quelquefois produire de belles occasions de paraître, soit pour tout le droit public ecclésiastique qui est composé tant du droit canon ancien et nouveau que des ordonnances de nos Rois, vous devez vous écarter des grands droits des vieux différends qui ont été entre nos Rois et les Papes, entre les juges royaux et les évêques, parce que tout cela est de peu de fruit. Il ne faut pas néanmoins manquer d'en savoir les décisions, cela étant de grande importance pour la consultation, mais la recherche trop grande des controverses qu'il y a eu sur ce sujet est fort inutile en ce siècle. Les commentaires des *libertés de l'église gallicane*, les œuvres de Chopin, les commentaires de Louët qui sont très curieux sujets et dignes d'un meilleur nom borneront votre lecture à cet égard, sinon que vous ayez plus de loisir pour vous en souler. Quand vous aurez curieusement appris ce que j'en ai tiré des conciles et des Pères avec les notes de ces nouveaux auteurs, vous en aurez assez. Je vous avertis néanmoins qu'il y a un certain temps, depuis Grégoire VII jusqu'au temps de la Pragmatique Sanction de ce qui s'est passée en France, que je n'ai pas eu le loisir de suivre et auquel je vous conseille de vous attacher en recherchant dans les auteurs contemporains les vestiges du droit qui a été pratiqué en France sur ce sujet, comme,

⁸⁷ D'autant plus qu'il y a en ce temps-là au barreau de Paris un certain nombre d'avocats versés dans cette matière et qui écrivent au moins des factums.

entre autres, d'examiner à quoi se terminèrent les querelles des investitures des évêchés et des abbayes en France dont je n'ai pas eu assez de lumières. Votre temps sera beaucoup mieux employé en la lecture du *Décret* et des décrétales qu'il faut lire entièrement avec les gloses des décrétales, lorsque vous serez parvenu dans le cours d'histoire ecclésiastique jusqu'au siècle de Gratien.

JE NE VOUS AI PAS tracé une grande méthode du droit canon⁸⁸ parce que j'estime qu'il n'y a qu'à lire la compilation de Gratien à laquelle, si vous avez quelque loisir, vous pourriez ajouter celles de Bernard et d'Yves, ce, pour les textes omis par Gratien, les correcteurs romains ayant reformé ce qu'Antonius Augustinius y avait déjà observé et y ayant ajouté des réformations de leur chef. Vous pouvez vous contenter des dernières éditions de Gratien, n'étant pas beaucoup nécessaire d'avoir recours à la glose, quand vous aurez été imbu des antiquités ecclésiastiques par vos autres lectures des Pères et des conciles. Il faut après lire les décrétales tout d'une suite avec la glose qui est très savante si vous en avez le loisir. Sinon parcourez les *Paratitiles* de Cyron et joignez les titres du Sexte avec ceux des décrétales ; on fait encore grand cas de Panorme auquel vous pouvez avoir recours au besoin, sinon qu'aucun de vous s'attachât au grand Conseil⁸⁹, auquel cas il faut vous pourvoir d'un banquier chez lequel vous demeuriez six mois ou un an et que vous fassiez provision des décisions de la Rote⁹⁰ ou d'autres livres que votre génie vous découvrira assez. Je n'estime pas qu'il faille d'autres fonds, ni de plus grande provision pour la jurisprudence canonique quand vous l'aurez prévenue de l'étude de l'histoire des Pères et des conciles.

J'ai été fort curieux de ramasser par forme de notes sur mes décrétales ce que j'ai pu trouver de plus docte et de plus curieux des grands personnages qui les avaient maniées, lesquelles vous en apprendront en même temps les plus belles observations qui se puissent faire sur ces matières et vous ouvriront la porte à d'autres lorsque vous voudrez y appliquer votre esprit. Il faut tenir pour un principe certain que toute la jurisprudence canonique est historique, et, qu'ayant changé selon les temps. La diversité ne s'en peut mieux reconnaître que dans les originaux des pièces du temps. Le grand nombre qui s'en trouve est un peu ennuyeux, mais la beauté du sujet en fait oublier bientôt toutes les peines.

⁸⁸ Cela d'autant plus qu'il est enseigné à Paris.

⁸⁹ Cour souveraine qui a pour ressort tout le royaume et dont les compétences dépendent de la volonté du souverain qui y fait évoquer des affaires en vertu de sa justice retenue. C'est souvent le cas en matières bénéficiales.

⁹⁰ Tribunal apostolique de la Rote.

COMME cette partie du droit est engagée dans l'histoire, la meilleure manière de l'apprendre et de la traiter est de la suivre par le progrès des temps, en écartant néanmoins toutes les choses communes, mais en ajoutant si bien les choses connues de quelques circonstances qui ne soient pas connues, que l'auditeur trouve à apprendre à mesure qu'il entend ce qu'il savait déjà de soi-même. Ce qui se fait en ajoutant à la chose commune quelque observation de quelque pratique ou de quelque autorité ou de quelque circonstance singulière et non commune. Ce que l'abondance de la science fournit d'elle-même, sans qu'il soit besoin de s'en travailler beaucoup. C'est le cas où il faut lire les antiquités par forme de nouvelles et en ôter la rouille et la crasse des siècles passés par quelque broderie nouvelle. On y peut mêler aussi les raisons de ces diversités et èsquelles les Pères sont admirables, principalement quand ils regrettent et qu'ils lamentent le relâchement de la discipline, le deuil de l'Église et les corruptions des mœurs. Il faut aussi assaisonner les discours qui se peuvent, présenter du Pape d'un mélange de respect et de liberté, en séparant la chancellerie de Rome du consistoire du Pape et en faisant différence des intérêts temporels, des maximes du salut⁹¹.

C'est encore une grande précaution à prendre qu'aucun de vos discours ni de vos textes n'approche des sentiments de ceux qui sont séparés de l'Église parce que c'est accroître leurs forces et déshonorer l'Église notre mère. Ainsi, gardez-vous bien des comparaisons de leurs mœurs ni de leur discipline aux nôtres⁹². Mais parlez d'eux comme si vous parliez d'un statut, d'un pays ou d'une ville, sans blâme et sans louange.

J'AI PLAIDÉ des causes de religionnaires⁹³ par les principes de notre Religion, qui n'ont pas laissé de ravir d'aise le parti des ennemis, et qui n'ont rien effleuré de la pureté de nos mystères qui sont des détroits fâcheux, mais qu'on peut éviter lorsque la méditation a donné à l'esprit le moyen d'éviter les deux principes qui sont aux côtés.

LA LIBERTÉ des édits nous obligeant d'épargner ceux qui se trouvent dans l'aveuglement de leur erreur est une bride qui doit arrêter l'impétuosité de notre zèle, mais la prudence d'en choisir des moyens et des mots mitigés coule insensiblement la persuasion dans les esprits des juges, lorsqu'ils voient

⁹¹ Michel Langlois est influencé par la pensée gallicane, c'est certain !

⁹² Argument intéressant que ce refus (cette peur ?) de soutenir la comparaison.

⁹³ Mot apparu vers 1562, membres de la « religion prétendue réformée » selon l'expression du temps. Désigne les calvinistes.

que ce n'est point une querelle de religion, mais un intérêt palpable qui engage et anime à la poursuite. Cette adresse de modération trouve sa place en la chambre de l'Édit⁹⁴ et différends qui sont assez ordinaires du sang divisé par les agitations de la haine ou de l'amour de la Religion. C'est où il faut éviter de paraître partial et d'engager un différend particulier dans une cause commune⁹⁵, l'indiscrétion du zèle étant un vice assez attrayant je ne puis vous en recommander une étude assez particulière.

LA matière canonique et ecclésiastique a cela de charmant qu'elle est susceptible de toute l'étendue des formes et des beautés de l'éloquence, parce que les sujets en sont pleins de gloire, de vénération et de majesté, c'est pourquoi le style sublime y est propre.

AU CONTRAIRE, les questions de coutume se doivent à mon avis traiter par les ressorts de la dialectique d'une main serrée et presser avec la pointe acérée des arguments et des enthymèmes, en ramassant tous les exemples semblables que la même coutume peut fournir d'elle même et en cherchant l'exemple de la coutume de la ville capitale, comme celle de Paris et appelant à son secours les coutumes voisines⁹⁶. La diligence en ces choses est la principale vertu et la meilleure disposition de ces pièces. Il est avantageux de remonter à la source, il ne faut rien épargner pour la découvrir. C'est pourquoi nous faisons cas des anciennes coutumes, parce qu'on voit par la différence qu'elles ont avec les nouvelles, ce quelles ont entendu conserver ou abroger, ce qui nous conduit à la décision des cas particuliers, selon qu'ils approchent plus ou moins de ce qui a été retenu ou aboli. Les ordonnances de nos Rois qui composent une partie de notre droit français n'ont pas besoin de commentaires, mais la lecture suffit en laquelle il ne faut point négliger les préfaces. Par la même raison de ce que nous avons observé du droit civil, elles n'ont besoin que des éclaircissements, des explications et des limitations ou modifications que les arrêts des parlements y ont apportés qui sont quelquefois différents selon l'air et les sentiments de leurs pays, qui est une chose fort à étudier de la conformité des lois au naturel de leurs peuples, ou aux situations des provinces selon qu'elles sont ou qu'elles ont été frontières ou renfermées dans le royaume de tout cotés.

⁹⁴ Chambre du parlement de Paris, instituée par l'édit de Nantes en avril 1598. Elle est constituée d'un président catholique et de 16 conseillers dont un protestant, tous nommés par commission. Sa juridiction s'étend sur les ressorts des parlements de Paris et de Rennes. Elle est maintenue par l'édit d'Allais 1629 et supprimée en janvier 1669.

⁹⁵ Surtout lorsqu'on est un avocat bon catholique qui défend un client protestant. La chose arrive nécessairement, les avocats réformés étant moins de 5 % au barreau de Paris.

⁹⁶ De la concordance des coutumes parfois discordantes. Il n'y a pas d'uniformisation et les coutumes sont nombreuses dans le ressort du Parlement le plus étendu du royaume.

La diversité des coutumes étant, comme a dit Philon, souvent l'effet de la fierté des peuples qui ne veulent pas reconnaître des ordonnances étrangères, il est nécessaire de pénétrer jusqu'au fond des humeurs et des sentiments des peuples qui se sont donné des liens à eux-mêmes par l'empire qu'ils ont donné à la coutume sur eux, ce qui concilie quelquefois la diversité des arrêts sur ces matières⁹⁷.

IL NE SE FAUT pas mettre beaucoup en peine des arrêts qu'ont rapporte contre vous parce qu'ils ont souvent jugé des circonstances de fait au lieu de questions de droit. Mais il y a certaines causes èsquelles quand il n'est que le besoin que de jeter un grain dans la balance pour l'emporter, quelquefois un arrêt produit à propos est capable de faire tourner le côté de la balance et de la victoire à nous. C'est pourquoi il ne faut pas négliger d'enlever parce qu'il se peut faire, même qu'il n'y en ait qu'un ou deux des juges qui se tiennent convaincus par une espèce semblable, encore qu'on n'y doive certitude, ce qu'il faut pratiquer principalement ès espèces qui paraissent d'abord revêches sans vouloir se laisser manier aux juges lorsqu'ils sont prévenus contre vous, parce que cela attire l'attention, qui est une demi persuasion. C'est pourquoi j'ai quelquefois pratiqué de faire marcher quelque arrêt notable et qui fût connu, ce qui eut grand poids à la tête de mes confirmations afin d'ouvrir la porte et de faire brèche plus aisément dans les esprits.

MAIS POUR LA CONSULTATION, je vous prie que ce soit la dernière chose à laquelle vous vous arrêtiez, sinon pour les maximes qui tombent sur la disposition de notre droit qui dit *rerum perpetuo similiter judicatarum*, au surplus formez-vous à la raison; et, quant aux arrêts, je vous remarquerai quelque jour les erreurs publiques qui s'y sont coulées aussi bien qu'en notre droit coutumier. Mais ce sera dans mes cahiers lorsque la retraite de la plaidoirie me donnera plus de loisir et de maturité, si la providence divine qui tient le compte de nos jours me fait la grâce d'y arriver quelque jour. Ce sera comme il plaira à Son infinie bonté, lui ayant déjà beaucoup d'obligation d'avoir pu avancer jusqu'ici mon travail qui regarde sa fin⁹⁸.

Après avoir fait ces provisions du droit canon et ecclésiastique, je vous exhorte à reprendre les plus célèbres commentaires de notre droit coutumier

⁹⁷ L'histoire et ce que l'on nomme aujourd'hui la psychologie au service de la compréhension de l'esprit des coutumes.

⁹⁸ Il ne semble pas avoir pu prendre sa retraite...

pour y remarquer les différences qui sont entre les coutumes de deçà et de delà la Loire pour les successions, les prescriptions et autres matières semblables qui ont des décisions singulières chacune dans leur pays. Comme d'Argentré, Chopin, ceux de Poitou et de Berry avec lesquels vous pouvez joindre les questions de Coquille, lire, après, les recueils des arrêts les plus célèbres qui est la plus incertaine de toutes les sciences et que je réserve pour la dernière afin que l'esprit, étant déjà fort éclairé, ne s'en laisse pas surprendre ni éblouir. Vous reconnaîtrez lors qu'ès siècles plus doctes, les arrêts étaient plus fins, plus ingénieux et de meilleure trempe et qu'avec le temps ils ont généré de leur excellence et que ceux mêmes d'aujourd'hui qui les rendent ont grande raison de n'y ajouter pas tant d'autorité.

VOUS DEVEZ après cela fouiller dans les plus célèbres écrits des docteurs des autres parlements pour savoir quels en sont les usages, comme Guy Pape et d'Expilly pour le Dauphiné, Mainard, Doline et Fernand pour Toulouse, les statuts de Provence et autres.

CAR cela vous rendra plus célèbres dans les plaidoyers, vous avancera davantage dans les consultations. Je ne m'arrête guère au détail que vous reconnaîtrez davantage dans mes écrits et mes plaidoyers que je vous propose pour modèle de mon génie, et pour le caractère des mes sentiments qui peuvent suppléer à tout ce qu'on peut désirer sur ces matières. Après vous avoir étalé des préceptes qui ne peuvent être que généraux, mon affection me portera à vous mener par la main dans le chemin et la route des actions particulières, mais, outre l'impossibilité de les prévoir toutes, vous ne seriez, pas digne de la noblesse de notre profession si vous ne pouviez vous revêtir que de discours empruntés, comme des plumes de la corneille d'Ésope. Je tâcherai néanmoins de vous accompagner le plus près que je pourrais des occasions, et de vous donner des adresses singulières.

[Du choix des causes à plaider et de la manière de les aborder.]

LA PREMIÈRE est le choix des causes qui est sans doute de grand poids et sur lequel il se fait plusieurs sortes de jugements. Je vous en dirai ce que ma conscience m'a dicté et ce que l'expérience m'a fait reconnaître. Premièrement il faut éviter comme des écueils certains toutes les affaires qui ont une apparence claire de mauvaise foi ou de vexation, principalement en cause d'appel, et plus dans les requêtes civiles, parce que, outre que ces efforts combattent la

charité et le lien de la société civile, d'ailleurs cela ne peut donner que de mauvaises impressions du peu de conduite ou du peu de religion de l'avocat qui sont également blâmables. Se laisser aussi surprendre à l'éclat de la récompense pour s'engager à une action qui serait d'ailleurs refusée, c'est une bassesse autant nécessaire à éviter que le reproche précédent.

HORS ces écueils diffamés, j'avoue que, soit par tendresse de naturel, soit par désir de servir mes amis, soit pour l'estime de ceux qui se confiaient à ma conduite, j'ai été fort indulgent à me charger de beaucoup d'affaires desquelles l'événement était fort hasardeux, dont je ne me repent point encore à présent, et je ne le dissuade pas, non seulement parce qu'il m'est arrivé quelquefois de réussir au gain de la cause contre mon jugement et mes espérances, encore que rarement, mais parce que je me suis toujours proposé que notre profession était un grand asile des misères humaines et des calamités domestiques duquel il ne fallait pas ôter l'entrée aux Incurables, d'autant que c'est un devoir d'humanité et une exubérance de charité de manier et de fomentier les plaies de ceux même auxquels on ne peut pas apporter de remède certain⁹⁹. Et quant à la conscience, elle est à couvert quand on a donné avis au malade de la grandeur de son mal et qu'on n'y apporte point de mauvaises couleurs ni des drogues empoisonnées, comme sont les pièces fausses, les mensonges déguisés, les calomnies adroites. Ni aucunes des noires malices que la chicane peut suggérer à un client qui a l'esprit malade et blessé et a besoin quelquefois d'éprouver la faiblesse de sa cause dans un combat véritable pour prendre confiance au conseil qui lui a été donné en d'autres affaires, ou dans la suite même de celle qui est vidée par une sentence ou par un arrêt. Souvent même, l'équité se trouve tellement opposée à la rigueur du droit qu'on peut accuser la défense d'une mauvaise cause par la dureté du droit, ou par l'évidence de l'inconvénient qui accueille nécessairement les lois les plus parfaites. Mais à quoi il faut prendre garde c'est de réserver l'entreprise de ces causes difficiles à des occasions importantes et rares, crainte d'acquérir la réputation d'un avocat de mauvaises causes, ce qui est presque le dernier malheur de la profession. C'est pourquoi il y faut une grande réserve qui doit encore augmenter avec la réputation singulièrement plus on approche de la retraite du Barreau.

J'en ai fait plus de difficulté ès grandes causes comme de mariages, de vœux et de testaments, quand elles sont dénuées de toutes sortes de fondements, parce qu'ayant besoin de plus grand appareil, quand on voit que c'est de la peine et du

⁹⁹ Un avocat peut donc s'engager, comme par charité, comme un médecin même dans une affaire dont l'issue est plus qu'incertaine...

temps inutilement consommés, le regret en est universel. Plus les causes sont grandes et étendues, plus il faut qu'elles aient plus de fondement de dispute, parce que c'est la véritable base du discours. C'est ici où vous devez faire la première fonction de juge pour former votre résolution, auparavant que celle de l'avocat¹⁰⁰.

Après que le dé en est jeté, le premier soin de ne parler jamais sans préparation, laquelle consiste en la connaissance parfaite du sujet, autant que le temps le pourra souffrir et pour cela ne vous dispensez jamais de faire un extrait des pièces de votre main, cette manière de discussion fait pénétrer dans le fond de l'affaire et sert pour digérer la forme et pour en retrancher toutes les choses superflues. Mettez aussi tant que vous pourrez les conclusions que vous aurez à prendre sur le papier, parce qu'il arrive quelques fois après avoir déduit le fait et les moyens, qu'on se trouve empêché à former des conclusions nettes sur lesquelles les juges se doivent régler¹⁰¹. Après l'extrait suit la réflexion et la méditation qu'il faut apporter toujours la plus grande que vous pourrez, parce qu'elle donne des ouvertures, des jours et des idées aux affaires toutes autres qu'elles ne paraissent d'abord. J'en ai fait des expériences admirables et je n'ai jamais rêvé sur des affaires importantes pendant quelque intervalle de temps sans en tirer de nouvelles pensées qui m'ont manqué aux causes desquelles le temps m'a dérobé l'application sérieuse de quelques moments à divers jours. Car ce n'est pas mon avis de s'attacher une journée ni plusieurs heures de suite à creuser le fond d'un sujet ou ramasser des raisonnements. Mais je fais cas d'y arrêter le temps les pensées du matin soit à la pointe du réveil, soit en se levant et en s'habillant, soit en se préparant le matin pour l'action du jour, soit en quelque assignation en attendant les personnes qui s'y doivent rencontrer. J'y ai quelquefois employé les heures du chemin par la ville, mais ayant reconnu qu'une année après avoir pratiqué cet exercice par les rues, je m'en trouvai fort mal à la Saint-Martin, je l'ai discontinué et me suis arrêté à l'avis de Bacon sur ce sujet, qui est de donner pendant ce temps l'essor à son esprit, ou de se divertir à des pensées de piété qui le recréent plus tôt qu'elles ne l'occupent. Dans mes plus grands travaux ou aux belles journées que j'ai tant aimées, qu'on me voyait tous les jours au combat en des actions toutes illustres, où je venais avec les mêmes dispositions que si je n'en eusse eu qu'une en un an, et où tout le jour me tenant employé à des consultations ou des arbitrages¹⁰², je

¹⁰⁰ Et à la condition d'en informer le client lorsqu'il vient dans le cabinet pour être tout à fait honnête avec lui.

¹⁰¹ Avoir un but clairement établi !

¹⁰² Les avocats expérimentés sont parfois sollicités comme arbitres. Ils étudient les dossiers à plusieurs et rendent des sentences arbitrales. Elles sont enregistrées devant notaire et permettent ainsi de résoudre des litiges sans passer par les tribunaux dont les procédures sont plus longues.

faisais ma méditation de toutes mes pensées, et souvent de toutes mes paroles depuis les deux ou trois heures du matin jusqu'à six heures. Que, m'étant levé, je repassais la lime et l'éponge dessus dans mon étude, ce qui est toujours nécessaire parce que l'esprit, étant rafraîchi par le sommeil, est beaucoup plus fécond, et produit plusieurs faux germes qui ne peuvent pas venir à maturité. C'est pourquoi il faut que le jugement les enfante et leur donne la dernière perfection. À mesure que mes grands travaux ont diminué, j'ai rabattu de cet effort, et je m'en suis réservé l'exercice que j'ai toujours continué jusqu'à la retraite.

LES CAUSES petites et médiocres se peuvent passer de cette diligence.

[Les différentes parties du discours : exorde, transition, narration, confirmation, réfutation et péroraison.]

LA première partie du discours qui se présente est toujours l'exorde, duquel les règles d'à présent sont beaucoup différentes de celles des anciens. Tout ce qu'ils ont enseigné pour se concilier la bienveillance et la docilité des juges est de peu d'usage parmi nous. Au contraire, si les juges ont mauvaise opinion anticipée de notre cause ou s'ils sont ennuyés de la longueur des pièces, il faut d'autres adresses pour s'attirer l'amour et l'attention des juges, ce qui se fait en montrant la nécessité pour laquelle on a été contraint de s'engager aux choses qui peuvent rendre notre procédé ou notre personne odieux. C'est le seul cas où il faut pratiquer les adresses pour se procurer l'agrément des juges, qui est nécessaire à la persuasion pour se faire écouter quand les juges y sont d'eux-mêmes assez disposés soit par l'indifférence du sujet, soit par leur religion, à quel propos travailler pour se donner leur attention. Mais il faut se servir de ces machines quand il se faut faire une entrée par une espèce de brèche, qui est à présent le plus difficile de tous nos ouvrages de charmer des juges mal informés et prévenus contre nous, et où le naturel sans l'art sera toujours impuissant.

AU RESTE, la nouveauté, la curiosité, la grandeur du sujet peuvent en peu de mots gagner l'oreille des juges. Les préceptes que nous pouvons donner de nos exordes sont, le premier qu'il soit toujours court, c'est-à-dire avec proportion au corps de la pièce. Mais il est certain qu'encore qu'il doive être plus long en une grande pièce, néanmoins c'est toujours une vertu singulière qu'il soit succinct, parce que l'auditeur est toujours en impatience d'entendre

le fait, se rebute de la longueur de l'exorde, la brièveté duquel comme nécessaire plaît et réjouit celui qui entend ces causes ordinaires. C'est un abus à un demandeur ou à un appelant d'en faire, parce que les conclusions ou l'exposition de l'appel doivent suffire après lesquels il faut venir droit au fait. La seconde vertu est que l'exorde soit élégant poli, figuré même mêlé de quelques agréables pointes qui doivent être rares, parce que c'est un gage et comme un avant-coureur de la beauté d'une pièce, aussi qu'il montre la préparation de l'orateur qui fait état de des auditeurs.

J'y condamne les citations si elles ne sont très rares et très propres. Je ne veux point qu'on commence par aucune autorité sinon en une actions seconde quand d'autres ont parlé. Je n'y veux aucune redite. Je veux qu'il soit utile à la cause et non pas seulement à la montre ni à la pompe. Je ne veux point qu'il contienne d'objections avec des réponses. Je ne veux point qu'il soit doublé enté l'un sur l'autre. Je ne veux point qu'il puisse servir à une autre pièce, mais unique et singulièrement né au sujet, et, plus les pièces sont considérables, moins je veux qu'il soit d'une invention commune, mais d'un artifice tout particulier, qui est, ou paraît certainement la beauté de l'esprit. Afin que l'exorde soit utile, la coutume est de tirer des entrailles de l'affaire, ce que je n'approuve pas, mais il est encore quelquefois avantageux d'être pris de quelques circonstances, des personnes, des temps et des lieux, ce qui dépend de l'adresse de l'imagination, qui a la meilleure part en cette partie.

LA TRANSITION de l'exorde à la narration est toute naturelle et je l'approuve entièrement. Mais je fais un jugement tout contraire de cette partie à celui de la précédente, parce que cet endroit de l'oraison est absolument susceptible de toutes les observations des rhéteurs et de tous les exemples des anciens maîtres de l'art, à quoi servent comme j'ai dit ci-devant généralement toutes les narrations non seulement oratoires mais encore historiques. C'est pourquoi il n'y faut épargner aucun des artifices de la méthode ancienne, mais cette discrétion de bien juger celles qui ont besoin d'être simples, nettes et les autres un peu plus étendues, mais que les unes et les autres soient toujours figurées, c'est-à-dire exactes, à l'exemple des *Verrines*, de Philodamas, de celles *pro duentio* et de celle *pro Milone* que je mets pour les parfaites.

LES ANCIENS de notre barreau étaient farcis de nombre de passages. Au commencement que je vins au Palais les plus habiles en retranchaient. A présent on n'y en voit plus guère entrelacés, néanmoins dans les longues narrations, je trouve qu'il est fort judicieux d'y en mêler quelques-unes mais à deux fins seule-

ment. La première pour rendre plus vraisemblable l'intention que nous prétendons avoir donné lieu à la principale action ou à la principale circonstance, l'autre est pour couvrir ou pour excuser quelque mauvais passage qui se rencontre dans le récit du fait pour la première les considérations morales ou naturelles qui peuvent avoir servi de motif à l'action qu'on accuse ou qu'on défend, sont vives et puissantes pour la persuasion. Je les ai autrefois tenues un peu plus longues, mais depuis j'ai trouvé à propos de les raccourcir parce qu'elles sont plus convenables à une narration. Aussi il ne les faut placer qu'environ au milieu parce qu'il faut qu'elles servent comme de repos à l'esprit de l'auditeur qui est toujours plus attentif à la déduction du fait pour les mauvais endroits à glisser. Il faut que l'autorité qui est rapportée ou la couleur qui est employée soit fort adroite et fort douce pour égarer et pour endormir la partie, j'ai vu douter si on pouvait impunément se passer de la narration comme parlant en second pour un intime. Je sais que quelques pièces de cette partie manquent, mais je l'attribue au manque d'art de ceux qui, n'ayant pas assez de figures pour rendre un fait probable, se sont dispensés d'un narré, venant tout d'un coup à la réfutation. Mais je suis absolument de contraire avis, et je pense qu'il ne faut jamais s'en exempter sinon aux petites causes qui ne méritent pas de répétition du fait. Mais aux grandes affaires, c'est se priver d'un grand secours d'abandonner cette grande artillerie, mais il y faut employer toutes les adresses de l'art. Je le pardonne toutefois aux pures questions de droit, lesquelles n'ont pas besoin de répétition du fait.

De même, cela serait vicieux à ceux qui parlent en second du même côté, comme pour des intervenants ou de secondes parties mais, au lieu de la narration, il faut subroger une proposition ou une partition du sujet de la question qui doit être, à mon avis, fort artificieuse et non négligée. Parce que souvent la décision qui s'en fait avec clarté insinue doucement la décision à quoi l'exercice de la dialectique sert, qui montre à bien diviser.

LA NARRATION appelle après soi la confirmation que j'appelle le raisonnement qui embrasse aussi la réfutation. L'ordre naturel nous conduit de la déduction du fait et l'établissement des moyens. Néanmoins on peut quelquefois commencer par la réfutation, lors principalement que les esprits sont prévenus de quelque faux principe, ou de quelque sophisme captieux qui a saisi les esprits, car en l'effaçant d'abord par quelque découverte qu'on fait de la surprise, les raisons qui viennent après ce dehors gagné, entrent bien plus avant et font une brèche bien plus large. La modération qu'il y faut pratiquer est de la trancher court, parce qu'autrement, si la réponse à l'objection doit être longue, il la faut réserver après la confirmation.

JE NE RÉPÉTERAI rien de ce que je vous en ai observé ci-dessus mais, venant au détail, je blâme absolument si je ne l'ai fait, la méthode de ceux qui traitent une question des deux cotés, en proposant au commencement les raisons qui sont contre eux et puis expliquant les leurs. Il faut tout d'un coup proposer les siennes, et puis réfuter les autres comme légères de peu de conséquence, sans néanmoins manquer d'en rapporter aucune qui soit importante, mais méprisant en affaiblissant ces objections.

JE TROUVE aussi à redire à la méthode de ceux qui reprennent l'origine des questions dès leur sources par forme d'histoire¹⁰³, mais s'il y a quelque chose utile à la cause qui puisse être tirée de cette antiquité il la faut couler dans les moyens, afin que cela se fasse plutôt par argument que par histoire, parce qu'il ne doit y avoir aucun endroit de la cause qui n'étende et ne se raidisse au gain de l'affaire. Or cette forme de toucher la source de la jurisprudence se fait toujours en chamaillant et en combattant. Cette même considération m'oblige de dire que les fleurs des humanités, ou les autres ornements étrangers, doivent être fort peu semés dans la confirmation parce qu'ils ne doivent servir qu'à fortifier ou à éclaircir le raisonnement.

IL NE FAUT jamais omettre la reprise de la conclusion à chaque moyen avec la diversité de la figure.

LES TROIS VERTUS qui, comme les trois grâces, doivent toujours reluire en cette partie, sont la clarté, la subtilité et la véhémence. La clarté ne consiste pas en une battologie ennuyeuse des mêmes moyens et des mêmes mots qui est très ordinaire au Palais, que j'attribue aux esprits lourds et grossiers, mais une explication naïve, facile et comme naturelle de la raison en des termes aisés par une distribution figurée de propositions majeures ou mineures ou d'enthymèmes ou d'inductions claires et faciles. Quant à la subtilité elle résulte de l'explication des clauses du contrat ou du testament des lois ou des coutumes, en appliquant adroitement les principes des uns et des autres, qui en expliquent les clauses les unes par les autres. Pour cela il faut exactement lire et répéter toutes les clauses des actes desquels on peut tirer les inductions subtiles et aiguës, de même des coutumes et des lois. Quant aux lois, ma méthode a été non pas de les coter l'une après l'autre par la première, seconde ou troisième, mais de les ranger par forme de corps de discours en les

¹⁰³ « Avant la naissance du monde... » commence L'intimé, « Avocat, ah ! passons au déluge. » s'exclame Dandin dans *Les plaideurs*, acte III, scène 3.

liant ensemble et leur donnant un tissu de raisonnement qui serve à la décision¹⁰⁴. Partout où vous trouverez de mes pièces travaillées, vous y reconnaîtrez en ordre de raisonnement, ce qui a meilleure grâce n'est point ennuyeux et fortifie les premières preuves. Qui est toujours à quoi il faut butter et il est nécessaire que tous ces membres soient accompagnés de force et de vivacité, qui consiste non seulement à pousser des voix et des cotés le plus avant qu'on peut, mais à toucher des figures et des pointes acérées qui entament et enfoncent leur aiguillon bien avant dans l'esprit, tels que sont les élans et les enthousiasmes de Démosthène, qui sont à mon avis plus propres à imiter au Palais, parce qu'il a écrit en un temps où l'éloquence était vraiment vierge, non souillée ni corrompue des vaines affecteries et de la mollesse de l'air asiatique.

QUANT aux ressorts des passions auxquelles les rhéteurs ont mis tant de soin et tant de mystères, le Palais ne leur a pas tendu les voiles entiers comme les anciens, mais il les a tirés et resserrés autant qu'il a pu, ne convenant pas à la sévérité de nos mœurs, et, néanmoins, il est certain que, comme leurs mouvements sont naturels, jamais le discours ne s'en peut exempter. Mais il faut plus d'adresse à les cacher et ainsi, à mon avis, le moyen de les faire valoir et de les raccourcir et d'ôter de leur emphase tout ce qui a l'air de l'école et de la déclamation. C'est pourquoi je vous conseille de bonne heure, quand vous lirez les pièces des anciens, de marquer les pensées et les figures des passions qui paraîtront plus éloignées de la poudre de l'école, comme par exemple en retranchant de la péroraison du plaidoyer de Milon, les plaintes et les exclamations de douleur qui ressentent plus le théâtre. Ne prendre que les sentiments qui sont plus sévères et plus conformes à la raison pour exciter des pleurs. Il ne faut pas pleurer comme les femmes, mais toucher les endroits les plus tendres des entrailles, comme le malheur d'une femme, des enfants d'une personne de condition, de la faiblesse de l'âge, en exagérant peu, mais le touchant en peu de mots forts et animés. Quant aux mouvements de colère et d'indignation, le Barreau s'y est donné plus de licences et les figures des invectives des orateurs anciens y semblent pouvoir régner en toute liberté. Je tiens qu'il les faut épargner par l'intérêt de l'honneur et de la conscience, mais autant que la nécessité de la cause y porte, et quelquefois que c'est une espèce de défense de faire valoir l'indignité de l'adversaire¹⁰⁵. Tout ce que l'antiquité a conservé de vinaigre et de salpêtre peut servir de fond et de magasin, pour les faire éclater au besoin, ce qui est aucune fois de très grande utilité. La

¹⁰⁴ Déroulé thématique plus que chronologique de l'argumentation.

¹⁰⁵ Soucis de confraternité dans le cadre de l'honneur du Barreau.

colère et la compassion sont des maîtresses passions d'éloge, les autres comme l'amour, la crainte, la joie, sont de peu d'usage ès jugements, étant réservés au genre démonstratif et délibératif.

JE TROUVE fort à propos aux journées de loisir comme sont les vacances, de faire des lieux communs à l'imitation des anciens, contre les rapt, les mariages clandestins, les désobéissances aux pères et mères, les suggestions des testaments, les fraudes des *fideicommiss*¹⁰⁶, les corruptions de la jeunesse, les abus des officialités, les scandales des femmes, les piques contre les lettres, les désordres des banqueroutiers et les autres sujets qui éclatent davantage au Palais¹⁰⁷. Et, d'autres fois, de travailler à des pièces de dépréciation, d'excuse et d'indulgence, non pas pour les remplir de passages, encore qu'il n'en faut pas être dénué, mais qui ne contiennent que des pensées de mouvement, même détachées, sur lesquelles on puisse s'appuyer. Car les passages élégants ne manquent jamais quand on à la lecture, mais la beauté des pensées qui enrichissent le discours sont des ouvrages de méditation qui emportent et ravissent les juges.

LA FAIBLESSE des juges est si grande qu'encore qu'on ait combattu le gros de l'armée et pris le camp ennemi, néanmoins il ne faut épargner aucune chose s'il y a quelque partie comme une troupe détachée qui soit aux ailes, qu'il faut encore de faire et donner chacun son coup, qui est une chose de laquelle il faut bien se souvenir, de peur que les juges ne se trouvent embarrassés en disant qu'on n'a rien dit de telle ou telle chose. Étrange servitude de notre éloquence, qui est esclave de l'imagination des juges, souvent faibles et impuissants au raisonnement, encore que l'usage des répliques semble devoir être pur, et naturel sans art, il a néanmoins besoin de beaucoup de préceptes !

PREMIÈREMENT il faut éviter le plus que l'on peut de se laisser emporter à la colère en sorte qu'elle aveugle le jugement. Néanmoins quand elle est modérée et qu'elle se laisse gouverner par raison, sa pointe en est excellente. J'ai été peu accusé de n'avoir jamais dit mieux que quand ma bile avait été

¹⁰⁶ Selon la coutume de Paris, les époux ne peuvent s'avantager l'un l'autre, ni par testament, ni par donation entre vifs. Il s'agit en fait de protéger les familles. Selon la formule « *Paterna paternis, Materna maternis* », dans un couple, en dehors des biens de la communauté, les biens propres du père sont dévolus à la famille du père, et les biens propres de la mère reviennent à la famille de la mère. Pour contourner la loi, il est d'usage d'employer un *fideicommiss*, qui est une tierce personne à qui on lègue un bien et qui doit après le décès du testataire restituer ce bien au conjoint survivant. Ce phénomène d'entorse à la loi est très couramment appliqué, comme le signale La Bruyère (*Les Caractères, De quelques usages*, 60).

¹⁰⁷ On a ici une liste intéressante des délits les plus couramment rencontrés au Parlement !

provoquée par quelque interruption fâcheuse, après cela il faut s'abstenir de répondre à toutes les objections de la partie adverse ensemble parce que cela leur donne trop de force. Mais il les faut détacher et les prendre l'une après l'autre en les méprisant ; si même le renversement de l'ordre auquel elles ont été dites les peut affaiblir, il les faut changer de rang et les diviser. Il faut que les réponses en soient claires, courtes et tranchantes. Je n'approuve point la malice des esprits bas et poltrons, c'est une chose qui m'a plus fâché au Palais ; et si Messieurs qui président avaient l'adresse de modérer ces choses, elles seraient admirables pour les grands hommes parce qu'on y verrait jusqu'où peut aller la sublimité de leur esprit ou de leur étude comme je l'ai pratiqué aux requêtes du Palais où il y a plus de liberté.

POUR y acquérir la perfection, il faut souvent vous représenter ce qui est dans le chapitre de Quintilien que *madmodum est temporalis facultas paretur*, car c'est principalement là où ces préceptes peuvent être employés.

L'USAGE des suspensions, en promettant aux juges des réponses excellentes ne doit être pratiqué qu'ès propositions qui sont absolument certaines et véritables parce qu'autrement elles font qu'on se rit de ces promesses. Mais si les réponses en sont douteuses, il les faut proposer nettement et rondement sans promettre de montagnes. Je n'ai point d'autres préceptes à vous donner pour les péroraisons que ceux que je vous ai donnés des passions. Qu'elles soient courtes, éloignées de la matière des écoles, graves et sérieuses, mais qui n'ont point autre règle au Palais que celles des rhéteurs, l'art étant toujours art et n'ayant besoin que de changer de mode et d'habit selon les coutumes des nations où il se trouve.

**[Avis sur quelques matières : requêtes civiles,
appellations comme d'abus et présentations.]**

JE N'AI plus qu'à vous donner des avis de certaines matières.

LES REQUÊTES civiles sont premièrement de ne les point plaider pour des dépens ni pour peu de choses.

SECUNDO ni ès matières dans lesquelles la chicane a eu plus de part que de justice.

TERTIO ni en matières criminelles contre l'absolution, mais elles sont de défense quand les matières en sont importantes, qu'il y a quelque ouverture en la forme et que l'évidence du mal jugé est certaine. Il en faut quelquefois hasarder ès maux désespérés, quand il y va de la vie ou de la fortune entière d'une personne et d'une famille, et, comme j'ai dit, pourvu qu'il y paraisse de la bonne foi.

CETTE matière est la plus chatouilleuse de toutes, en laquelle il faut grand respect et beaucoup de modération à les plaider, ne faire jamais parade du nombre des moyens de requête civile ni de l'infailibilité des ouvertures. Mais en s'étonnant comment on a pu surprendre la religion de la cour en rejetant cette surprise sur l'adresse de la partie adverse, afin de ne pas offenser ceux desquels vous demandez une protection extraordinaire.

SUCCÈDENT AUX REQUÊTES CIVILES les appellations comme d'abus qui ont encore plus besoin d'examen. Elles sont infailibles quand il y a entreprise de juridiction ou infraction des ordonnances. Il y en a qui ne sont interjetées que pour servir de véhicule à fonder la juridiction comme celles des mariages, des vœux, des élections èsquelles il faut plus s'attacher au fond qu'aux formalités.

QUANT aux présentations de messieurs les Ducs et Pairs et chancelier de France, je vous en ai tracé des exemples que je trouve parfaits. Sinon que je voudrais un peu adoucir l'entrée de la proposition du mérite de la personne en le mêlant avec la grâce du Prince, et en disant, par exemple, que, comme la vertu et la forme ont contribué à l'envi l'une de l'autre à la grandeur de la république romaine, de même les actions pour reconnaître la libéralité royale et la vertu du sujet, d'autant que, par ce moyen on s'ouvre la carrière à la persuasion des louanges. Et si l'occasion se présente de repasser la main sur les pièces que je n'ai faites ou ébauchées, j'y mettrais cette division à la tête du raisonnement.

Après cela, il ne reste qu'à vous encourager de vous exposer et rendre le modèle que vous aurez pris à imiter, l'esprit est merveilleux dans les actions et il trouve des formes et des adresses dans les occasions qu'on ne peut prévoir ni enseigner. Il n'y a qu'à invoquer le saint Esprit comme j'ai fait ardemment tous les jours en m'acheminant au Palais.

EN REPASSANT sur les feuilles que je vous ai tracées jusques ici, j'avoue que j'ai été surpris d'une réflexion que j'ai faite, qui est que tout ce que je vous

marque n'est que pour une partie de votre profession qui, à la vérité, est la principale, mais non pas la seule, car il y a encore l'écriture, l'arbitrage et la consultation qui ont aussi leurs règles. Il y a encore des qualités importantes hors l'action, je commencerai par cette dernière partie à cause qu'elle nous acheminera insensiblement à l'autre, je vous les tracerai sans ordre, selon que ma mémoire me les pourra fournir.

**[Des qualités indispensables à l'avocat
et un plan de travail à long terme rigoureux.]**

LA PREMIÈRE qualité est la piété, de laquelle je vous demande un accroissement à mesure que votre travail et votre emploi augmenteront.

LA SECONDE est le travail, qui est la monnaie avec laquelle Dieu a voulu que toutes sortes de sciences s'acquièrent. Le partage du travail avec le repos de jour à jour ou de semaine à semaine ne vaut rien. L'excès de la peine émousse la pointe de l'esprit et encore les forces du corps. J'approuve de se lever à quatre heures et demie du matin, étudier ou travailler deux heures, mettre une pause pour s'habiller ou déjeuner, reprendre deux heures après quelque autre temps pour prendre haleine. Reprendre encore deux heures de travail après dîner, se reposer une heure, aller aux visites ou aux divertissements si le temps y convie, reprendre à cinq heures pour deux heures de suite, si on soupe de bonne heure, après la récréation d'une heure, prendre encore une heure avant le sommeil. Dans ces reprises, l'esprit rafraîchi revient avec de nouvelles forces, et il avance plus en une heure de cette reprise qu'il ne fait en deux ou trois de travail continu, étant recru et fatigué des premières heures. Je ne sais pas si cela de soi est salutaire, ou si mon infirmité en a eu besoin, mais avec cette avec cette méthode, j'ai fait en dix ans des études que d'autres en vingt n'auraient pas faites, et vous ferez en six ans ce que j'ai fait en dix. Le matin de la première année et des autres suivantes se doit donner à la jurisprudence romaine, pour laquelle je ne veux que huit ou neuf mois d'étude chez un docteur. Je vous conseille le matin de lire en même temps le Théophile et le Français de monsieur Colombet et joindre ces trois ensemble.

POUR l'après-dîner de cette première année, je ne veux que l'étude de la beauté de notre langue à lire et à composer. Mais l'heure d'après-souper doit être employée à retenir les belles expressions françaises, et le soir avant que de s'endormir ou la nuit, quand on ne peut reposer, je conseille de rêver à ces

belles notions, ce que j'ai toujours fait. Le silence et la pesanteur de la nuit étant propres pour graver profondément dans la mémoire ces riches conceptions qui m'ont été mille fois plus agréables et plus précieuses que les plus doux sommeils du monde¹⁰⁸.

EN LA SECONDE ANNÉE, faut saluer le Barreau et pendant la première semaine, il est bon de se faire conduire en tous les lieux où les avocats parlent, pour en apprendre les endroits et la manière¹⁰⁹.

Après cela, trois jours des matinées du Palais suffiront chacune semaine pour l'audience à laquelle vous vous rendrez fort attentifs, qui seront les trois audiences de la Grande Chambre¹¹⁰. Que, s'il se présente quelque cause illustre à l'Édit et à la Tournelle, il sera bon de s'en informer pour y assister les autres jours. L'étude du logis en la manière que je vous l'ai tracée sera plus utile. L'après-dîner se donnera aux humanités et aux ornements de l'éloquence dans l'ordre que je vous ai marqué ci-dessus.

MAIS à l'heure d'après-souper ou s'il n'en reste pas assez après souper, celle qui précédera le souper sera employée à lire un praticien français duquel il faut apprendre par cœur tant que vous pourrez les formules par ce qu'elles sont toutes essentielles. Avec cela, vous vous faciliterez l'intelligence des audiences.

Après que vous aurez appris ces termes de style, je vous conseille de prendre chacun de vos traités français et d'en apprendre quelque chose par cœur, entremêlant un jour d'exercice entre les deux afin que chacune des ces parties ait son jour alternativement.

IL EN DOIT être de même de celui que se voudra former à la prédication. Il partagera son temps par moitié, donnant le matin au Grec et au Latin et l'après-dîner à la belle composition française et, ce, dès la première année de ses études en théologie, apprêtant le soir tantôt de beaux termes français et tantôt des textes élégants de l'Écriture.

QUAND il sera besoin de composer il faudra interrompre tous les autres travaux afin d'occuper tout son esprit à l'ouvrage. Pour la composition, il faut

¹⁰⁸ L'emploi du temps est précis. On peut admirer la modernité de l'analyse sur le fonctionnement du cerveau lors de l'apprentissage !

¹⁰⁹ C'est là l'esquisse de ce qui devient quelques décennies plus tard le stage.

¹¹⁰ La Grande Chambre du Parlement tient ses audiences uniquement les lundi, mardi et jeudi.

que, comme tous les autres ouvrages de la nature, elle ait son progrès et il ne faut pas se rebuter ni se tuer au commencement. Pour atteindre à la perfection il faut cultiver son génie avec son étude et faire que l'un seconde l'autre, sans jamais forcer la nature parce que tout ce qui n'est pas naturel ne devient jamais facile, et en toute la lecture et en toute la composition, on doit pénétrer le plus avant que l'on peut dans le raisonnement parce que c'est toujours le fond de la persuasion.

EN PERSÉVÉRANT dans ce travail, six années vous feront recueillir les premiers de vos contentements, qui donneront des fruits dans la suite.

LES EXERCICES en public doivent être le plus tôt et le plus fréquentés que vous pourrez, pourvu que l'étude et la politesse s'y rencontrent et que ce ne soient pas des avortons exposés à l'aventure. C'est une merveille combien la répétition des actes faits en public ouvre et confirme l'esprit, quand le soin et la doctrine s'y mêlent à l'envi l'un de l'autre. Après que vous serez ainsi embarqués, gardez bien qu'il ne vous échappe aucun jour auquel vous ne fassiez quelque exercice de composition de lecture ou de prononciation, et si cela vous arrive comptez-le pour perdu.

SITÔT que vous vous sentirez avoir acquis la perfection de la composition, accoutumez-vous à parler par méditation en commençant par les moindres causes comme des requêtes du Palais et de la cour des Aides. Et faites le, non pas comme j'ai vu plusieurs, pour avoir meilleur marché de la profession et vous entretenir dans la paresse, ce qui empêche ordinairement le commun du Palais de s'élever, mais faites-le pour vous préparer cette facilité et franchir plus hardiment la carrière aux grandes affaires. Écrivez, composez et retenez, tant que l'accablement des causes vous en ôte le moyen, prenant garde toujours à une chose qui est de retrancher l'abondance des paroles pour accroître la force et la pointe du raisonnement, afin que leur perfection acquise tant que notre faiblesse humaine nous le peut faire connaître sans vanité. J'ai partagé le temps des vacances en donnant le premier mois à la revue des ornements de l'éloquence comme pour donner du relâche à mon esprit, et le second mois au rafraîchissement des décisions, jusqu'à ce qu'enfin l'empressement continu des affaires m'en a ôté le moyen en cette année 1658 seulement¹¹¹. Je n'en n'ai pas eu grand regret, parce qu'on ne doit plus s'arrêter aux moyens quand on est parvenu à la fin, et si Dieu me donnait le

¹¹¹ C'est effectivement une année durant laquelle Michel Langlois a beaucoup plaidé.

loisir je rentrerais volontiers en cette même division et je ne m'ennuierais jamais de la méditation des choses qui m'ont causé tant de plaisir et tant d'honneur. C'est pourquoi, si vous êtes jamais heureux de vous trouver dans le haut emploi, ne méprisez point les moyens par lesquels vous êtes parvenus à cette élévation.

[Douceur envers le client, confraternité et prudence.]

L'AFFABILITÉ et la douceur envers les clients m'a semblé toujours plus rude et plus pénible que toute l'acquisition des sciences, soit pour l'infirmité de mon naturel trop chagrin, revêche et colère, soit pour la difficulté de la chose.

ARMEZ-vous de bonne heure d'une constance invincible à entendre patiemment tout ce que des clients pourront vous dire et vous faire et donnez-vous un fond d'airain et un visage de théâtre qui change à toutes sortes de sujets pour écouter tant qu'on voudra vous parler. Quittez tout ce que vous ferez pour travailler à ce qu'on vous demande, gardez-vous bien d'écrire devant des mélancoliques, excusez toutes les fautes qui auront été faites devant vous, promettez et tenez un silence pareil à celui du sceau de la confession¹¹². Si une affaire est bonne, donnez de bonnes paroles, si elle est mauvaise ne précipitez pas votre jugement, suspendez-le tant que vous pourrez, et cherchez des couleurs pour dorer la pilule. Faites connaître le danger qu'il y a d'une voix salubre, et, après avoir dit votre jugement, écoutez et ne vous amusez point à répliquer. Ne faites des objections que pour vous éclaircir davantage au fait, gardez-vous de la dispute que les parties conduisent toujours avec opiniâtreté en une affaire douteuse. Inclinez davantage au bon jugement, ne donnez guère de terreur aux clients si le péril n'en est tout évident et inévitable. Quand vous aurez connu des parties personnes d'honneur qui désireront votre jugement sans feinte, donnez-le toujours avec grande réserve et grande précaution, sinon que vous voyez un écueil et un principe¹¹³.

La liberté trop franche de dire mon avis m'a ôté des occasions importantes qui pouvaient me donner plus d'emploi et de gloire. L'événement même pouvant être incertain, il y a grand péril de hasarder la condamnation entière

¹¹² Il s'agit là du secret professionnel et du devoir de réserve.

¹¹³ Il y a ici une véritable philosophie de la prudence et de la tempérance qui permet à l'avocat de ménager malgré tout la personne venue le consulter, même sur une affaire douteuse.

d'une affaire, et après que vous l'aurez condamnée n'abandonnez pas pour cela le malade, mais assistez-le de tout ce que la justice et la conscience peuvent permettre¹¹⁴.

NE VOUS COMMETTEZ jamais au Barreau en votre personne, avec les parties ni avec les confrères, ni avec les procureurs. Cette bassesse est tout à fait indigne, honteuse et indigne de votre profession.

J'ai évité toutes les occasions d'invectives contre les confrères et contre les procureurs¹¹⁵ en des causes qui pouvaient même avoir quelque couleur de justice, parce qu'il faut que vous sachiez que le plus grand trésor du Palais est l'amitié des confrères et de ceux qui sont sous le même tort. Jamais on n'en peut flétrir aucun qu'il n'y en ait d'autres qui s'y intéressent, soit par amitié, soit par une compassion naturelle que les hommes qui sont dans une même vaisseau ont les uns pour les autres de ceux qu'ils voient périr.

QUAND des personnes de longue main vous ont choisi pour patrons, vous êtes obligés de leur conserver votre protection comme un serment d'hommage lige envers et contre tous, sans exception de grandeur ni de puissance. Lorsqu'on sait que c'est l'avocat ordinaire de la maison¹¹⁶, les plus raisonnables l'excusent, et quand ils le blâmeraient ou qu'ils menaceraient de s'en venger, la fidélité que vous devez à votre client vous oblige à fermer les yeux à toutes les considérations humaines, hors ces fâcheuses nécessités. Évitez les causes contre les puissants du Parlement, non pas que nous ne donnions notre ministère à tous, mais parce que cette entreprise acceptée volontairement est toujours soupçonnée d'affectation, ce qui accueille la haine. Je ne doute point que nous ne soyons obligés de montrer un courage invincible à résister en face à toutes les puissances¹¹⁷, mais je distingue le point de l'obligation d'une ancienne clientèle qui est une espèce de tutelle et d'asile sacré, d'avec la liberté de se commettre en un combat duquel on se peut dispenser.

GARDEZ-VOUS encore de la cérémonie de vous faire nommer par la Cour pour excuser votre action. Mais s'il arrive que sans y avoir rien contribué

¹¹⁴ Langlois pointe ici une question majeure sur le plan de la déontologie.

¹¹⁵ Les relations entre avocats et procureurs sont souvent tendues au Parlement. Les membres du Barreau sont en effet jaloux de leurs prérogatives et sont particulièrement attentifs à ce que les procureurs ne dépassent pas les strictes limites de leur rôle dans la procédure.

¹¹⁶ Différentes grandes familles ont des avocats attribués dans leurs Conseils et même devant le Parlement.

¹¹⁷ Le principe de l'indépendance de l'avocat est une valeur centrale mise en avant par la profession.

de désir ni d'acquiescement de volonté, la Cour vous impose le personnage d'une attaque ou d'une défense nécessaire, soutenez avec cœur et avec modération, en n'y flattant point les moyens ni les circonstances, mais en retranchant tout le fiel et toute l'aigreur.

NE VOUS EMPORTEZ jamais à aucune action de mépris envers les procureurs, au contraire accueillez-les avec estime, écoutez les avis qu'ils vous donnent, approuvez ceux qui sont bons, prenez en bonne part ceux même qui sont mauvais. Communiquez-leur vos sentiments et traitez-les de bonne foi ; mais garantisiez-vous de leur chicane et de leur dépendance. Ayez beaucoup de douceur et encore plus de précaution à leur endroit ; obligez-les en tout ce que vous pourrez : et quand ils ne seraient pas capables de vous faire plaisir, ils peuvent vous nuire¹¹⁸, c'est une chose admirable sur laquelle nous ne faisons réflexion que dans la société civile, il n'y a point de personnes si faibles et si basse de laquelle nous ne puissions souffrir quelque coup quand il ne serait que d'une dent envenimée qui mordra notre réputation. C'est pourquoi il faut éviter adroitement tous les sujets.

JE NE VOUS recommande point l'affection de vos confrères, mais je vous ferai ici ma confession ingénue qu'encore que j'aie toujours eu en grande bonté à épargner et servir mes confrères en tout ce qui m'a été possible, j'ai eu trop de franchise à découvrir mes sentiments de leurs actions et d'en faire les jugements que je croyais selon les règles de l'art. Cela m'accueillit leur envie sans y penser, mais depuis l'âge de 34 ou 35 ans, j'y ai été tellement réservé que personne n'a entendu que des approbations de ma bouche. En effet, comme il y a toujours quelque chose de fort louable en quelque action que ce soit, il faut se réserver en soi-même la censure de ce qui est mauvais, et étaler partout ce qui mérite louange.

TÂCHEZ de vous faire un patron au Palais de quelque personne puissante de la Compagnie, principalement des chefs, parce qu'outre qu'il leur peut arriver beaucoup d'occasions de vous bien faire et de vous avancer qu'ils ne vous procureraient pas sans cette habitude particulière¹¹⁹. D'ailleurs l'espérance de sa protection vous peut garantir de plusieurs attaques qu'on n'en prendra pas facilement. Quand vous l'aurez obtenu par rencontre ou choisi par délibération, cultivez-le sans lui être à charge, ni que le service que vous

¹¹⁸ C'est là encore un conseil de prudence, les procureurs étant réputés pour avoir une capacité de nuisance considérable s'ils sont en conflit avec un avocat.

¹¹⁹ Langlois conseille à ses fils de s'intégrer dans un réseau de fidélité qui apporte protection ce qui est toujours appréciable et peut faciliter certaines affaires.

lui pourrez rendre vous retire tant soit peu de l'assiduité de vos études et de l'attache de vos affaires, suivant la maxime commune de préférer le public au particulier.

ENTRE LES AVOCATS, principalement des anciens et des personnes de mérite¹²⁰, attachez-vous encore à quelqu'un de l'amitié duquel vous puissiez faire cas et, surtout, d'un homme judicieux et sage, auquel vous puissiez quelquefois ouvrir votre cœur et demander avis des choses qui pourront vous arriver. C'est une ancre de salut au milieu de la tempête. J'en ai eu d'excellents.

[Modération du discours et assiduité au Palais.]

ÉVITEZ DANS LES ACTIONS publiques les choses qui vous pourront accueillir de puissants ennemis, en ménageant la nécessité de votre défense ou de votre accusation avec la civilité d'un combat honorable.

N'ENGAGEZ point des Princes, ni des personnes de haute condition à de vaines entreprises. J'ai vu deux grands personnages, mes anciens, décéder à peu de temps l'un de l'autre des déplaisirs mortels que leur avaient donnés les plus grandes causes qu'ils avaient jamais plaidées¹²¹. L'un d'eux était estimé très judicieux et l'autre plus alerte et tous deux consommés dans la gloire de leur profession, ce qui vous doit donner la pensée de répéter souvent ces belles paroles : *Pone domine custodium ori meo et ostium circumstantiae labris meis*, que j'ai répétées souvent dans mes plus grands emplois, Dieu m'ayant fait la grâce jusqu'ici de ne m'être point repenti d'aucune parole que j'aie prononcé en public. J'en ai bien fait des vœux au Ciel.

AIMEZ surtout la jeunesse, épargnez-la dans vos plaidoiries et ne refusez jamais de lui dire votre avis de ce qu'elle vous demande.

RENDEZ grand honneur aux anciens, même à ceux qui n'ont pas eu si grande réputation, outre que vous vous faites honneur en leur en rendant, ce respect attire la bénédiction du Ciel.

¹²⁰ Le jeune homme, fraîchement licencié en droit, doit être présenté au Barreau par un ancien, c'est-à-dire un avocat qui a au moins dix années d'expérience. C'est souvent cet ancien qui a présenté le jeune avocat qui devient son mentor. Langlois a ainsi appris le métier avec l'aide de plusieurs anciens qui lui ont fait profiter de leur expérience.

¹²¹ On a dès cette époque des décès dus au stress !

POUR LE TEMPS des vacances, obstinez-vous les dix premières années à du Barreau pendant lesquelles vous ferez votre provision d'étude. Mais après ce temps passé et lorsque vous vous verrez dans le travail, ne refusez point, celui des vacances étant moindre, il ne vous privera point entièrement de vos études et il vous sera fort utile avec le temps, parce qu'il arrive assez d'affaires importantes dans cet intervalle, qui est presque le quart de l'année¹²², qui ont besoin de secours et de conseil, qui portent de grandes suites à l'avenir. Cette assiduité m'a été fort avantageuse.

ÉVITEZ de faire des remontrances en vos causes le plus que vous pourrez, et n'en faites jamais si vous n'êtes résolu de plaider au cas qu'on vous l'ordonne, parce que si vous êtes en disposition de plaider, cela donne une mauvaise impression de l'affaire et si vous acquiescez après, cela donne mauvaise impression de l'avocat.

N'ENVOYEZ jamais d'excuses pour maladies si elles ne sont véritables, rendez plutôt les causes.

NE DONNEZ point de sac en communication que vous n'en ayez bien vu les pièces, par ce que j'en ai vu arriver des malheurs.

DE MANQUER à rendre les pièces qui vous auront été communiquées de bonne foi, ce serait un sacrilège ! Un des plus prudents avis qu'on vous pu donner étant de ménager le temps. L'avarice en est louable et si vous voyez dans le grand emploi, travaillez dans le Palais, soit au banc¹²³ ou ailleurs, dès que vous vous verrez dégagé de l'audience. J'ai presque introduit cette coutume de mon temps, qui est de grande utilité parce que l'ordre de ce siècle est de ne se pouvoir sauver que dans la multitude des affaires.

SI VOUS AVEZ à choisir un quartier, les logements delà des ponts sont plus favorables¹²⁴ pour le Palais et j'y ai bien vu des esprits médiocres réussir.

¹²² Durant les vacances du Parlement du 15 août au 11 novembre, une seule chambre siègeait, celle dite des « vacances ».

¹²³ Les douze bancs des avocats se situent dans la Grande Salle du Palais. La pratique est intéressante car de nombreux clients potentiels se rencontrent en ce lieu. Les avocats résidant souvent près du Palais (dans la Cité mais surtout dans les quartiers de la Harpe et de la place Maubert), il n'est pas étonnant que nombre d'entre eux se soient habitués à rentrer à leur domicile, où se trouve leur cabinet, dès la fin de leur audience. Il conseille au contraire aux avocats d'investir le Palais.

¹²⁴ L'île de la Cité est en effet proche du Palais mais c'est à l'époque un quartier où l'air est assez malsain.

POUR PARVENIR à la facilité de partir sur le champ, je me suis réduit après dix ans à ne voir les causes des requêtes du Palais que le jour même que je les devais plaider, afin d'acquérir l'habitude de parler par méditation. Je vous conseille de ne le pas faire plus tôt, parce qu'il faut que le style se forme par l'assiduité de la composition et que la mémoire s'habitue et se conforme par l'exercice.

ÉVITEZ dans vos plaidoyers de parler des malheurs de votre siècle, ni d'oppression des puissants ; que s'il vous arrive quelque nécessité d'en toucher quelque chose, rejetez-en l'envie sur les engagements des affaires et ne parlez qu'avec respect des ministres, comme je fis en une cause très célèbre d'une opposition formée à la réception d'un fils de partisan en une charge de conseiller au grand Conseil au siècle le plus favorable aux partisans. Je n'épargnai rien de ce que l'antiquité a de plus odieux et de plus délicat, et je commençai par une préface que je n'entendais point donner aucune attente à la conduite de messieurs qui avaient l'autorité absolue des finances, auxquels les maladies de l'État arrachaient quelquefois des remèdes extraordinaires, mais que ce qui était blâmable était l'avidité insatiable¹²⁵. De pars quelque orage qu'ils voulurent exciter contre moi au Conseil du Roi, leurs efforts furent inutiles. N'affectez jamais ces mauvais passages, mais tirez-vous en avec adresse et honneur quand vous vous y trouverez surpris.

PARLEZ toujours des morts avec modération, parce que les mauvais discours en sont toujours mal reçus. Ne rendez jamais votre langue vénale et je puis dire qu'il ne s'est jamais présenté personne à moi qui ait osé tenter ma pudeur pour acheter de moi des invectives, comme j'en ai vu quelques-uns avoir marchandé pour en dire¹²⁶.

GARDEZ-VOUS dans vos plaidoyers d'affecter la doctrine ni la réputation d'une science extraordinaire, mais témoignez d'y être forcé par la nécessité du sujet, et ne promettez jamais des merveilles ni ne priez d'écouter un beau mot, cela est puéril, au-dessous de la gravité de notre profession.

JE VOUS ai réservé ici un avis important qui est de ne vous jamais mettre en souci de la grandeur de la récompense qui doit devancer ou suivre votre travail, et, en général, de ne vous proposer point le gain pour tribut, mais de

¹²⁵ Les partisans ont en effet une réputation exécrationnelle dans la commune renommée.

¹²⁶ C'est une pratique effectivement interdite par différents règlements dont l'ordonnance de novembre 1507 en son article 122.

travailler pour l'honneur, sans faire réflexion sur l'intérêt, non pas en le rejetant ni en faisant gloire, ce qui ne se doit jamais faire, mais en conservant une certaine liberté d'une indifférence généreuse entre la grande ou la petite rétribution. En ne procurant jamais directement ni indirectement une plus grande reconnaissance que celle de la volonté pure du client. J'ai vécu ainsi et je ne sais pas si la providence divine a permis qu'après avoir été très mal satisfait des plus grandes causes que j'ai plaidées, en étant aussi content que si j'en avais reçu de grands honoraires¹²⁷, deux et trois ans après, lorsque j'y pensais le moins, par des ressorts imperceptibles de rencontres d'affaires des mêmes personnes, j'en ai été récompensé fort favorablement. Le temps en eu le plus grand fruit qui s'en puisse faire. C'est pourquoi il faut ménager sa santé autant que le poids du grand travail le peut permettre.

[Quelques conseils pour la réformation du Barreau.]

J'AI AUTREFOIS conçu quelque projet imparfait de la réformation du Barreau que je vous mettrai ici.

TOUTES les choses du monde, même les plus parfaites, sont toujours capables de réformation. Il ne faut pas attendre que celle du Barreau vienne des avocats, parce que tous les hommes sont aveugles en leurs défauts. Mais elle dépend de deux points, de la Présidence et de la remontrance. La présidence¹²⁸ consiste à écouter, et interrompre à propos¹²⁹, ce qui a besoin d'une grande attention et d'une continuelle présence d'esprit, la vertu de bien entendre gît en l'application des organes et en l'indifférence des sentiments exempts de précaution et d'impatience. Les interruptions se peuvent faire de voix, de visage, de la tête et des mains, les interruptions se peuvent faire à propos premièrement en retranchant les redites fréquentes d'une même chose, ce que défunt monsieur le président de Mesme faisait doucement en disant « vous l'avez dit ».

EN SECOND LIEU, lorsqu'un avocat s'engage à étaler au long des maximes ou qui sont véritables ou qui sont fausses notoirement, ce mot aigre

¹²⁷ La question des honoraires fait débat à l'époque. En 1650, Jacques de Lescornay a publié une *Apologie pour l'honoraire ou reconnaissance due aux avocats à cause de leur travail*. Il y dénonce les clients indécents qu'il a dû poursuivre pour se faire payer. Michel Langlois affiche visiblement une autre stratégie.

¹²⁸ Il s'adresse au futur magistrat.

¹²⁹ La Bruyère en témoigne dans *Les Caractères*: « L'on applaudit à la coutume qui s'est introduite dans les tribunaux d'interrompre les avocats au milieu de leur action, de les empêcher d'être éloquents et d'avoir de l'esprit ».

de monsieur le président de Harlay et qu'on redoutait comme la foudre était, « où va cela ? ». On peut dire plus doucement que « cela se peut passer », qui était le mot de monsieur de Verdun, ou que « la Cour le sait » qui était le mot de monsieur Molé, principalement quand ces maximes sont tirées du bouquin d'un commentaire de Louët, qui est l'asile à présent de l'ignorance et duquel les citations ne se faisaient point autrefois au Barreau¹³⁰.

En troisième lieu on peut interrompre à propos quand on s'engage en un récit de longues procédures et questions de droit civil, canon ou coutumier, car on peut avertir de le retrancher.

En quatrième lieu quand au contraire aux requêtes civiles ou aux appellations comme d'abus qui consistent en la discussion des procédures, on s'arrête aux questions de droit ou aux moyens de fond, sinon que l'ouverture de la requête civile soit claire et certaine, car alors l'affaire se doit discuter par le fond.

En cinquième lieu lorsque dans les moyens on s'amuse à un nombre de faits et de petites circonstances qui ne touchent pas la décision et qu'on tire en long.

En sixième lieu lorsqu'on s'emporte à des invectives qui sont hors la conférence de la cause.

En septième lieu pour les interruptions que les avocats se font les uns aux autres, on peut les souffrir dans le fait, avec cette différence que si elles sont légères on peut dire à l'avocat qui réclame que c'est assez, la Cour l'entend. Si elles sont décisives et fort importantes il est bon de faire lire la pièce ou la clause afin que le lien demeure à la vérité, et que la confusion de celui qui a tort le rende plus retenu.

TOUT cela se peut faire avec grande bonté et douceur qui n'est pas incompatible avec la sévérité, parce qu'une interruption faite en temps et lieu est une assez grande censure, et quand on verra que les fautes sont relevées sur le champ, chacun étudiera ses pièces et ses actions.

¹³⁰. Georges Louet, conseiller au Parlement, mort en 1608 a pris en note de nombreux arrêts. Ils ont été édités par Julien Brodeau, avocat de 1603 à 1653, en 1614 et en 1636 sous le titre : *Recueil d'aucuns notables arrêts donnés en la Cour de parlement de Paris, pris des mémoires de feu monsieur maître Georges Louet*. C'est une édition revue, commentée et enrichie. Boileau dans sa première satire semble mépriser ce travail. Il parle d'un « Louet allongé par Brodeau » que chacun cite à l'envie.

LES REMONTRANCES qui ont été instituées pour la réformation du Barreau seraient encore plus utiles si elles étaient faites sérieusement et si elles n'étaient point dégénérées comme toutes choses en discours de parade¹³¹. Elles ne laisseraient pas néanmoins d'avoir leurs beautés et leurs grâces pour l'ornement, quand elles auraient pour but tantôt de représenter au barreau la singulière estime de la science et de la connaissance parfaite de tout ce qui concerne la profession.

RECOMMANDER le travail, le soin exact à achever et polir les pièces.

EXHORTER à la brièveté et montrer qu'elle consiste à retrancher les choses superflues, et qu'il reste toujours assez de temps pour les nécessaires et les utiles.

MARQUER la vraie éloquence qui consiste en une forte et vive expression du fait et des moyens avec des sentiments de vérité et de justice en préférant la solidité de la doctrine au vain emploi des paroles.

TANTÔT d'opposer la vraie philosophie à la feinte de rappeler les avocats aux beaux exemples des grands personnages qui ont fait régner l'éloquence selon la portée de leur siècle dans l'honneur et la pureté¹³².

DE LOUER la sagacité et la perspicacité à découvrir les véritables fondements de la décision.

DE BLÂMER les emportements de colère et d'invectives qui échappent au Barreau.

ET de conformer les sujets des discours de l'entrée de l'année aux véritables manquements qui se peuvent découvrir avec le temps, tantôt en taillant la belle image de la vérité, tantôt en prouvant que ces figures riches et artificielles qui trompent les juges avec de fausses couleurs ne sont pas permises.

TANTÔT en persuadant de prendre les véritables sentiments et l'esprit même de la justice.

¹³¹ Il évoque ici les discours de rentrée du Parlement.

¹³² D'Aguesseau suit ce conseil en 1698 !

TANTÔT en justifiant ce beau mot de Caton, que l'orateur est l'homme de bien capable de parler.

TANTÔT en recommandant le travail et le soin exact à achever et polir les pièces.

TANTÔT en condamnant la légère teinture des principes de la profession avec laquelle on se pousse au Barreau.

TANTÔT en touchant légèrement que la profession à l'honneur pour partage, et qu'elle méprise les récompenses.

TANTÔT en excitant à la sagacité et à la perspicacité à découvrir les véritables fondements des décisions¹³³.

TANTÔT en pressant de pousser plus avant dans la méditation de la jurisprudence et de la vive source de la justice que nos pères n'ont fait, tâchant de découvrir de nouveaux pays.

TANTÔT en proposant les tableaux de la calomnie, une autre fois ceux du mensonge.

TANTÔT en donnant les préservatifs de l'envie.

TANTÔT en réchauffant l'ardeur de la charité pour les pauvres¹³⁴.

TANTÔT en faisant le procès à la vaine curiosité des paroles.

TANTÔT en exhortant à ne se pas souiller de la contagion impure des clients.

TANTÔT en faisant l'anatomie de la chicane.

LES HAINES des vices qui repullulent toujours assez en feront découvrir tous les ans de nouveaux rejetons qui donneront assez d'exercice et de sujets pour la réformation¹³⁵.

¹³³ Il y a là une répétition de la cinquième proposition située ci-dessus.

¹³⁴ Cette question est aussi au cœur de la réflexion des avocats qui mettent en place dès 1662 des consultations de charité pour les justiciables sans moyens et les pauvres prisonniers.

¹³⁵ Ici il en a donné pour près de 20 ans s'il s'agit des discours de rentrée !

LE TOUT par des considérations douces selon les gens paranétiques avec le style de censeur – 4 mots en grec illisibles - laquelle manière fera voir le discernement difficile de la vraie et de la fausse éloquence.

J'APPELLE ces discours paranétiques maniés avec une éloquence de censeur parce que la censure sans exhortation est imparfaite, et des remontrances faites en public qui ne découvriraient que les plaies sans apporter les remèdes ne servent qu'à faire honte. Le caractère des ces formes d'exhortations en est assez rare dans l'antiquité, néanmoins il y en a un fort beau dans l'Orateur romain sur la fin de l'oraison *pro sestio* qui étant de la main d'un si grand maître mérite d'être revu souvent. Elle commence *sed ut extremum aliquid habeat oratio mea et ut ego ante dicendi sinent faciam quam vos metam attente audiendi concludam illud de optimatibus*. Il y en a quelques autres, exemples qui pourraient être pris du tome des harangues grecques et latines imprimées, et qui n'est pas à négliger, parce qu'il y en a du genre paranétique.

MAIS comme ces remontrances se font à des personnes savantes, et devant des gens capables, les meilleures idées qu'on y peut joindre sont celles des platoniciens qui ont mêlé l'éloquence avec la philosophie. Le premier, Dion Chrysostome. Le second est Themestius. Le troisième Maxime de Tyr, qui se peuvent fortifier des homélies de saint Basile et de saint Chrysostome qu'ils ont fait de quelques vices comme de la colère, de l'envie, de l'escroquerie èsquelles il y a beaucoup de pensées abstraites même du christianisme. Lesquelles pièces sont plus régulières que celles des Latins et desquelles il faut principalement tirer le modèle des plans et des desseins généraux des pièces, en considérant la manière en laquelle ils ont traité ces sujets pour en appliquer la forme à des matières différentes, et qui ne se peut acquérir que par l'usage de la lecture. Il y en a même une de Dion Chrysostome qui est la – trois mots en grec, illisibles – où il explique de quelle éloquence un homme d'État a besoin et quels exercices il en doit faire. Après l'air général pris, on peut s'arrêter au détail des beautés qu'elles ont et y joindre toutes les richesses des philosophes et des auteurs Latins. Quant à la manière de les traiter j'estime que la meilleure méthode est celle de l'éloquence du censeur Metellus qui est rapporté par Aulu Gelle au livre premier chapitre six de laquelle il fait un beau jugement d'où l'on peut recueillir que le style en doit être plus grand et moins fleuri, telle encore à peu près qu'est l'oraison de l'ainé Caton au livre quatre de la quatrième décade qu'il a conformé à l'esprit et à la formation des personnages, qui est remplie de figures mâles et vigoureuses.

RESTE la véhémence mêlée avec la bonté de laquelle je n'ai rien vu de plus beau que le traité de Denys d'Halicarnasse - trois mots en grec, illisibles - où il montre comme Démosthène a mêlé les deux dans les *Philippiques* qui rendirent ses pièces fort agréables au peuple d'Athènes, avec les beaux états suivant le précepte de Quintilien *Cum multa legeris, scripseris plura diure ; cum multa dixeris plura legere* etc... Si on désire quelque chose du détail on le fera d'aussi bon cœur mais

SUS DOCET MENERUAM

[Arbitrages et consultations.]

RESTE quelque petite chose à toucher des arbitrages et des consultations. Je mets les arbitrages les premiers, parce qu'on y arrive auparavant et il y faut prendre un grand soin premièrement parce que c'est l'effet d'une confiance qui passe celle de la plaidoirie, puisqu'un client au lieu de patron vous rend juge de ses intérêts, et que la décision s'en fait hors même de sa présence. Plus vous serez jeune plus vous devez être exact à vous bien informer de toutes les circonstances de l'affaire parce que vous en avez le loisir et il importe que vous ayez du temps d'y faire réflexion afin de mieux examiner les moyens et les objections qu'on peut proposer contre, au lieu qu'étant plus avancé en âge, l'expérience vous donnera des lumières en peu de temps de tout ce qui en peut former le jugement.

QUANT aux opinions, il faut abandonner tout ce qui se peut soutenir sans une injustice évidente parce qu'aussi bien le surarbitre y condamnerait pour les choses problématiques, il ne se faut départir de ce qui est soutenable, si l'autre avec lequel vous traitez n'est d'humeur à se rendre. Que s'il est traitable et raisonnable il en faut faire autant de votre côté, mais surtout il faut éviter d'avancer aucune maxime fausse dans son avis parce que c'est l'épreuve et la pierre de touche des conférences pour reconnaître la suffisance des hommes et nous pouvons dire que c'est le chemin le plus assuré de la consultation.

LES RÈGLES de l'arbitrage sont que jusqu'au jour qu'il sera commencé, vous êtes libre de le poursuivre ou de l'abandonner. Mais quand il a une fois baisé le bureau, il ne faut point manquer de s'y trouver, jusqu'à ce jugement de l'affaire, sinon que la partie eût laissé expirer le compromis, la religion du secret est absolument nécessaire sans laquelle ils ne peuvent réussir.

LE PRINCIPAL fondement du choix des personnes est la probité, laquelle il faut avoir en singulière vénération.

LA CONSULTATION est le chef d'œuvres et la consommation de l'ouvrage pour laquelle j'ai eu le plus de crainte que pour la plaidoirie parce qu'il me semble que les causes dépendent plus des parties qui les ont produites, que de notre industrie à les changer. Mais la délibération des affaires principalement qui naissent dépend souvent de notre discernement pour les entreprendre et de notre adresse pour les conduire, et j'y ai eu tant de tendresse que je me croyais coupable de tous les mauvais événements qui en auraient pu arriver.

LES GRANDS appuis pour y réussir sont la science, l'expérience et la patience, sans lesquelles on n'y peut exceller. La première dépend du travail de la jeunesse, la seconde se forme de l'application de la théorie à l'action qui doit perfectionner la doctrine, la troisième est très nécessaire et très honorable parce que toutes les affaires peuvent avoir deux biais selon lesquels la précipitation de l'avis peut jeter l'affaire dans le naufrage, aussi que cet empressément est une marque d'avidité qui est honteuse et qu'on doit éviter en la vieillesse en laquelle il faut répandre une bonne odeur de ses vertus.

LE PLUS sûr moyen pour y parvenir est de bien concevoir et avoir en main les fondements des véritables maximes. Parce que, quand l'âme en est une fois éclairée, elle voit tout d'un coup facilement les espèces qui tombent sous la règle et celles qui s'écartent dans l'exception et tous les inconvénients qui peuvent survenir à la suite. Il faut autant qu'il est possible se tenir aux maximes parce que les juges y sont obligés et s'il arrive que dans l'événement ils s'en éloignent, la résolution qui a été donnée ne laisse pas d'être juste.

QUELQUE grande capacité qu'on ait, c'est cette partie du conseil qui a plus besoin du secours du Ciel, parce que les bonnes conjectures des affaires viennent de Dieu. Elle m'a plus agréé que les autres en une chose qu'elle est la plus dégagée à cause que nous y avons plus de liberté de dire nos sentiments, car la nécessité de nos causes nous impose un personnage à jouer, mais la consultation nous laisse la liberté entière de nos avis¹³⁶. Aussi elle nous doit être beaucoup plus chère pour ne pas souffrir qu'elle soit gênée, ni retenir esclave de l'injustice par quelque considération que ce puisse être de flatterie ni d'intérêt, ni de philansie ni de quelque autre motif que ce puisse être.

¹³⁶ Elle se déroule en effet dans le cabinet de l'avocat.

IL N'Y A point d'âge à attendre quand on est appelé par le mérite¹³⁷. Mais j'ai estimé que je ne devais pas me retirer de la plaidoirie qu'à l'âge de 60 ans tant à cause que le plaisir de l'action m'a toujours semblé plus charmant, que parce qu'il faut attendre que la nature nous y fasse place par le trépas de ceux qui nous devancent. Et lors que l'on a salué le pilier¹³⁸, il ne faut plus revenir au combat, parce qu'outre que ces deux fonctions sont incompatibles pour les heures, d'ailleurs l'activité de nos forces étant bornée, il vaut mieux exceller en l'une de ces deux parties que de s'acquitter médiocrement des deux. Si l'arbitrage et la consultation peuvent fournir un emploi raisonnable, il faut s'abstenir des écritures des procès, qui est le travail le plus pénible et le plus ingrat, sinon il n'en faut accepter que de médiocres, c'est la saison qui a plus besoin de relâche, et en laquelle il se faut donner nécessairement des heures de divertissement et d'exercice de corps qui ne soit pas violent.

[Conclusion.]

J'ESTIME qu'il faut éviter comme j'ai fait le titre d'auteur, parce qu'outre que c'est une froide consolation dans le tombeau d'avoir laissé un monument de soi à la postérité, d'ailleurs cette occupation étant très pénible pour être exact, dérobe le temps de l'ébattement qu'il faut donner à l'esprit. Que si l'en vie en prenait, il vaudrait mieux s'attacher à quelques observations nouvelles d'opinions particulières et véritables qu'à de longs traités qui sont peu utiles, toute sorte de science étant à présent assez défrichée et déterrée. La récompense que je vous demande de ce petit travail est qu'il ne soit jamais mis sous la presse et qu'il ne voie jamais le jour en public¹³⁹, mais que vous le gardiez secret dans la famille pour exciter le courage de ceux qui aspireront à une profession que j'ai cultivée au dernier point. Soyez assurés que, si vous n'eussiez été au monde, j'aurais brûlé avant mon décès tout ce que j'ai de ma main plutôt qu'il servît à nourrir la paresse des autres ! Toutes les lumières que je vous donne m'ont coûté beaucoup à acquérir, et je serais bien fâché que d'autres que vous en eussent meilleur marché. Je ne saurais assez vous le recommander,

¹³⁷ Jacques de Lhommeau, avocat reçu le 14 décembre 1645 est dans ce cas. C'est un ami de Michel Langlois. Il plaide peu et devient vite un avocat consultant très réputé. Il le reste jusqu'à son décès en 1684.

¹³⁸ Le premier banc qui accueille les avocats les plus anciens est aussi appelé « pilier des consultations ».

¹³⁹ Cette publication va à l'encontre de la volonté de Michel Langlois, mais il s'agit d'un document historique de premier ordre qui permet de mieux comprendre les avocats du milieu du XVII^e siècle.

parce qu'elle m'a procuré de grands amis, mais je ne l'ai considérée que pour mon avancement et le vôtre et non point pour aucune vaine réputation que j'ai toujours abhorrée, toutes les louanges que j'en ai reçues dans le monde m'ont peu touché, et je m'en suis détourné tant que j'ai pu.

Contentez-vous comme moi, que ma mémoire soit en bénédiction dans vos cœurs et tant qu'il plaira à la providence divine que votre postérité subsiste en quelque honneur qui est tout ce que j'ai demandé à Dieu pour vous. Mais j'acquiesce volontiers que la réputation de mon nom s'évanouisse et s'éteigne avec moi puisque nous n'emportons de ce monde que nos œuvres.